



**HAL**  
open science

## Introduction à: Juan Luis Vives, 'De disciplinis'

Tristan Vigliano

► **To cite this version:**

Tristan Vigliano. Introduction à: Juan Luis Vives, 'De disciplinis'. Juan Luis Vives, 'De disciplinis /Savoir et enseigner', Les Belles Lettres, pp.XI-CXLII, 2013. halshs-00936442

**HAL Id: halshs-00936442**

**<https://shs.hal.science/halshs-00936442v1>**

Submitted on 26 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## VIVES, *DE DISCIPLINIS* : INTRODUCTION

*Introduction à Juan Luis Vives, De disciplinis / Savoir et enseigner,  
éd., trad., introd. et notes par Tristan Vigliano, Paris, Les Belles Lettres, 2013, 1396 p.*

Le *De disciplinis* compte sans doute parmi les chefs-d'œuvre de la pédagogie, de l'encyclopédisme, et même de la littérature latine en prose à la Renaissance. Il est un des plus beaux miroirs de l'humanisme, jusque dans ses reflets les plus troublés : en lui se résume l'esprit d'une époque qui voulut parcourir le cercle des savoirs et rêva de les rendre à eux-mêmes, sans mesurer toujours les conséquences de son rêve. Publié en 1531, à Anvers, il est l'œuvre d'un intellectuel espagnol, chrétien d'origine juive : Juan Luis Vives – ou Joan Lluís Vives, en valencien<sup>1</sup>.

Le *De disciplinis* est divisé en trois parties. Le premier tome, *De causis corruptarum artium*, décrit la corruption des savoirs et de leur enseignement, tout en exposant les causes de cette corruption : c'est le temps du constat critique. Le deuxième tome, *De tradendis disciplinis*, préconise une réforme des contenus scientifiques et des méthodes éducatives, qui doivent être liés : c'est le versant positif de l'ouvrage. Le troisième tome, *De artibus*, est composé de traités plus techniques, portant sur la philosophie première et sur la dialectique : il n'est pas présenté ni traduit dans notre édition. Cette décision ne va pas de soi, et nous devons la justifier.

Dans les pages qui suivent, notre lecteur trouvera d'abord une description synthétique des différents livres présentés : la pensée de Vives n'est pas toujours facile à suivre, son propos ne manque pas d'ampleur, et cette étape a semblé un préalable nécessaire. Seront ensuite exposés le contexte biographique, la genèse de l'œuvre et ses sources, sa réception et sa postérité : héritages et horizons. Une discussion plus engagée s'ouvrira enfin sur les problèmes que soulève le plan adopté par Vives : elle n'a de sens, bien entendu, que pour autant qu'elle peut conduire l'interprète à formuler une proposition de lecture cohérente, l'éditeur à expliquer ses principes d'édition, le traducteur à défendre ses choix de traduction. Le *De disciplinis* est pour nous l'œuvre d'un orateur, devenu certes philosophe, mais qui n'abjura pas sa vocation première.

### Présentation de l'œuvre

L'épître dédicatoire du *De disciplinis* est adressée au roi du Portugal, Jean III. Vives évoque d'abord les exploits de ses ancêtres, dans un développement de type épideictique, sur les Grandes Découvertes. Mais il rappelle également que les conquêtes de nouveaux territoires ne sont rien au regard de la piété, qu'elles permettent de diffuser. Précision importante, car elle situe le propos du *De disciplinis* dans une perspective religieuse : disciple et ami d'Érasme, Vives est comme lui nourri dans la lecture des Évangiles. Le roi du Portugal a déjà donné des preuves de sa sagesse, et doit poursuivre

---

<sup>1</sup> Pour le prénom et le nom de Vives, on suit l'orthographe castillane, qui est utilisée dans toutes les éditions de référence. Pour désigner les membres de sa famille, on restitue l'orthographe valencienne, quand c'est l'usage.

dans cette direction. L'alliance est nécessaire, du prince et du savant : le prince favorise le savoir ; le savant l'éclaire de ses conseils, dans l'intérêt du peuple. Le soutien de Jean III aux lettres et aux études a persuadé Vives de lui offrir un ouvrage qui portait justement sur le thème des « disciplines ».

Suit la préface, ou plutôt l'avant-propos, au lecteur. L'écrivain met d'abord en avant la noblesse du sujet dont il entend traiter : la « discipline » est ici décrite comme une culture de l'esprit. Puis il présente la méthode qu'il va suivre. Elle se caractérise par son souci de la clarté, par l'adéquation du discours aux choses telles qu'elles sont, et par la recherche d'un style brillant, qui n'arrête pas les amoureux de l'élégance littéraire : c'est à ce prix que l'ouvrage sera utile aux étudiants. Il s'agira d'expurger les disciplines profanes de leurs erreurs païennes. Mais Vives, pour ce faire, s'appuiera seulement sur des raisons tirées de la nature : il ne fera pas appel à la Révélation. Une distinction essentielle est ici opérée : le propos du *De disciplinis* sera philosophique, et non pas théologique. Ce travail d'expurgation suppose, par ailleurs, de porter un jugement critique sur l'autorité dont jouissent les Anciens. Il y a là quelque audace, semble-t-il, mais les capacités de l'homme n'ont pas diminué, et les découvertes apportées par les siècles successifs ont permis un progrès du savoir : Vives s'oppose fermement à un certain défaitisme intellectuel, qui consiste dans l'idéalisation du passé et dans la dépréciation subséquente du présent ; cette inflexion optimiste se fera de nouveau entendre dans le début du premier tome. Il s'autorise cependant d'un exemple ancien, celui d'Aristote, pour mener sa critique. C'est un point à relever : la critique des anciens, c'est-à-dire l'évaluation raisonnée de leurs travaux, est conçue comme une fidélité à leur pensée et à leurs actes, du moins dans ce qu'ils ont de plus recommandable.

#### *De causis corruptarum artium, livre I*

Le premier livre du *De causis corruptarum artium* commence l'évaluation annoncée dans l'avant-propos : il traite des arts et de leurs corruptions de manière générale. La notion d'art n'étant définie qu'au début du *De tradendis disciplinis*, on se contentera de signaler ici, par provision, qu'elle ne désigne pas les beaux-arts, comme nous les appellerions, mais l'ensemble des savoirs.

Vives commence par un récit des fondations qu'il faut lire en parallèle avec celui qui inaugure le deuxième tome, et qui fut peut-être composé de conserve. On remarquera que ce récit porte seulement sur l'état post-lapsaire. Ce qui ne veut pas dire que la Chute ne soit pas mentionnée, bien au contraire : c'est sa faute qui a condamné l'homme aux nécessités dans lesquelles il vit, et c'est par la nécessité que s'expliquent les premières inventions et le développement des arts. La mise en avant de ce principe-moteur est d'autant plus importante qu'elle ira de pair avec une insistance particulière sur l'utilité des arts en question et sur leur finalité : pourquoi apprend-on ? à quels besoins cet apprentissage doit-il répondre ? Vives peut ensuite décrire l'élévation progressive de la culture humaine, depuis des travaux destinés à répondre aux besoins immédiats, vers d'autres activités plus nobles, et d'ordre intellectuel : cette élévation se produit parallèlement à la fondation des États, et

comme elle, fut l'œuvre d'individus auxquels on donne le nom de sages. C'est alors que survint l'invention de l'écriture : Vives la décrit en termes très positifs, et se prononce nettement contre le logocentrisme platonicien. Émerge ensuite la répartition traditionnelle des arts : entre arts « chirurgiques », autrement appelés mécaniques, et arts libéraux. Ils sont à la base des facultés dites « supérieures » : droit, théologie, médecine. Vives ne remet pas en cause cette classification, ni les hiérarchies qu'elle implique : tout au plus regrette-t-il qu'on ait omis de ranger l'architecture et la perspective parmi les arts libéraux. Outre la nécessité, contribuent au développement du savoir : l'argent, l'honneur, la reconnaissance, l'exemple donné par les princes à leurs sujets, mais aussi un désir de découvrir la vérité, que satisfait la lumière offerte aux hommes par Dieu. Si les arts n'ont jamais atteint le comble de la perfection, en raison du péché, ils ont connu des progrès remarquables.

À ces progrès ont pourtant succédé des corruptions, dont Vives ne précise pas quand elles sont intervenues exactement, mais qu'il se propose d'expliquer. Premières incriminées, les passions de l'âme humaine, aveuglée par son orgueil. Elles sont ici représentées comme des ténèbres, par opposition à la lumière : une antithèse qui peut venir de l'Évangile selon saint Jean. Conséquence de cet orgueil, les hommes ont présumé de leurs capacités. Ils ont recherché des connaissances qui leur étaient interdites, et fait montre d'un savoir de parade. Ils ont refusé de reconnaître leurs ignorances ou leurs erreurs, ont obscurci leurs discours pour n'être pas pris en faute, ont jaloué le savoir d'autrui, au lieu d'en tirer profit. À ces passions mauvaises se sont ajoutés d'autres vices, tels que la cupidité ou la recherche des honneurs, sur lesquels Vives reviendra par la suite : dans ce premier livre, déjà, se fait jour une progression en spirale qui anime l'ensemble du *De disciplinis*.

D'autres ténèbres ont conforté celles-ci, venues de l'extérieur cette fois : entendons, des auteurs et des textes. La méconnaissance des langues, c'est-à-dire du latin et du grec, en est la première cause : l'abandon de la grammaire a entraîné de véritables aberrations philologiques. Heureusement, lesdites langues sont de retour, ou plutôt « renaissent »<sup>2</sup>. Mais cette renaissance n'est pas sans danger : on oublie trop souvent qu'elles ne sont qu'une voie vers le savoir. Deuxième cause de ces ténèbres, l'obscurité intrinsèque des textes anciens, d'Aristote notamment : cette obscurité résulta d'hermétismes volontaires, d'ambiguïtés entretenues à dessein, ou d'une mauvaise transmission des textes, tantôt accidentelle, tantôt liée à une certaine malveillance des écrivains entre eux. Troisième cause : les erreurs que les anciens eux-mêmes ont commises, soit que leur finesse ait été prise en défaut, soit qu'ils aient eu trop confiance dans la tradition, dans les autorités ou dans le jugement populaire. Aucune des autorités humaines, quoi qu'il en soit, n'est infaillible : elles se contredisent. Et les grands hommes de l'Antiquité n'auraient pas voulu que l'on s'en tienne à leurs décrets. « C'est méjuger de la nature que de penser qu'une ou deux gésines ont suffi à l'épuiser », dit déjà l'avant-propos<sup>3</sup>. L'idolâtrie dont font l'objet les maîtres altère d'ailleurs le jugement de leurs disciples et contribue au développement de sectarismes intellectuels. Vives s'en prend en particulier

---

<sup>2</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 6 bis v<sup>o</sup>.

aux disputes quodlibétiques, dans un de ses passages les plus brillants. Ces disputes, publiques et portant sur tous sujets, ont vu l'arrogance et l'ostentation prendre le dessus sur la recherche de la vérité.

Le troisième facteur de corruption tient dans une inertie dont ont surtout fait preuve les modernes : dans une paresse et dans une négligence contraires à l'encyclopédisme des anciens, et empêchant tout aperçu d'ensemble sur les divers domaines du savoir. La méconnaissance des frontières disciplinaires et des fins poursuivies dans les arts respectifs est, dans ces conditions, inévitable. Inévitable aussi, une spécialisation excessive, qui finit par enfermer le savant dans son monde propre, au point qu'il semble perdre tout contact avec le monde réel. Les commentaires même n'ont plus rien à voir avec ce que dit l'auteur commenté. Ils trahissent surtout l'ignorance crasse de celui qui les compose : particulièrement visés par cette critique, les interprètes d'Aristote. Or, les savants prétendus étant incultes, un cercle vicieux s'est enclenché. Les esprits les plus doués, par réaction, se sont détournés des études. Et comme les universités sont remplies d'ignorants, et qu'on n'a plus étudié que par appât du gain, les diplômes sont à vendre. On les délivre au plus offrant, en sorte que des incompetents deviennent docteurs. Aussi les arts sont-ils privés des honneurs qu'ils auraient mérités. Et c'est ainsi que les vrais talents s'éloignent de l'étude encore bien davantage, et fuient l'enseignement.

#### *Livres II, III et IV*

Les livres II à IV du *De causis corruptarum artium* portent successivement sur la grammaire, la dialectique, et la rhétorique, qui constituent les arts du discours : ou *artes sermocinales*, dans la classification héritée du Moyen Âge. On les présentera conjointement, car ils forment une série très cohérente : « dans cet édifice qu'est le discours, la grammaire coupe le bois et taille les pierres, la dialectique construit le logis, l'orateur fonde la cité. La grammaire s'arrête à la liaison des mots, la dialectique à l'argumentation, la rhétorique pousse jusqu'au discours et, pour être plus exact, jusqu'au style »<sup>4</sup>.

L'idée centrale autour de laquelle s'organise le propos de Vives est empruntée à l'*Art poétique* d'Horace : le peuple a toute autorité sur la langue. Étudier la langue, par conséquent, c'est étudier l'usage. La première corruption de la grammaire est d'avoir fondé ses lois sur l'analogie, sans prendre suffisamment en compte cet usage, qui est divers. Au nom de règles trop rigoureuses, on a ainsi relevé des impropriétés qui n'en étaient pas. On a même poussé le souci de l'élégance jusqu'à la superstition. À cet extrême de l'exactitude s'oppose, cependant, l'extrême inverse d'une indifférence à la règle qui n'est non plus souhaitable : le latin n'étant plus une langue populaire, comme il l'était du temps de Cicéron ou Quintilien, il est quand même nécessaire d'en recueillir les lois. Vives prône donc une étude raisonnable de la grammaire. Mais de manière générale, son attention à l'usage – *usus* et

---

<sup>3</sup> Vives, *De disciplinis*, avant-propos, f. A 3 v<sup>o</sup>.

*consuetudo*, dans le texte latin – le situe du côté d'un conventionnalisme linguistique : la signification des mots fait l'objet d'une imposition ; elle n'est naturelle que dans des cas très rares. En dialectique, le mépris du langage courant a eu de graves conséquences : les commentateurs d'Aristote ont oublié que les spécificités du latin n'étaient pas les mêmes que celles du grec, et ont par conséquent inventé des propositions qui ne voulaient rien dire, ou leur ont donné un sens qu'elles ne pouvaient avoir. De nombreux exemples permettent de montrer quelles absurdités en découlent.

Mettre l'accent sur l'usage, c'est rappeler également que les arts du discours ne sont pas à eux-mêmes leur propre fin : ils ont une utilité. L'oubli de cette utilité est d'abord dénoncé à propos de la dialectique, présentée avec insistance comme un instrument, mais d'un emploi trop difficile. Ici réside le principal vice de l'*Organon*, dont les différents volumes font l'objet d'un examen critique, à l'exception notable des *Réfutations sophistiques*, sur lesquelles Vives ne veut pas se prononcer. Les *Catégories* ne progressent pas du plus simple vers le plus compliqué : elles souffrent donc d'un défaut d'ordre. Les *Topiques* ne sont pas plus utilisables : elles ne donnent pas à l'orateur les outils nécessaires pour trouver des arguments ; Cicéron, à cet égard, est meilleur qu'Aristote. Les « cinq voix » de Porphyre, dans l'*Isagoge*, sont trop enchevêtrées. Les maximes de Boèce réduisent les lieux communs dans des limites si étroites qu'elles ne servent à rien. Les scolastiques, quant à eux, se perdent dans des subtilités telles qu'elles sont presque impossibles à comprendre. Leur vocabulaire est inintelligible, par le commun des hommes tout au moins : cette critique s'adresse manifestement aux terministes, mais d'autres, sans doute, sont aussi concernés par les attaques de Vives. Aristote a pourtant défini la question dialectique comme une question probable, et non pas paradoxale, voulant dire par là qu'elle doit porter sur des opinions couramment admises. Pour avoir oublié l'usage linguistique et l'utilité de leur travail, ces scolastiques se sont abandonnés à un formalisme exacerbé, d'orientation métaphysique : ils se sont créé une autre nature, complètement détachée du monde qui les entourait, et une langue nouvelle, connue d'eux seuls. Ils ont oublié jusqu'au public auquel ils s'adressaient : Vives déplore qu'on fasse passer directement les enfants de la grammaire à la dialectique, sans plus de préparation. Mais si l'on commence trop tôt l'étude de la logique, il n'est pas moins regrettable que certains ne la quittent jamais : signe qu'elle n'est plus un instrument, mais une fin en soi. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que les scolastiques se glorifient du nom de sophistes, et que leur amour de la gloire débouche sur les pires entêtements : ils ont perdu de vue ce qui donnait un sens à leur travail.

Finalement, c'est par une définition défectueuse que les arts du discours se sont corrompus. Et ce défaut concerne aussi leurs périmètres respectifs. Les grammairiens modistes ont altéré leur discipline, en important à tort une terminologie qui relevait de la dialectique et de la métaphysique. Vives ne conteste pas, en revanche, que la grammaire embrasse l'étude de l'histoire, de la poésie, ou de la poésie dramatique, dont il traite dans le livre II. La dialectique, elle, a fait l'objet, dès le départ,

---

<sup>4</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, III, f. 33 v<sup>o</sup>.

d'une méprise sur ses fonctions. Au terme de la définition qu'en donne Aristote au livre premier de ses *Topiques*, elle ne porte déjà plus sur le discours, mais sur les choses. Un dévoiement qui lui permet de se prononcer sur toutes sortes de matières, au détriment des arts, dont elle n'est que l'instrument : les dialecticiens modernes ont annexé indûment des questions qui relevaient de la métaphysique, surtout dans les *Parva logicalia*, mais cette tendance ontologisante pointait déjà chez les Anciens. Aristote a de surcroît empiété, dans le *De interpretatione*, sur le travail des grammairiens. Dans les *Secunds Analytiques*, Vives aimerait retrancher les développements sur la démonstration, qui heurtent son probabilisme. Car la question dialectique est une question probable, et probable seulement. L'homme ne peut accéder, de toute façon, à des vérités sûres et certaines : les prémisses « premières et nécessaires » dont parle Aristote lui restent inaccessibles. En contrepartie de ces usurpations, les dialecticiens scolastiques se sont laissé dépouiller trop volontiers de l'invention par les rhéteurs, délaissant bien souvent l'étude des topiques pour la syllogistique. La rhétorique a d'ailleurs étendu ses prétentions à l'infini, comme si le rhéteur devait être compétent dans tous les arts : les analyses de Cicéron et Quintilien sont ici contestées. L'invention ressortit au jugement, lequel n'incombe à aucun art particulier. Et la recherche proprement dite des arguments relève du dialecticien. Toutes les disciplines requièrent de la mémoire. L'action n'est pas non plus propre à la rhétorique : on peut être bon orateur sans faire de geste. Sur la disposition, Vives reste évasif. L'élocution, en revanche, est un attribut plus spécifique de cet art : c'est même à quoi il semble se réduire peu ou prou. Quoi qu'il en soit, après redéfinition des périmètres, le domaine rhétorique a manifestement été réduit. Les frontières de la dialectique se trouvent déplacées, mais le prestige exorbitant dont elle jouit dans l'École est largement entamé. La grammaire, elle, a plutôt fait l'objet d'une réhabilitation. Vives regrette, au demeurant, le dédain dans lequel les dialecticiens et théologiens scolastiques l'ont tenue, et défend la dignité d'une discipline qui permet de comprendre les auteurs anciens : elle mériterait de figurer parmi les arts supérieurs. On rappellera que l'humanisme, d'un point de vue académique, s'est formé dans les classes de grammaire : par son éloge de la grammaire, le *De disciplinis* est caractéristique de ce mouvement intellectuel.

Certaines divisions internes ne sont pas, elles non plus, justifiées. En dialectique, la distinction entre *Logica vetus* et *Logica nova* paraît aussi inepte que l'ajout d'un septième traité : les *Parva logicalia*, décidément odieuses à notre auteur. Mais c'est surtout la rhétorique qui est ici incriminée. Vives conteste la division aristotélicienne des trois genres oratoires, délibératif, judiciaire, épideictique, car elle ne saurait embrasser l'ensemble des circonstances dans lesquelles l'individu peut prendre la parole. Il refuse également de reconnaître l'existence de trois styles : élevé, bas ou moyen. Il regrette enfin l'insuffisante définition des métaphores par lesquelles on décrit le discours : chair, sang, nerfs, sève, par exemple.

De ces corruptions, qu'on pourrait dire épistémologiques, en ont résulté d'autres, qui touchent aux mœurs et à la foi. Les dialecticiens, à force d'empiéter sur la métaphysique et de vouloir tout mettre en syllogismes, finissent par déboucher sur des aberrations théologiques intolérables. En

rhétorique, avec la fin de l'ère républicaine et l'avènement d'un régime impérial, l'éloquence d'apparat et la déclamation ont pris le pas sur l'éloquence politique : en donnant le primat au *placere*, on a nourri la volupté. Vives s'insurge, en revanche, contre ces théologiens qui accusent la grammaire d'être une pépinière d'hérésies, et condamnent, par conséquent, l'étude du grec et du latin : l'hérésie n'est pas dans le mot, mais dans l'idée. Les discussions abstruses des logiciens comportent plus de risques. Et d'ailleurs, comment lirait-on les textes anciens, sans connaissance des langues ? À l'inverse, il dénonce les futilités, les immoralités, et même les impiétés de la poésie profane, notamment amoureuse : adoptant une position de type platonicien, il voudrait cantonner les poètes dans la lyrique chrétienne. Le théâtre fait l'objet d'un jugement analogue, car il corrompt les mœurs de la jeunesse : une tragi-comédie comme la *Célestine* n'est traitée avec plus d'indulgence que parce qu'elle possède une visée édifiante. De manière générale, Vives se montre méfiant à l'égard des fictions, notamment romanesques, et rejette catégoriquement ce qu'il appellera dans le *De tradendis disciplinis* des « fables milésiennes » : elles se contentent de procurer un plaisir immédiat, sans profit intellectuel ni moral. Son hostilité est plus vive encore envers le sensationnalisme et l'affabulation dans la littérature sacrée : la *Légende dorée*, notamment, le rebute. Cette remarque s'inscrit d'ailleurs dans une critique plus vaste de l'histoire, qui a subi trois formes d'altération. Elle a d'abord manqué de vérité, par une confusion avec la fable, mais aussi faute de datations et de repères temporels suffisamment précis. Elle s'est ensuite intéressée à des sujets futiles ou immoraux, tels que les guerres. Ici se fait entendre le pacifisme évangélique de Vives, qui ne pense pas cette objection : si l'histoire doit dire ce qui est, peut-elle toujours dire ce qui doit être ? Enfin, elle a souffert d'un manque d'objectivité, lié surtout aux préjugés patriotiques des auteurs.

Cette critique morale va de pair avec des observations d'ordre esthétique. Au terme des invasions barbares, l'oreille musicale et poétique s'est dégradée. Le style historique s'est tellement affadi que le public préfère des récits ouvertement mensongers. Concernant l'art dramatique, force est de regretter certaines invraisemblances, surtout chez les anciens : cette remarque prend place dans une réflexion plus vaste sur la notion de convenance, ou *decorum*. Sur l'imitation, Vives défend une position semblable à celle d'Érasme dans le *Ciceronianus*, paru en 1528 : l'orateur doit ressembler à son modèle comme un fils à son père, et non pas le singer. Il lui faut imiter, mais sans être servile. Se ressouvenir que Cicéron n'est pas seul digne de cette imitation, qu'il n'a pas pu parler de tout, et que son monde n'est plus le nôtre. Cet anti-cicéronianisme se voudrait fidèle à Cicéron lui-même : il s'accorde bien avec l'équilibre déjà prôné au livre I, dans ce qui préfigure la grande Querelle des Anciens et des Modernes. Vives défend, par ailleurs, la présence du vers dans les discours en prose : elle est inévitable, et de surcroît, le goût varie selon l'individu. Ces remarques sur le vers et sur l'imitation pourraient certes sembler littéraires, plus que pédagogiques ; et il y a là, de fait, une certaine ambiguïté, qui a trait au propos de l'ouvrage : il nous faudra y revenir. Mais les remarques en question sont d'autant plus importantes, à l'intérieur du livre IV, que la rhétorique vient d'être redéfinie et doit porter principalement sur l'ornement et sur le style. De même, il est clair que pour



l'auteur, les développements sur la poésie, l'histoire et le théâtre, dans le livre II, concernent moins la qualité intrinsèque des textes que leur enseignement dans les classes de grammaire, et la dégradation des connaissances qu'on y transmet.

### *Livre V*

Les livres II à IV portaient sur les arts du discours, décrits comme des portes d'accès au savoir. Le livre V porte d'abord sur la philosophie naturelle, c'est-à-dire sur la physique et la métaphysique, dans la classification aristotélicienne. Puis il traite de la médecine et des mathématiques, dans deux chapitres distincts.

La critique adressée par Vives à la philosophie naturelle, à la médecine et aux mathématiques concorde, à bien des égards, avec ce qui précède. C'est une critique morale, qui incrimine les passions humaines. Ainsi, lorsque l'auteur dénonce, en philosophie naturelle, des disputes byzantines et leur cohorte de maux, comme l'ostentation ou l'entêtement. Ou encore, lorsqu'il regrette que l'art médical soit devenu si lucratif, suscitant trop de vocations intéressées, au péril des patients. Mais c'est aussi une critique intellectuelle. L'abandon des langues a empêché une connaissance approfondie de la médecine ancienne. En mathématiques, il a entraîné une régression des harmonies musicales ou picturales. On ne s'attardera pas sur les développements repris des livres antérieurs, mais il importe de souligner, une nouvelle fois, le fonctionnement d'un propos qui progresse en spirale, et revient régulièrement sur les mêmes thèmes, en les approfondissant. Ces retours réguliers justifient que l'on pratique, dans cette présentation, des regroupements entre les arts et qu'on ne suive pas de manière linéaire l'ordre du *De disciplinis*. Ils expliquent également qu'on ne puisse éviter tout à fait certaines redites.

Le dévoiement de la spéculation naturelle est au centre de la critique prononcée dans le livre V. Les hommes se sont attaqués à des matières trop profondes. Ils ont cherché à découvrir les secrets de la nature sans mesurer leurs forces. Vives s'en prend en particulier à l'astrologie divinatoire, terme extrême de ce dévoiement : on la rattache à tort aux mathématiques, alors qu'elle n'est pas un art. Mais la philosophie naturelle elle-même s'abîme dans des spéculations inutiles, si détachées de la nature véritable qu'elles la conduisent à s'en forger une autre : la même critique s'adressait aux logiciens. Elle vise ici le réalisme scotiste, mais aussi les nominalistes, ainsi que Swineshead et les Calculateurs : ces scolastiques anglais appliquèrent les principes de la mathématique à la physique aristotélicienne. Ce que regrette Vives, c'est une dérive formaliste, ontologisante, métaphysicienne de la physique, et l'oubli par les mathématiques, perdues dans la théorie, des applications pratiques sur lesquelles elles devaient déboucher.

D'investigations trop curieuses, ont résulté des propositions totalement absurdes, et des décrets contradictoires. Une doxographie sur la philosophie naturelle dans les écoles philosophiques de l'Antiquité fait ressortir ces contradictions. Mais elle permet aussi à Vives d'esquisser une position

médiane entre l'empirisme intégral des épicuriens et la méfiance absolue des académiques envers les sens. L'auteur du *De disciplinis* se range implicitement du côté des aristotéliens – et des platoniciens, mais de l'Ancienne Académie – pour lesquels le jugement de la raison doit être appliqué aux perceptions sensibles. En médecine aussi, il préconise une voie moyenne. Adoptant une position de type hippocratico-galénique, il repousse à la fois le crédit porté à l'expérience, quand il conduit à mépriser les règles de l'art, et la confiance dans la règle, quand elle fait fi de l'exercice. Enfin, il ne considère pas que les abstractions mathématiques soient des réalités, contrairement aux réalistes, mais n'admet pas non plus la position de type sceptique consistant à décrire comme douteux les postulats sur lesquels les mathématiques reposent : ces postulats sont, à ses yeux, des principes certains. L'inflexion est ici différente de celle qui se faisait entendre dans le livre III, où la critique de la démonstration était nettement influencée par le probabilisme académique, et notamment cicéronien.

Dans le livre V, Vives martèle également la conviction selon laquelle Aristote n'a pas atteint le comble de la lumière naturelle, contrairement à ce qu'affirment ses sectateurs. Il ritait d'ailleurs de ces philosophes qui se croient incapables de faire progresser la connaissance humaine, et se fondent entièrement sur le jugement d'autrui : ce développement fait écho à la fin de l'avant-propos. Le *De disciplinis* témoigne, encore une fois, d'une sereine confiance dans le progrès du savoir. Il adopte de nouveau une position moyenne, entre un aveuglement sur les facultés de l'homme qui conduit à des spéculations inutiles, d'une part, et le manque d'ambition qu'implique l'idolâtrie de certains aristotéliens, d'autre part. Le problème qui se pose est le suivant : qui sont ces aristotéliens ? Ils ne sont jamais nommés, et la critique de Vives doit par conséquent être explicitée. Le lecteur comprend en fait qu'elle s'adresse à l'École de Padoue, et pense tout particulièrement à Pietro Pomponazzi : lequel refusait de soutenir qu'Aristote ait démontré l'immortalité de l'âme, et ne croyait pas non plus qu'on pût la prouver par des moyens rationnels. Vives, de son côté, ne peut admettre qu'Aristote soit parvenu au plus haut degré de la lumière naturelle, car cela reviendrait à considérer que cette lumière de la nature contredit la lumière de la foi, qui est fondée sur la Révélation et présente l'immortalité de l'âme comme une vérité. Notre humaniste nie absolument que la foi et la raison puissent être en désaccord, sans affirmer cependant de manière explicite qu'il n'y a qu'une seule lumière, comme il le fera plus tard. Là encore, il donne à voir sa confiance dans les capacités humaines : « il n'est rien de si profond, dans la religion chrétienne, aucun mystère à ce point sublime ni grandiose, que l'intelligence de l'homme n'en puisse découvrir les grandes et admirables raisons »<sup>5</sup>. Remarque importante, car elle légitime en creux le choix d'un propos philosophique, et non pas théologique, pour le *De disciplinis*.

La critique de l'École de Padoue explique en outre des attaques extrêmement violentes contre Averroès et les interprètes arabes d'Aristote : ces attaques visent par ricochet ce que les historiens des idées ont appelé, d'un terme largement impropre parce qu'imprécis, l'averroïsme padouan. Une analyse très partielle du *Grand Commentaire sur la Métaphysique* tend à démontrer l'inculture

---

<sup>5</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, V, f. 59 v<sup>o</sup> – 60 r<sup>o</sup>.

d'Averroès, son ignorance de la nature, et son impiété. Cette démonstration repose cependant sur une erreur très ennuyeuse, et que Renan mettait déjà en évidence : contrairement à ce qu'affirme l'auteur du *De disciplinis*, Averroès n'a pas lu Aristote dans une traduction arabe venue du latin. La force du préjugé religieux emporte ici la polémique sur des sentiers qu'on ne peut suivre sans péril.

### *Livre VI*

Le livre VI est consacré à la philosophie morale. Vives évoque d'abord l'éminente dignité de cette discipline. Le « Connais-toi », qui lui en semble le fondement, était du reste attribué par les Anciens à un dieu : Apollon. Socrate, dans ces conditions, a rendu un immense service au genre humain, en ramenant la philosophie de l'étude des cieux et de l'observation des éléments vers l'examen de soi. N'est-il pas cependant regrettable que les chrétiens aient emprunté leurs principes de vie à des penseurs profanes, plutôt qu'à la parole de leur Dieu ? Leur religion l'emportait pourtant sur la morale des païens, à l'aune même de la raison. Pour le démontrer, Vives met en avant la diversité des opinions philosophiques sur la question du souverain bien : comme d'habitude, le genre doxographique lui sert à souligner les contradictions, et par conséquent, les erreurs des différentes écoles.

C'est finalement la doctrine aristotélicienne qui fut préférée aux autres. Et c'est pourquoi l'on doit la réfuter de façon plus spécifique. Aristote refuse de situer le souverain bien ailleurs que dans la vie terrestre : or, Vives nie de nouveau qu'il ait parlé selon la lumière de la nature. D'autres philosophes, comme les platoniciens ou les stoïciens, ont mieux mis à profit leurs facultés et sont arrivés à des conclusions beaucoup plus proches des vérités chrétiennes. D'ailleurs, la félicité promise par le Christ et celle qu'a décrite Aristote ne peuvent coexister : entre les deux, il faut choisir. Le bonheur, pas plus que la lumière, ne peut se diviser : la critique adressée par Vives à la morale prolonge celle qu'il vient de formuler au livre V, à l'encontre de la philosophie naturelle. Quant à la vertu, elle n'est pas une disposition, mais un acte. Elle n'est pas non plus un juste milieu, situé entre deux extrêmes : s'appuyant sur le *De voluptate* de Lorenzo Valla, Vives réfute la définition proposée par l'*Éthique à Nicomaque* ; à chaque vertu s'oppose en fait un vice, et un seul. Il examine ensuite les définitions particulières du courage, de la magnificence, et surtout de la magnanimité : telle qu'exposée par Aristote, elle est incompatible avec la sage modestie dont doit faire preuve le chrétien. On ne peut servir deux maîtres à la fois. Cette transaction est impie, et d'autant plus absurde qu'Aristote suit un ordre confus, qu'il a été mal traduit, que ses textes fourmillent d'allusions obscures : ce qui a donné lieu à des disputes sans fin, comme dans les autres disciplines. Mais le scandale, ici, est d'autant plus grand que ces disputes entament la persuasion morale. Or, la fonction de l'éthique n'est pas tant d'enseigner que d'exhorter : une idée que Vives reprend justement à Aristote. Les commentateurs modernes, trop imprégnés de dialectique, sont incapables de conduire à la vertu ceux qui les lisent.

## Livre VII

Le dernier livre du *De causis corruptarum artium* porte sur le droit civil. Le récit de fondation sur lequel il s'ouvre, comme tous les autres livres du premier tome, permet à Vives de préciser une pensée qu'il exposait d'abord au début du livre IV : la justice et la parole sont toutes les deux nécessaires au maintien des sociétés. On notera cependant que la justice est ici décrite comme la conséquence d'une première corruption : les hommes ont oublié la bienveillance que Dieu leur avait donnée, pour qu'ils puissent vivre ensemble ; il a fallu que cette bienveillance soit remplacée par un autre principe. Lequel a subi, à son tour, plusieurs altérations. Car on s'en remettait, dans les premiers temps, à des sages chargés de dire les règles de l'équité. Or, l'équité est un cadre universel, qu'il faut faire dériver dans des lois, et ces lois doivent impérativement en émaner. Mais l'ignorance et les passions n'ont pas permis qu'il en aille de la sorte. Les législateurs sont mus par leurs intérêts particuliers, et bien souvent, par la crainte des princes : à l'origine, des chefs élus, à la fois sages et honnêtes, mais leurs successeurs se sont montrés moins vertueux. Aussi les textes prolifèrent-ils, rédigés par flatterie, pour la plupart. La bonne loi est ici définie par Vives. Sa première qualité est, si l'on veut, éducative : elle règle l'âme des hommes. Le législateur doit notamment veiller à l'instruction morale des enfants : l'influence de Platon, d'Isocrate, et des vies de Lycurgue et Solon par Plutarque n'est pas pour rien dans cette idée. La bonne loi doit, par ailleurs, être dissuasive : plutôt que de punir d'éventuels contrevenants, elle prévient le mal. Pour finir, elle sera aussi simple que rare, afin que tous puissent la connaître. On pourrait dire, sans trop exagérer, que la justice selon Vives tend à sa propre disparition et rêverait de restaurer cette bienveillance originelle qui la rend superflue.

La nécessité de textes rares et brefs justifie la sympathie de l'humaniste envers l'entreprise de Justinien, dont le *Corpus juris civilis* était destiné à réduire le nombre des lois et de leurs interprétations. Mais cette entreprise même a ses défauts. Pour commencer, il n'était pas nécessaire de supprimer les textes devenus inutiles : il suffisait qu'ils n'aient plus force de lois. On aurait ainsi évité une grande perte philologique. Ensuite, les compilateurs du *Corpus* n'étaient pas exempts de passions : Tribonien, par exemple, est connu pour sa vénalité. Et ces passions ne purent que nuire à leur travail. D'ailleurs, certaines antinomies ont survécu à ce travail, et le droit romain, malgré cette simplification, resta parfois contradictoire : cette critique est largement inspirée par Lorenzo Valla, dont l'anti-tribonianisme est cependant plus véhément. Comme celle de Valla, elle s'explique par une hostilité profonde aux juristes médiévaux que nous appelons aujourd'hui Glossateurs et Post-Glossateurs. Accurse, Bartole et consorts ont surtout brillé par leur ignorance du grec, du latin, et des *realia* antiques, heureusement restitués par les grands noms de l'humanisme juridique : Budé, Alciat, Zasius, Salomonius ou Nebrija. Mais ils ont aussi entassé les gloses sur le *Corpus juris civilis*, et ne cessent d'appeler « sacrosaintes » ses lois, même s'ils n'en ont qu'une connaissance superficielle. Ils les citent

sans arrêt, et Vives les appelle plaisamment des « tables des matières et des index »<sup>6</sup>, plutôt que des juristes. Ce faisant, ils reproduisent le vice auquel Justinien aurait voulu pallier. On a oublié la définition d'Ulpian : « le droit est l'art de l'équité et du bien, dont on pourrait avec raison nous appeler les prêtres »<sup>7</sup>. C'est une sorte d'idolâtrie que le *De disciplinis* met en lumière : en vénérant le droit romain, qui ne peut être valable en tout lieu ni en tout temps, ces tristes personnages se sont trompés de culte. Quant à la casuistique à laquelle ils s'adonnent, elle est plus inepte encore : à quoi bon inventer des cas, puisqu'ils sont infinis ?

Voilà comment on introduit l'iniquité dans l'étude du droit civil. L'Université laisse sortir des bataillons de diplômés, dont l'objectif n'est pas d'éteindre les litiges, mais de multiplier les chances de procès.

#### De tradendis disciplinis, livre I

Le premier livre du *De tradendis disciplinis* commence par un récit général, de teneur à la fois anthropologique et historique, assez proche de celui par lequel débutait le *De causis corruptarum artium*. Ces deux ouvertures se complètent, et doivent être lues en parallèle. Vives souligne de nouveau le rôle de la nécessité dans le développement de la civilisation : le besoin de se nourrir, de se soigner, de se loger, a conduit les hommes à employer leur faculté de recherche, qui est un don de Dieu. La formation des sociétés procède de la même cause, ainsi que l'invention subséquente des lois, l'étude de la langue, le développement des arts liés à la prudence. Mais progressivement, les hommes ont voulu satisfaire à la commodité, et non plus simplement au besoin : le savoir est alors devenu une source de plaisir. Plaisir qui, conjugué à l'orgueil, débouche sur la curiosité : c'est-à-dire sur une soif de connaissances infinie. Vives suit ici un chemin légèrement différent de celui qu'il empruntait au tout début de son ouvrage : car son premier récit ne traitait pas vraiment des sociétés, des lois, ni de l'étude de la langue. C'est que les avancées du tome précédent permettent ces développements nouveaux, qu'ont mûris les récits initiaux des livres IV et VI, sur la rhétorique et la justice. De même, l'ouverture du *De causis corruptarum artium* présentait en termes positifs le progrès des arts, pendant de longues pages, avant d'aborder les causes de leur corruption : peut-être était-ce une manière de souligner cette corruption, par contraste. Dans le *De tradendis disciplinis*, les progrès du savoir sont très vite décrits en termes négatifs : le propos semble assombri par la méditation du premier tome. La réforme proposée par Vives n'en apparaît que plus indispensable.

L'intention de l'auteur, dans ce premier livre, sera de s'interroger sur les finalités du savoir. Il lui faut, pour cela, définir la notion d'art. L'art est un recueil de préceptes universels, destinés à la connaissance, à l'action, ou à la mise en œuvre : on parle d'arts spéculatifs, actifs, ou effectifs. Il porte sur un domaine délimité par sa fin : en quoi il se distingue de la simple connaissance, qui peut être un effet du hasard. Et c'est pourquoi Vives avance justement une division des fins : *finis artis*, l'objectif

<sup>6</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, VII, f. 75 v°.

idéal qu'un art se propose d'atteindre, par des moyens bien précis ; *finis artificis*, l'application par le spécialiste des règles de cet art ; *finis hominis*, la fin qu'assigne l'homme à ses actions. Car l'action humaine, et par conséquent, la pratique des différentes disciplines ne peuvent avoir de fin que Dieu lui-même. D'où certaines conséquences remarquables. D'une part, les disciplines profanes ne sont que des jeux puérils, au regard de la religion. D'autre part, une discipline ne mérite ce nom que pour autant qu'elle s'accorde avec la piété : elle ne peut en aucun cas la contredire. Dans ces conditions, toute connaissance est vraie, puisqu'elle serait, sinon, une fausse connaissance : Vives prend ici position contre l'ignorance des sceptiques. Enfin, il résulte de ces prémisses que l'on doit récuser tous les arts ou tous les textes contraires à la piété : la prestidigitation, l'alchimie, la divination, par exemple, qui sont ici qualifiés d'arts sophistiqués, et n'ont d'autre fin que de faire valoir ceux qui les pratiquent ; de même, les fables milésiennes, l'éloge paradoxal quand il porte sur les vices, et toutes formes d'écrits licencieux.

Ces précisions opérées, Vives présente une importante taxinomie (f. 85 v° – 86 r°). Nous transposons ici son propos sous forme de tableau, mais la multiplication des manchettes indique assez que le texte en question est conçu, dès l'édition de 1531, comme un des passages les plus systématiques du *De disciplinis* :

Arts spéculatifs	observation de la nature	<i>aspectus / contemplatio</i>	<i>aspector / contemplator</i>
	philosophie première	<i>philosophia prima / intimum naturae opificium</i>	<i>philosophus primus / intimus</i>
	exploration des causes extérieures	<i>scrutatio / investigatio</i>	<i>scrutator / investigator</i>
	spiritualité (étude des réalités spirituelles)	<i>spiritualitas</i>	<i>spiritalis</i>
	histoire naturelle	<i>historia naturae</i>	<i>historicus</i>
Arts pratiques dirigés vers le corps	diététique	<i>diaeta</i>	<i>diaeticus / vescus / esualis</i>
	médecine	<i>medicina</i>	<i>medicus</i>
Arts pratiques dirigés vers l'esprit	éthique	<i>ethice</i>	<i>ethicus / moralis</i>
	économie (art du gouvernement domestique)	<i>oeconomia</i>	<i>oeconomicus</i>
	politique	<i>politica</i>	<i>politicus</i>
	grammaire	<i>grammatica</i>	[ <i>grammaticus</i> ]
	rhétorique	<i>rhetorice</i>	[ <i>rhetor</i> ]
	philologie	<i>philologia</i>	<i>philologus</i>
Instruments des autres arts	prudence	<i>prudencia</i>	<i>prudens</i>
	géométrie	<i>geometria</i>	<i>geometricus</i>
	arithmétique	<i>arithmetica</i>	<i>arithmeticus</i>
	invention de la vraisemblance (invention des arguments)	<i>inventio probabilitatis</i>	<i>inventor</i>
Arts de détente et de récréation	évaluation de la vérité	<i>censura veri</i>	<i>ensor</i>
	musique	<i>musica</i>	<i>musicus</i>
	poésie	<i>poesis</i>	<i>poeta</i>
Arts relatifs aux réalités divines et sacrées	[théologie] (étude de la nature céleste)	[ <i>theologia</i> ]	<i>theologus</i>
	[théonomie] (études des règles à suivre pour gagner l'au-delà)	[ <i>theonomia</i> ]	<i>theonomus</i>

Les problèmes posés par ce tableau seront discutés dans la dernière partie de notre préface. On se contentera de noter ici que le classement porte sur les arts, présentés comme para-synonymes des connaissances : « artes hae, siue quis cognitiones malit nominare ». Et l'on ajoutera que cette

<sup>7</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, VII, f. 75 r°.

taxinomie se veut utile. Il s'agit en effet de rendre service aux étudiants et hommes d'étude : « ad discentium [...] commoditatem ».

Pour Vives, « toute connaissance doit procéder des livres ». Il faut par conséquent se demander lesquels méritent d'être lus. Pour ce faire, on répartira les ouvrages : entre ceux qu'il faut utiliser, ou non ; ceux qu'il faut commenter dans les écoles, ou consulter par soi-même. On distinguera aussi, dans chaque volume, les passages recommandables de ceux qui ne le sont pas. Ce jugement occupe une grande partie des livres III à V du deuxième tome. Le problème le plus aigu concerne les textes profanes, à propos desquels Vives refuse toute position trop tranchée. Il semble en fait distinguer deux types de lecteurs. Les sages, tout d'abord, peuvent faire trois emplois des ouvrages composés par les païens. Ils en recueillent les leçons les plus appropriées. Ils font ressortir la vérité de la doctrine chrétienne, en la comparant à la faiblesse des connaissances et des pensées profanes. Ils se servent enfin de ces pensées comme d'arguments a fortiori : si un païen le disait, des chrétiens ne devraient-ils pas en être convaincus, à plus forte raison ? Ce dernier emploi n'est pas explicité par Vives : il apparaît seulement en creux. Quant aux autres lecteurs, curieux, novices ou imprudents, le contact des lettres profanes les met en danger. On les dirigera plutôt vers la Bible, ou vers les écrits d'auteurs chrétiens. On leur présentera les œuvres des païens sous une forme expurgée. On leur conseillera, enfin, de suivre dans leurs lectures des guides avisés. Nul doute que Vives espère être compté parmi ceux-là.

## *Livre II*

Le livre I portait plutôt sur le contenu des savoirs : le livre II se dirige davantage vers la manière de les transmettre. L'auteur insiste, pour commencer, sur les conditions d'enseignement. Une grande attention est prêtée au cadre scolaire et péri-scolaire. La nourriture doit être saine, copieuse et adaptée. L'établissement, situé dans un lieu agréable, mais sans excès : en dehors de la ville, mais à l'écart des chemins publics ou des zones de guerre, de crainte que les étudiants ne soient distraits de leur travail. Le mode d'enseignement fait, lui aussi, l'objet d'une réflexion détaillée. Si la famille en a les moyens, mieux vaut instruire l'enfant à domicile qu'à l'école. On l'enverra, sinon, dans un établissement de la cité, plutôt qu'à l'étranger : sans quoi il risque d'être coupé de ses racines et d'échapper à la vigilance de ses proches. Vives préconise, du reste, la création d'une école par cité, et d'une université par province. À l'inverse, il se montre très hostile aux internats, qu'il décrit comme des lieux de perte morale.

Une moralisation des écoles est d'ailleurs nécessaire. Le maître ne peut être seulement cultivé. Il faut qu'il ait le sens de la pédagogie. Ce qui suppose qu'il inculque de façon ordonnée les préceptes de l'art qu'il enseigne, mais également qu'il s'intéresse à ses élèves et les aime comme un père ses enfants. Il faut aussi qu'il se signale par son intégrité : Vives demande, à cet effet, qu'il soit rémunéré sur frais publics et que son salaire soit conforme aux attentes d'un homme honnête, sans être pourtant

trop élevé. Car cette fonction ne saurait être recherchée par appât du gain. De même, on interdira aux étudiants de choisir leurs professeurs, ni de payer leur nourriture, afin de supprimer les flatteries et les trafics. On expliquera au père qui mène son enfant à l'école quel est le but de l'instruction : le savoir n'a de fin que par l'acquisition de la sagesse et le progrès moral. L'élève lui-même se verra exposer les principes de la piété, dès ses premières leçons. Et l'on évitera des disputes trop fréquentes, surtout publiques, pour ne pas donner prise aux vices qu'elles engendrent.

Dans cette pensée éducative, l'évaluation occupe une place très importante. L'élève, au même titre que les arts ou que les livres, doit être soumis à un examen préalable. On ne peut enseigner n'importe quoi, ni à n'importe qui : cet examen se fonde sur le présupposé selon lequel l'individu n'agit correctement que s'il est à sa place. Des tests de capacité doivent être pratiqués, dès l'entrée à l'école, d'après des exercices bien précis : récitations, imitations, et même jeux, au cours desquels on confie à l'enfant des tâches de commandement, pour discerner au mieux ses aptitudes. Vives lui-même décrit avec force détails, dans plusieurs longues pages qu'on ne peut guère résumer, les différentes formes de talents ou de dispositions intellectuelles : *ingenia*, en latin. Par la suite, on adaptera le cursus aux facultés de chacun, en lui donnant le temps dont il a besoin, et en le dirigeant vers les études pour lesquelles il est fait. Enfin, s'il n'est pas possible de supprimer les titres de l'Université, on veillera du moins à ce qu'ils ne soient pas délivrés à tous sans distinction : l'enseignement n'a pas pour but le diplôme, mais le progrès des étudiants. Seuls deviendront « professeurs », parmi eux, ceux qui auront les connaissances et l'expérience nécessaires pour cela. Pour recevoir le grade de « docteurs », ou de « maîtres », ils devront être évalués par des personnes compétentes, sur des cours qu'ils auront dispensés : quand ils seront en situation d'enseigner, on les appellera « maîtres-professeurs ». À chaque étape, depuis les petites classes jusqu'aux plus hauts degrés, l'évaluation pratiquée est à la fois intellectuelle et morale. Elle n'est jamais conçue comme un jugement définitif : il arrive que des élèves ou que des étudiants puissent revenir vers une discipline dont il avait d'abord fallu les écarter.

### *Livre III*

Le livre III concerne le cours de langue : la grammaire, tout d'abord, dans les petites classes ; puis la philologie, au niveau supérieur. Vives affirme l'importance de cet apprentissage, en décrivant la langue comme « la réserve du savoir et l'instrument du lien social entre les hommes »<sup>8</sup>. Il formule le vœu qu'on institue dans chaque État des écoles où seraient enseignés le latin, le grec, l'hébreu, mais aussi l'arabe, et autres idiomes ayant cours chez les peuples musulmans, dans l'espoir que ceux-ci reviendraient plus facilement au christianisme. À défaut d'un langage unique, il faut une langue dans laquelle tous les hommes puissent communiquer : le latin est, par ses qualités, le mieux à même de remplir cette fonction. Aussi doit-on l'apprendre tôt et de manière rigoureuse, ses corruptions étant de grande conséquence. Le maître veillera notamment à ce que ses élèves parlent de façon claire et

<sup>8</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, III, f. 96 v°.



intelligible, sans hermétismes, illogismes, ni barbarismes. Il prendra garde à leurs défauts de prononciation et les corrigera, quand ce ne seront pas des défauts de naissance. Il sera clair lui-même, dans ses explications, et règlera son débit, pour éviter toute précipitation et ne pas donner l'exemple d'une parole irréfléchie. L'apprentissage du grec – et d'autres langues encore, selon les capacités et les envies de chacun – est nécessaire au perfectionnement du latin, mais aussi à la connaissance de l'Antiquité : c'est-à-dire, dans une perspective humaniste, à l'acquisition d'une culture. Toutefois, contrairement au latin, il est moins important de parler le grec que de le comprendre.

On enseignera d'abord les éléments simples, puis les éléments composés, en allant toujours du plus aisé vers le plus difficile : de la présentation de la voyelle, par exemple, vers l'étude des conjugaisons. De même, on progressera de la grammaire vers la philologie, de la lecture de petits textes en prose vers celle de grands auteurs plus prestigieux, mais également plus compliqués. Les mêmes matières seront exposées plusieurs fois, mais chaque fois de façon plus précise. C'est dire que la structure en spirale à laquelle obéit le *De disciplinis* s'inspire d'un processus d'ordre pédagogique, et même d'une méthode essentiellement grammaticale, illustrée notamment par Théodore de Gaza. L'enseignement du latin se fera à partir de la langue vernaculaire, qui est aussi la langue maternelle : Vives demande que soient rédigés, à cet effet, des dictionnaires bilingues thème-version. L'enseignement du grec n'intervient, lui, que dans un second temps : après apprentissage des premiers éléments, de pair avec le cours de langue latine pour les perfectionnants.

L'élève utilisera un cahier, ou un carnet, divisé en plusieurs parties : mots nouveaux, idiotismes, anecdotes, légendes, sentences... Il pratiquera des exercices de thème et de version, de rédaction, d'amplification, de reformulation, en jugeant des progrès accomplis, d'après ses écrits des mois précédents. Les disputes seront interdites aux plus jeunes, qui doivent avant tout écouter. Au bout d'un certain temps, elles leur seront permises, mais à condition d'être mesurées et de porter sur la leçon : elles prendront alors la forme de petits débats, puis de discussions savantes. L'apprentissage passe aussi par la mémorisation, à laquelle Vives attache une grande importance : les enfants ont, à cet égard, de vastes facultés, qui décroissent avec l'âge, mais sont entretenues par une bonne hygiène de vie. La lecture à haute voix fait travailler ces facultés. De même, les élèves restitueront la leçon à des camarades plus avancés, puis à des répétiteurs, et en dernier lieu, au maître. Tout aussi nécessaires, les exercices physiques, qu'on remplacera par de petites conversations ou par des jeux de cartes, en cas d'intempéries. L'activité du corps contribue à sa santé, dont Vives se montre soucieux : il prône d'ailleurs des régimes adaptés aux différents tempéraments. Mais l'exercice physique concourt également à la santé morale, par le délassement indispensable qu'il apporte, et à l'étude même de la langue : on parlera latin, tout en jouant. De manière générale, les différents apprentissages, linguistiques, culturels et moraux, doivent être imbriqués. En étudiant la langue, le maître essaiera d'inculquer des maximes de vie. Il utilisera l'explication des textes pour développer chez ses élèves les premières connaissances historiques, en suivant la chronologie et au moyen de repères clairs, correspondant aux grands événements. Les corrections, quant à elles, seront appropriées : on ne peut

tout reprendre chez l'enfant, qui ne saurait avoir les capacités d'un adulte. Vives se prononce contre des sanctions disproportionnées, en ce qui concerne notamment les châtements corporels, dont il faut savoir faire un usage raisonnable, sans jamais humilier. On pratiquera plus volontiers une pédagogie du compliment, de la récompense, et de l'émulation bien entendue. On rappellera en outre aux élèves la finalité de leurs études, sous forme de lieux communs. Il est évident, dans ces conditions, que le maître doit être un exemple offert à l'imitation de sa classe : ses mœurs seront irréprochables. Il ne s'abandonnera pas aux puérités des enfants qu'il côtoie. Il évitera l'entêtement et les insultes. Il saura reconnaître ses lacunes, surtout quand elles ont trait à des questions insignifiantes.

Vives s'apprête ensuite à présenter dans le détail les textes à lire. Mais il veut revenir, tout d'abord, sur le problème poétique : ici sont précisés des principes qu'il énonçait déjà au livre I. On fera disparaître tous les vers immoraux, érotiques surtout : il n'y aurait rien de scandaleux à supprimer Tibulle, ni l'*Art d'aimer*. De même, on pratiquera une lecture evhémériste, pour commenter les mythes des païens. Mais alors, sur quoi se fonde l'autorité dont jouissent les poètes, parmi les philosophes notamment ? Sur l'ancienneté de leur art, sur la présence dans leurs vers des germes de toutes disciplines, et sur l'inspiration dont on a cru qu'ils étaient animés : sans doute Vives veut-il, par ces explications, donner à l'enseignant de quoi répondre à une question que ses élèves ne manqueront pas de lui poser.

#### *Le cursus, livres III à V*

Une fois prises ces précautions, de longues listes de lecture peuvent commencer, qui feront désormais l'essentiel du *De disciplinis*. L'auteur donne ici l'impression de procéder par rubriques, ou pour emprunter le terme de l'époque, par lieux communs : l'emploi de lieux communs fait, du reste, partie de ses conseils à l'intention des étudiants. Pour chaque discipline, il décrit le tempérament intellectuel nécessaire à son étude, mais aussi les qualités requises de l'enseignant. Il expose la manière dont il faut l'enseigner, et notamment la progression que l'on doit suivre. Puis il présente les livres à commenter en classe. Ceux que l'élève ou l'étudiant devra lire par lui-même. Et pour finir, ceux qu'il suffit d'avoir dans sa bibliothèque, pour les consulter au besoin. Les écrivains cités sont bien sûr les classiques anciens, mais aussi des humanistes de la Renaissance, que Vives fait commencer avec Pétrarque : des contemporains mêmes sont mentionnés. Les médiévaux, eux aussi, peuvent être distingués : dans le champ de l'histoire, surtout, mais pas seulement. Nous dirions des jugements prononcés qu'ils paraissent quelquefois esthétiques, mais la visée reste toujours éducative : si Vives relève longuement les qualités et les défauts du style d'Homère, pour ne citer que cet exemple, c'est que l'élève doit l'imiter à bon escient.

Il n'y aurait pas grand sens à résumer des noms d'auteurs, ni des titres d'ouvrages. Mais ces listes s'inscrivent dans une sorte de cursus : employons ce terme par approximation, tout en signalant d'ores et déjà qu'il pose des problèmes, qui seront analysés dans la discussion finale. Nous avons

pensé qu'il serait intéressant de systématiser ce parcours, parce qu'il enjambe la division des livres III à V, et que ses grandes étapes ne sont pas toujours faciles à dégager : peut-être cela permettra-t-il de retrouver plus rapidement les lectures préconisées par l'humaniste, à l'intérieur de chaque matière.

Tel que le décrit Vives, le cursus est précédé par une période qu'on pourrait appeler probatoire, visant à observer les réactions de l'enfant et à déterminer ses capacités. Ces tests débouchent sur un **premier embranchement** : il est envoyé à l'école ou non, selon ses dispositions.

### **Niveau 1. À partir de 7 ans**

Pour l'élève, l'apprentissage linguistique commence. Mais des réunions pédagogiques régulières sont organisées, afin d'évaluer ses facultés et ses progrès. D'où un **deuxième embranchement** (f. 108 v°). Le cours de langue peut en effet être interrompu pour cause de déficiences intellectuelles ou morales lourdes. Il peut aussi être abrégé, pour cause de déficiences intellectuelles ou morales plus légères : l'apprentissage du latin se fait alors sans lecture des auteurs. Il peut enfin être mené jusqu'à son terme. Dans ce dernier cas, le cursus est le suivant :

1.1. Apprentissage du latin, d'après la langue vernaculaire.

1.2. Approfondissement du latin et apprentissage du grec (f. 98 r°), voire d'autres langues encore, selon les capacités de l'élève.

Ce cours de langue débouche sur un **troisième embranchement** (f. 109 r°) : les études peuvent être interrompues, ou bien poursuivies au niveau 2. Le philologue, tout en étudiant les autres arts, approfondira ses lectures grammaticales et historiques, de manière à ce que ses futurs élèves en soient soulagés. Mais il se gardera d'une excessive spécialisation.

### **Niveau 2. À partir de 15 ou 16 ans**

Après le cours de langue, et pour ceux qui continuent, les matières enseignées sont les suivantes :

2.1. L'évaluation de la vérité (f. 111 v°), qui constitue la première partie de la dialectique. Elle suit cet ordre : exposé du vocabulaire technique ; présentation des énoncés simples, puis composés ; étude, enfin, des règles de l'argumentation. Dans le troisième tome du *De disciplinis*, cette matière fait l'objet du traité *De censura veri*.

2.2. L'étude de la nature (f. 112 r°), dans laquelle on évitera de rechercher des vérités certaines, de se fier à des systèmes inutiles, et de s'abandonner à une vaine curiosité. L'enseignant présentera un tableau général de l'univers, avant d'aborder plus en détail l'astronomie, la géographie, l'hydrographie, l'agriculture, et autres disciplines analogues.

Au terme de ces deux cours survient un **quatrième embranchement**. L'élève peut se spécialiser dans l'étude de la nature : il lui faut alors approfondir les lectures préconisées en 2.2, mais

aussi mettre à profit ses observations personnelles et pratiquer des enquêtes de terrain, sur le modèle de ce que faisaient les anciens. Il peut également poursuivre le cursus, qui se prolonge dans les matières suivantes :

2.3. La philosophie première (f. 113 r°). Elle correspond, dans l'*Organon*, à la métaphysique et à la physique. Vives renvoie ici au *De prima philosophia*, premier traité de son *De artibus*, dans lequel il a essayé d'être plus clair que ne l'avait été Aristote.

2.4. L'instrument de vraisemblance (f. 114 v°), soit la deuxième partie de la dialectique, qui porte sur l'invention et correspond à peu près aux topiques. Vives propose une méthode progressive, depuis la lecture des traités anciens jusqu'à l'élaboration par l'étudiant de ses propres arguments. Cet art fait l'objet, dans le troisième tome, du traité *De instrumento probabilitatis*.

2.5. L'art de parler (f. 114 v°). Vives s'y attarde un peu plus longuement, peut-être parce qu'il n'en proposera pas d'étude spécifique dans le *De disciplinis* : sa rhétorique sera développée dans le *De ratione dicendi*, achevé en 1532 et publié séparément. On gardera toujours en vue que la rhétorique est un instrument et qu'elle doit être mise au service du bien : ce qui suppose que soit laissé de côté le genre judiciaire, les procès ne convenant pas à des chrétiens. On décrira les finalités et les outils du discours d'après l'examen des circonstances qui l'entourent et des destinataires auquel il s'adresse. Comme dans les autres arts, les exercices seront gradués, depuis de petites amplifications simples jusqu'au travail sur le maniement des passions. Un soin particulier sera accordé à la prononciation. Par ailleurs, se déterminant une nouvelle fois contre les cicéroniens, Vives prône une imitation bien entendue, adaptée aux circonstances elle aussi, et qui doit prendre modèle sur des auteurs variés : on s'inspirera de leur style, au lieu de les plagier. Le maître doit indiquer, à cet effet, les qualités respectives des différents écrivains.

2.6. Les mathématiques (f. 119 r°), auxquelles appartiennent : l'arithmétique, qui doit être enseignée en premier lieu ; la géométrie ; puis l'optique, la musique, l'astronomie, qui découlent des deux arts élémentaires. Toutes ces disciplines comportent une branche théorique et une branche pratique : Vives refuse une spéculation infinie, oublieuse d'éventuelles applications, dont il souligne l'utilité. Mais il annonce que, pour sa part, il s'en tiendra principalement à des questions de théorie.

Ici intervient le **cinquième embranchement**. L'étudiant peut être contraint, par ses capacités ou par sa condition, à interrompre ses études (f. 120 v°) : il s'engage alors dans un métier ayant rapport aux mathématiques, et enseigne cette discipline. Mais il peut aussi poursuivre le cursus.

### **Niveau 3. À partir de 25 ans**

Avant de décrire le troisième niveau des études, Vives recommande à l'adulte de mener des investigations plus personnelles sur les diverses activités de l'existence humaine, auprès des différents professionnels (f. 120 v°) : sont ici préconisées des enquêtes de terrain dont il était déjà question, de

manière plus spécialisée, pour l'étude de la nature. Les cours, eux, porteront sur les disciplines suivantes :

3.1. L'étude des réalités spirituelles (f. 121 r°), qui doit être d'autant plus prudente que les païens ont commis de lourdes erreurs, lorsqu'ils ont entrepris de parler des anges ou des démons.

3.2. L'étude de l'âme (f. 121 r°), sur laquelle Vives donne assez peu d'indications, mais qui fera l'objet d'un traité *De anima*, publié séparément en 1538.

C'est au terme de ces deux cours que se présente le **sixième embranchement**. On peut en effet se spécialiser dans l'étude des corps (f. 121 v°) ou dans l'apprentissage de la prudence (ff. 121 v° et 125 r°). Pour la commodité de notre propos, mais d'après une image empruntée à Vives, nous parlerons de « premier » et de « second chemin ». L'étude des corps, ou **premier chemin** (3.3.1), procède selon les étapes suivantes :

3.3.1.1. L'étude des causes naturelles, qui porte sur des phénomènes accessibles aux sens, et dans laquelle il est préférable de suivre la raison, plutôt que les autorités humaines.

3.3.1.2. L'histoire naturelle, qui fait ici l'objet d'une mention rapide. Mais on peut supposer qu'elle est enseignée plus en détail que ne l'est l'étude de la nature, au niveau 2.

3.3.1.3. La médecine, au sens large (f. 122 r°). Vives la divise en deux parties : la science alimentaire, ou diététique, et la médecine proprement dite. On étudiera d'abord les plantes et les remèdes, les organismes animaux et humains, en progressant de la description générale vers l'examen des qualités particulières : on assistera en outre à des dissections. Puis on donnera des consultations accompagnées, et enfin, des consultations non accompagnées. Au médecin, qui désormais peut exercer, il est demandé d'être particulièrement consciencieux, tant ses actes ont de graves conséquences.

Abordant le **second chemin** (3.3.2), Vives définit son objet : la prudence est décrite comme une habileté, *peritia*, consistant pour l'individu à adapter ses actes aux différentes circonstances. Elle repose sur deux qualités : le jugement et la pratique. Le jugement ne peut pas s'enseigner, mais il se perfectionne par la lecture, et dans l'étude de disciplines telles que la dialectique ou la rhétorique. La pratique, elle, est double : soit expérience personnelle, soit connaissance des expériences faites par autrui. Et cette dernière connaissance s'acquiert grâce à l'histoire. Les matières étudiées sur ce second chemin sont, par conséquent, les suivantes :

3.3.2.1. L'histoire naturelle (f. 121 v°), mais sans examen préalable des causes.

3.3.2.2. L'histoire proprement dite (f. 125 v°). Vives en fait un long éloge, en insistant notamment sur sa fonction exemplaire, qui explique son rôle dans l'acquisition de la prudence. L'histoire paraît l'emporter sur toutes les disciplines, en ceci qu'elle est indispensable à leur développement et à leur permanence. Elle doit faire ici l'objet d'un enseignement plus détaillé que dans le cours de langue. Mais on prendra toujours soin de remarquer les actes de paix, plutôt que les méfaits ou les déportements, et de suivre un ordre chronologique, plutôt que de procéder par séquences discontinues : pour éviter une vision des choses trop fragmentaire, on commencera par la lecture d'une

histoire universelle. On complètera cette étude par celle des mythes et des fables, pourvu qu'ils soient utiles à la prudence.

3.3.2.3. L'étude de la morale (f. 130 v<sup>o</sup>), que les anciens ont divisée en quatre parties, reprises par Vives : l'éthique, l'économique, la politique et les devoirs moyens. Les principes de cette discipline devront être puisés dans la parole du Christ et des auteurs chrétiens. Le maître, lui-même irréprochable, rédigera à cet effet un livre bref et clair : indication importante, car elle confirme que l'apprentissage de la prudence est, au moins pour partie, un apprentissage de type scolaire ou universitaire. On évitera un exposé trop long des vices. On fixera pour objectif à l'étude économique la tranquillité de la maison, et à l'étude politique la paix de la cité.

Peut-être les matières relevant du second chemin ne doivent-elles pas être abordées successivement, mais simultanément : le point n'est pas tout à fait clair. Du reste, à mesure qu'avance le livre V, les développements s'adressent de moins en moins au professeur ou à l'étudiant, et se dirigent de préférence vers les maîtres de maison ou les princes. Les considérations sur le cursus proprement dit se font de plus en plus ténues, et même, deviennent presque inexistantes. Le droit civil, dont l'examen intervient ensuite, n'est pas non plus envisagé dans une perspective curriculaire : aussi hésite-t-on à le placer sous un point 3.3.2.4.

Vives appelle d'abord de ses vœux la naissance d'un « art de la justice » (f. 132 r<sup>o</sup>), qui sera exercé par des jurisconsultes méritant vraiment le nom de « jurisprudents », moins attentifs aux lois qu'à l'équité, soucieux de ne pas multiplier les textes ni de les obscurcir par des interprétations trop longues. Grâce à une politique préventive, d'éducation morale, les lois nécessaires seront extrêmement rares, et par conséquent, intelligibles par tous. Elles devront obéir au précepte de charité, tendre au repos du genre humain, et favoriser la tranquillité des peuples, associés à leur élaboration. Le métier de jurisconsulte ne pourra être exercé sans autorisation préalable du sénat ou du prince. Pour l'apprendre, on rendra visite aux sages vieillards qui le pratiquent, comme le fit Cicéron auprès de Quintus Scévola : des débats seront en outre organisés entre les étudiants, mais qui ne pourront être publics. Cette formation supposera une connaissance philosophique approfondie, permettant d'appréhender les principes naturels, communs à tous les hommes, mais aussi de progresser vers les cas particuliers, dépendant par exemple de la coutume.

#### *Vie et mœurs de l'érudit*

Le livre V s'achève sur un chapitre portant titre distinct : « De vita et moribus eruditi ». Ce chapitre décrit les devoirs du savant, ou plus généralement, de l'homme d'étude. Il synthétise l'essentiel des thèmes abordés dans le cours du *De causis corruptarum artium* et du *De tradendis disciplinis*. Mais il formule aussi des recommandations pratiques, qui ne sont pas sans faire penser aux exercices spirituels préconisés par les philosophes anciens, et mis en évidence par Pierre Hadot. Ainsi, dans ce petit décompte, qui frappe l'imagination :

L'aspirant écrivain doit beaucoup lire, réfléchir, écrire, corriger : mais publier très peu. Le rapport de ces opérations, si je ne m'abuse, est le suivant : la lecture compte pour cinq, la réflexion pour quatre, l'écriture pour trois ; la correction ramène le tout à deux ; sur ces deux unités, il n'en faut offrir qu'une au regard du public<sup>9</sup>.

Cette sagesse concrète se manifeste aussi dans le refus de tout propos systématique. Les premières lignes sont, à cet égard, d'une grande importance pour la compréhension du *De disciplinis* :

[Le] parcours [de l'étudiant] ne sera pas calqué sur notre exposé de détail : lorsqu'il sera passé à l'étude d'une matière, il ne s'interdira pas de retourner voir la précédente. Il les combinera, et reviendra sur la séquence n° 1 dans la séquence n° 3, sur la séquence n° 3 dans la séquence n° 6. Car toutes ces matières ont entre elles une certaine connexion et une forme de parenté<sup>10</sup>.

C'est dire que les spirales de l'écriture imitent celles de l'instruction : on montrera plus loin que le mouvement, dans les deux cas, est encyclopédique.

Le savant est mis en garde contre les risques de l'orgueil : il lui est conseillé de faire plutôt le compte de tout ce qu'il ignore. De fait, la plupart des qualités nécessaires à l'érudition sont des dons venus de Dieu, vers la contemplation duquel le sage doit s'élever : aussi Vives propose-t-il une prière à réciter par les hommes d'étude, avant qu'ils ne se mettent à leurs travaux. Dans ces travaux, les écueils à éviter sont les suivants. D'abord, un abandon voluptueux à des spéculations qui se prendraient elles-mêmes pour fin. Ensuite, la vénalité, qui conduit l'intellectuel à flatter le prince, au lieu de lui adresser des critiques judicieuses ; mais il ne sert à rien non plus de donner des conseils à qui refuse de les entendre : les princes, à cet égard, s'avèrent souvent moins sages que leur peuple. Enfin, la quête de la gloire, et d'une immortalité qui non seulement est toute relative, mais ne peut de surcroît être sentie de ceux qui l'ont atteinte. Le savant devra plutôt se familiariser avec la pensée de la mort, et méditer sur le jugement de Dieu. Par un effet de boucle, le « *De vita et moribus eruditi* » fait ici écho à l'avant-propos, dans lequel Vives demandait précisément qu'on le laisse à son seul juge.

L'érudit doit aussi prendre soin de ses actes publics et de sa contenance à l'extérieur, eu égard à l'autorité dont il est revêtu, et dans l'intérêt des lettres. Il évitera, par conséquent, de se donner en spectacle dans des activités qui ne sont pas de son ressort. Il imitera l'enseignement du Christ et de ses disciples. Il songera que le monde est comme une cité, dont il serait lui-même le citoyen, et fera preuve de courtoisie, en présence de ses collègues. La discussion studieuse ne sera pas, à cause de lui, une bataille théâtrale : surtout s'il est théologien. Il acceptera les critiques et évitera toute attaque haineuse contre autrui : les humanités doivent nous rendre plus humains. Devant juger d'un livre, il se montrera d'une grande prudence, en particulier dans ses condamnations. Il corrigera les fautes de langue sans sévérité excessive, en se disant que la sagesse est préférable à l'éloquence. Parce que c'est une grande source de querelles entre savants, il citera de bon cœur les écrivains dont il se sert, et s'interdira le plagiat. L'envie ne doit pas l'empêcher de publier ses livres, mais il lui faut mesurer ses forces et ne s'attaquer qu'aux sujets pour lesquels il est fait, en s'accordant parfois quelque repos. Il évitera une publication prématurée, sans cependant attendre les neuf ans que recommande Horace.

<sup>9</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, V, f. 139 r°.

<sup>10</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, V, f. 134 r°.

Une fois l'ouvrage paru, s'il se rend compte d'erreurs qu'il aurait commises, il n'hésitera pas à donner un livre de rectifications, ou encore une seconde édition, mais dans laquelle les corrections soient signalées : car il en coûte peu, quand on défend la vérité. Les ouvrages engageant des questions de morale seront examinés par des officiers publics, reconnus à la fois pour leur savoir et leur vertu.

Ainsi prend fin le deuxième tome, sur un éloge de la censure. On pourra rapporter cette pesée, des livres et des âmes, aux tests pédagogiques que Vives a recommandés. À l'examen des textes qu'il a lui-même pratiqué. Au thème du jugement, qui n'a cessé de le hanter.

#### *Regard sur le De artibus*

Le troisième tome n'étant pas présenté dans notre édition, on se contentera d'en donner une description succincte, qui permette au lecteur de s'en faire une idée. Il se compose de traités spécialisés, sur certaines des disciplines que Vives a inscrites dans le deuxième niveau de son cursus. La teneur du propos est beaucoup plus technique que dans les deux premiers tomes, et le titre général pourrait être ambigu. Il s'agit moins ici de discours sur les arts que d'arts proprement dits, dans le sens où l'auteur a défini ce mot : les préceptes qui sont recueillis doivent servir aux maîtres, pour leur enseignement.

Le *De prima philosophia, sive de intimo naturae opificio*, par lequel s'ouvre le *De artibus*, est formé de trois livres. La philosophie première recouvre d'habitude le champ de la métaphysique. Mais pour comprendre les causes profondes, la formation des corps, et les actions produites par les rouages les plus intimes de la nature, Vives élargit les frontières de cette discipline, comme il suggérait déjà de le faire, au deuxième tome de son ouvrage : voir notre point 2.3. Car des questions de physique, sur la matière, le mouvement ou le temps, sont aussi prises en compte : il se peut, d'ailleurs, qu'Aristote lui-même ait séparé moins nettement les deux arts en question qu'on ne le croit en général. Quoi qu'il en soit, dans cette métaphysique renaturée, sont conjurés les risques d'une abstraction dont l'humaniste s'est toujours méfié : bien que les thèmes abordés restent assez traditionnels, cette redéfinition des périmètres singularise l'exposé. Elle prend appui sur ce postulat, qui peut être la marque d'un certain optimisme : « ce ne sont pas les choses, mais nos esprits, qui sont enténébrés »<sup>11</sup>. Des schémas, dans les marges des livres II et III (ff. 26<sup>2</sup> v<sup>o</sup> et 37<sup>2</sup> r<sup>o</sup>), contribuent justement à la dissipation de ces ténèbres. Ils confirment la visée didactique de ce troisième tome, et la rupture de ton avec les tomes précédents : à la philosophie de l'éducation a fait place l'exercice même de la pédagogie que cette philosophie théorisait.

Le livre suivant porte pour titre : *De explanatione cuiusque essentiae*. Par sa matière, il peut faire penser aux *Catégories* ou à l'*Isagoge*. Mais par son propos et ses finalités, il emprunte plus encore aux *Seconds Analytiques*, aux traités sur les divisions et les définitions de Boèce, du pseudo-Boèce, et du pseudo-Speusippe. Il prolonge certes le *De prima philosophia*, en ce qu'il vise lui aussi à

<sup>11</sup> Vives, *De prima philosophia*, dans *De artibus*, I, f. 2<sup>2</sup> r<sup>o</sup> (M. III, p. 190).



une meilleure connaissance de la nature et des essences. Mais il annonce les traités qui suivront, de contenu dialectique. L'auteur présente ici les formes variées de la définition : d'après le genre, l'espèce, la différence, l'étymologie, les parties, par métaphore, comparaison, et ainsi de suite. La bonne définition demande d'éminentes qualités : ni trop longue ni trop courte, et de fonction explicative, elle devra surtout être adaptée au public pour lequel on la formule : comme toujours chez Vives, la perspective adoptée est clairement oratoire.

Le traité *De censura veri* porte sur l'évaluation de la vérité, présentée dans le deuxième tome comme la première partie de la dialectique et comme le premier enseignement dispensé après le cours de langue. Le livre I porte sur les énoncés simples : dans l'*Organon*, il correspond à peu près au *De interpretatione*. Le livre II porte sur la conjonction de ces énoncés, qui forme l'argumentation. Ce qui explique peut-être son titre étrange : « De argumentatione » – et non pas « De censura ueri » – « liber posterior ». Son objet, la syllogistique, le rapproche des *Premiers Analytiques*. Le vocabulaire employé reste essentiellement aristotélicien, ou scolastique : Vives n'entend pas s'écarter d'une terminologie qu'il juge, désormais, communément admise. Mais le refus d'assigner une matière propre à l'instrument que doit rester la dialectique, l'insistance sur l'usage, les exemples tirés d'orateurs ou de poètes, certains classements hérités de Valla, sont des choix humanistes<sup>12</sup>. On notera par ailleurs la présence d'un nouveau schéma, dans la marge du f. 56<sup>2</sup> v<sup>o</sup>, représentant le syllogisme en Barbara par l'enchâssement de trois triangles, ou plutôt de trois angles aigus. Le philosophe allemand Friedrich Albert Lange et, après lui, Charles Sanders Peirce, père de la sémiotique, citeront cette figure comme un exemple ancien du diagramme logique, dont l'invention est souvent attribuée à Leonhard Euler, au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.

Le *De instrumento probabilitatis*, présenté ensuite, porte sur l'invention des arguments, et correspond dans l'*Organon* aux *Topiques*. Il constitue, selon Vives, la deuxième partie de la dialectique, et fait suite, dans le cursus, à la philosophie première. Il complète également certaines observations du *De explanatione cuiusque essentiae*, qui peut être conçu comme une transition entre les deux matières. L'humanisme de l'auteur se manifeste de nouveau dans des exemples de type littéraire, et dans la simplification du classement aristotélicien. Cette simplification procède à la fois par réduction du nombre de lieux, et par réorganisation : l'agencement de Vives s'inspire, pour une bonne part, des remarques formulées par l'humaniste hollandais Rodolphe Agricola dans le *De inventione dialectica*<sup>14</sup>.

Le dernier traité de la série dialectique, par lequel se clôt le *De artibus*, s'intitule *De disputatione*. Composé lui aussi d'un livre unique, il édicte les règles de la discussion savante et n'est pas sans rapport, à cet égard, avec les *Réfutations sophistiques* d'Aristote. Le *De disciplinis* a dénoncé

<sup>12</sup> Voir les analyses récentes de Peter Mack : « Vives's Contributions to Rhetoric and Dialectic », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, p. 232-233. Tous les ouvrages dont la référence n'est pas précisée se trouvent en bibliographie.

<sup>13</sup> Jaime Nubiola, « Juan Luis Vives y Charles S. Peirce », *Anuario Filosófico* XXVI (1993), p. 162.

<sup>14</sup> Peter Mack, « Vives's Contributions to Rhetoric and Dialectic », art. cité, p. 234-235.

avec véhémence, et de manière répétée, les dévoiements de la dispute : sans doute n'est-il pas anodin que l'ouvrage s'achève précisément sur ce sujet. Vives distingue ici deux sortes de discussion. La première, dite intérieure, est celle que l'homme d'étude doit mener en silence, dans le secret de son cœur : c'est le dialogue naturel de la pensée avec elle-même. L'analyse de ce processus intime, et plus encore son inclusion dans un propos sur la dispute scolastique, fait la principale originalité du texte. La seconde forme de discussion est celle qui oppose deux individus. Elle est dite extérieure, et serait beaucoup plus traditionnelle, si Vives n'énonçait pas les conditions nécessaires au débat : à défaut de discuter avec un adversaire de bonne foi, on le fera sur un sujet clairement défini, et dans le but de découvrir la vérité.

### **Héritages et horizons**

Quand le *De disciplinis* est publié, en 1531, Vives a trente-huit ans. C'est une œuvre de la maturité intellectuelle. Mais le temps de la maturité fut aussi, pour cet écrivain espagnol qui ne revint jamais dans son pays, une période de tourmentes personnelles, de solitude et d'exils, dont son texte porte la trace.

#### *La formation d'un humaniste*

Le problème éducatif est au cœur du *De disciplinis* : on ne peut bien comprendre cet ouvrage sans évoquer la formation de son auteur. Parallèlement aux lignes qui suivent, notre lecteur pourra se reporter à la chronologie et aux éléments de contexte fournis en appendice.

Juan Luis Vives est né en 1492, ont longtemps dit ses biographes. La date est belle, et symbolique. Mais les travaux d'Enrique González, qui font maintenant autorité sur la question, indiquent plutôt qu'il vit le jour un an plus tard, en 1493<sup>15</sup>. Une première période, dans le parcours que fut sa vie, commence donc à cette date, et se poursuit jusqu'en 1509. C'est le temps de l'enfance puis de la jeunesse, qu'il passe dans sa ville natale de Valence. Vives appartient à une famille de *conversos*, juifs espagnols convertis de force au christianisme. Cette conversion ne date pas du célèbre décret de l'Alhambra, promulgué en 1492 par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. Le décret en question, qui expulsa les juifs hors de l'Espagne, n'eut pas nécessairement toute l'importance qu'on imagine de nos jours : il créa moins une nouvelle situation qu'il n'entérina un mouvement entamé bien plus tôt. Le passage des Vives au christianisme est antérieur d'un siècle, ou presque. Il fit suite au pogrom valencien de 1391. Aussi faut-il rappeler que notre auteur, bien qu'il naquît dans une famille d'origine juive, fut élevé dans la religion catholique. On jetterait, sinon, un doute injustifié sur sa piété et sur son engagement auprès d'évangéliques comme Érasme : de cet engagement, de cette foi, le *De disciplinis* ne cesse de témoigner, comme tous les autres textes de Vives.

---

<sup>15</sup> Enrique González, *Joan Lluís Vives de la Escolastica al Humanismo*, p. 97. On est très redevable à cette étude, dans les pages qui suivent immédiatement, ainsi qu'à la biographie de Carlos Noreña.

L'instruction qu'il reçoit à l'école de maître Tristany, en face du domicile familial, ne semble pas l'avoir marqué : parmi de nombreuses confidences autobiographiques parsemées dans son œuvre, jamais il ne l'évoque de manière explicite. Et quant à l'Université de Valence, qu'il fréquente à partir de 1504 environ, elle n'influence guère sa formation intellectuelle. L'*Estudi general*, nouvellement fondé, ne paraît pas se signaler par la qualité de ses enseignements : faute d'une tradition universitaire profondément ancrée, la ville reste à l'écart des influences scolastiques, et humanistes à plus forte raison. Les leçons particulières dispensées à Vives par son oncle, Enrich March, comptent sans doute davantage : cet avocat, qui fit peut-être ses études à Bologne, lui explique les *Institutes* de Justinien. Ainsi naît chez l'écrivain un intérêt pour le droit, et pour le droit romain tout particulièrement, qui ne le quittera plus. Mais de Valence, Vives retient surtout un certain climat, politique, social et culturel, comme l'a aussi montré Enrique González<sup>16</sup>. Indépendante de la cour et de l'évêque, qui n'y résident pas, la ville jouit d'une certaine autonomie : des initiatives telles que la création de l'*Estudi*, si limitées qu'elles soient dans leur portée, sont néanmoins le fait d'autorités municipales et laïques. Or, le municipalisme de Vives est bien connu de la critique, de même qu'une certaine sécularisation, à l'œuvre dans ses textes : dans le *De disciplinis*, les maîtres sont payés sur frais publics, chaque cité doit avoir son école, chaque province son université ; et le propos se veut philosophique, pour n'être pas théologique.

En 1509, le jeune Valencien quitte l'Espagne pour la France. Une deuxième période s'ouvre, dans sa formation, qui correspond au séjour parisien. Elle ne prend fin qu'en 1514. Vives hante la Faculté des Arts, mais on n'est pas sûr qu'il ait jamais obtenu le grade de bachelier, bien qu'il soit plus âgé que la plupart de ses condisciples : peut-être ne passa-t-il pas les examens nécessaires ; on se rappelle son peu de goût pour les diplômes. Il est probablement inscrit au Collège de Lisieux, où semble s'être formée son aversion pour le système des internats. Car le déracinement contre lequel il se prononce fut, chez lui, une expérience personnelle : son amitié pour Juan Fort et Francesco Cristóbal, camarades mais aussi compatriotes, se lit sans doute comme une forme de compensation. Cette expérience n'est pas sans évoquer les pénibles souvenirs laissés à Érasme par le Collège de Montaigu. De façon générale, les défauts des structures et des méthodes scolastiques, tels qu'ils se trouvent dépeints dans notre texte, ont été observés à Paris. Et cependant, Vives paraît d'abord s'être fondu sans réticence dans ce système. Ses maîtres sont le Gandois Jan Dullaert, dont il suit les cours entre 1509 et 1512, et l'Aragonais Gaspar Lax, qu'il écoute entre 1512 et 1514. Tous les deux disciples de Jean Mair, gloire du nominalisme, ils sont à peine plus âgés que leurs élèves. Mais Dullaert marque suffisamment l'auteur du *De disciplinis* pour qu'il le cite quatre fois dans son ouvrage. La virulence de Vives envers la formation qu'il a reçue peut être interprétée comme l'effet d'une admiration déçue, dont il ne parvint jamais à se défaire complètement : « l'Espagne m'a

---

<sup>16</sup> Enrique González, *Joan Lluís Vives de la Escolastica al Humanismo*, p. 122-123.

engendré, la France m'a élevé », avoue-t-il en 1529, dans le *De concordia et discordia*<sup>17</sup>. Les premiers textes imprimés, en 1514, alors même qu'il est déjà perméable aux influences humanistes, montrent la force de cette empreinte... et son ambiguïté. Vives édite le commentaire de Dullaert sur les *Météorologiques*, mais l'accompagne d'une biographie quasiment dégoûtée sur son maître, mort l'année précédente. Il compose un dialogue, le *Sapiens*, dans lequel les devisants cherchent en vain un sage parmi les scolastiques parisiens : mais ce dialogue donne la parole à Gaspar Lax, représenté d'une manière tout à fait honorable.

Nicolas Bérault est un autre devisant du *Sapiens* : c'est à son contact que Vives découvre l'humanisme, à partir de 1512. Ce juriste orléanais donne alors des leçons à Paris. La trace nous en est restée sous forme de *praelectiones*. On appelle *praelectio* le cours introductif au commentaire d'un texte. Le genre, mis à l'honneur en Italie par Ange Politien, est à la fois pédagogique et littéraire : il porte, le plus souvent, sur des œuvres étudiées en dehors des programmes académiques. Vives lui-même l'a pratiqué, comme en témoignent ses *Opera* de 1514 : ce qui montre, d'ailleurs, qu'il donna lui aussi des leçons, dès son séjour en France. Les auteurs et les textes commentés par Bérault nous intéressent en ceci, qu'on les trouve mentionnés dans le *De disciplinis*. Ce sont les *Lois* de Cicéron, le *Rusticus* de Politien, le chapitre des Pandectes « De origine juris », les *Vies des douze Césars* par Suétone, l'*Institution oratoire* de Quintilien. Bérault fut, pour Vives, un maître en humanisme : ou un passeur, si l'on préfère. Mais il lui ouvre des perspectives qu'obstrue le cadre parisien : la tutelle scolastique est ici trop pesante pour laisser pleinement s'épanouir ceux qui ne peuvent se reconnaître dans ses lois. Elle est trop dialecticienne, et trop théologienne tout à la fois. Vives, qui a des parents à Bruges et leur a rendu visite à plusieurs reprises depuis 1512, décide de s'installer aux Pays-Bas. Les territoires qui les composent sont attachés à l'Espagne par des liens très étroits, mais ils appartiennent au Saint-Empire : l'Inquisition n'y est pas entrée. Il y règne par conséquent une certaine liberté, qui put séduire le Valencien.

La troisième période de sa formation intellectuelle commence ainsi, en 1514. Cette nouvelle phase, on l'aura compris, n'est pas séparée de la précédente par une césure aussi radicale qu'il pourrait y sembler de prime abord. Elle mène pourtant Juan Luis Vives vers la maturité, par une suite de rencontres. Le jeune noble brugeois Jacques de la Potterie, dont il devient le précepteur, le met en relation avec son autre maître : le grammairien et humaniste hollandais Adrien Barland. À la cour cosmopolite du futur Charles Quint, Vives est sans doute servi par ses multiples compétences linguistiques, acquises et confirmées au fil des ans. Outre le grec et surtout le latin, il parle le catalan valencien, sa langue natale, mais aussi le castillan, le français, l'espagnol, le hollandais, l'anglais : le *De disciplinis* souligne l'importance des idiomes nationaux. C'est le début des grandes amitiés, avec les humanistes les plus célèbres de toute l'Europe. Érasme, pour commencer. Le contemporain capital, qui vient à peine de publier sa nouvelle version du Nouveau Testament. Celui que Vives appelle

---

<sup>17</sup> Vives, *De concordia et discordia*, livre III, M. V, p. 283.

bientôt « son précepteur ». D'abord importuné par l'admiration trop pressante de ce jeune Espagnol, il finit par le prendre sous son aile, et fait même son éloge, en tête des *Declamationes Sullanae*, parues en 1520 : « je ne vois pas chez qui l'on peut trouver tant d'éloquence, liée à une telle connaissance de la philosophie »<sup>18</sup>. Combien sont ceux qui eurent le droit à la même louange ? Et c'est par l'entremise d'Érasme que Vives fait la rencontre de Budé, puis celle de Thomas More, eux aussi devenus ses amis : le *De disciplinis* leur rend hommage. C'est Érasme encore, en 1520 toujours, qui lui commande un commentaire à la *Cité de Dieu*, dont il prépare l'édition pour Jean Froben, son imprimeur bâlois. En quelques années, Vives est entré dans les cercles les plus prestigieux de l'Europe du Nord. Depuis 1517, il est le précepteur du jeune cardinal Guillaume de Croy, archevêque désigné de Tolède, et à ce titre, primat d'Espagne : la position compte parmi les plus enviées. À Louvain, il a contribué au combat des humanistes contre les théologiens, pour l'ouverture du Collège Trilingue, dans lequel on enseigne l'hébreu, le grec et le latin : les écoles de langue préconisées dans notre texte prennent modèle sur cette institution. En 1520, toujours à Louvain, Vives obtient l'autorisation exceptionnelle d'enseigner à la Pédagogie du Château, un des collèges de l'Université, bien qu'il n'y soit pas immatriculé et qu'il n'ait aucun titre à faire valoir. Il donne aussi des cours privés, et perfectionne ainsi son expérience d'enseignant. Tout en formant les autres, il se forme lui-même.

#### *L'épanouissement et les tourmentes*

L'achèvement du commentaire à la *Cité de Dieu*, en 1522, marque sans doute l'avènement de la maturité : tant l'imposante érudition de cet ouvrage aura demandé de lectures, de peines, et de patience. Parmi les obstacles rencontrés dans le cours de l'entreprise : la mort du cardinal de Croy, dans un accident de chasse, en janvier 1521. Vives perd le plus influent des protecteurs, qui ne l'a pas cité dans son testament. S'ensuivent une profonde dépression et les premières difficultés, bien que le frère du cardinal sollicite à son tour ses leçons. Il faut chercher d'autres mécènes, et l'Angleterre est une piste. Catherine d'Aragon, contactée par Thomas More, lui octroie une pension : leurs origines communes peuvent avoir joué ; c'est une compatriote. Le commentaire à la *Cité de Dieu* est opportunément offert à Henri VIII. Vives, pourtant, ne semble avoir passé la Manche que pour rejoindre ensuite l'Espagne : c'est du moins ce qu'il annonce dans une lettre au juriste hollandais Frans Cranevelt, son ami le plus cher<sup>19</sup>. Mais le projet avorte, sans doute par crainte de l'Inquisition, qui persécute alors sa famille. Le cardinal-chancelier Thomas Wolsey lui propose d'enseigner dans le collège qu'il est en train de fonder à Oxford. En attendant que cette nouvelle institution ait vu le jour, il occupera la chaire d'humanités d'un autre collège oxonien : celui du Corpus Christi, fondé en 1516 par Richard Fox, évêque de Winchester. Vives accepte : il y règne un esprit philérasmien, et la tutelle théologique est moins pesante qu'à Paris, ou même qu'à Louvain.

<sup>18</sup> Érasme, épître préfacielle des *Declamationes Sullanae*, p. 4, et M. II, p. 316.

<sup>19</sup> Lettre à Cranevelt du 10 mai 1523, *Litterae virorum eruditorum*, p. 141.

Ses premiers cours, à partir de juillet 1523, connaissent un tel succès que la reine et le roi viennent lui rendre visite, rompant avec une longue tradition superstitieuse, qui leur interdisait d'entrer dans la cité d'Oxford : à l'occasion de cette visite, Vives offre à Catherine d'Aragon le *De ratione studii puerilis*, qui inclut un plan des études pour la princesse Marie Tudor. Il réforme les pratiques d'enseignement, en expurgant la dialectique de ses scories, et en donnant aux étudiants des questions de son cru, plutôt que celles d'Albert le Grand : les disputes portent ainsi plus de fruit, dit-il dans un billet qu'il adresse à Wolsey<sup>20</sup>. Il s'agit de mener la jeunesse vers de solides et authentiques connaissances, « ad solidas et ueras disciplinas » : l'idée semble émerger, du *De disciplinis*. Et toutefois, sa vocation de pédagogue est rien moins qu'évidente. À Louvain déjà, il se plaignait d'avoir à retourner parmi des gamins, pour des raisons bassement matérielles<sup>21</sup>. Ici, c'est le climat qui le dérange, la nourriture qui ne lui convient pas. Il n'aspire qu'à rejoindre la cour, et quitte Oxford dès que possible, en 1525. L'empreinte qu'il laisse auprès de ses étudiants n'en est que plus remarquable. Mais comme Érasme, ce maître très apprécié aime mieux théoriser l'enseignement que donner cours lui-même. Et c'est peut-être pour cette raison que le *De disciplinis* refuse d'entrer dans les détails les plus infimes de la pratique pédagogique.

La période anglaise de Vives, qui dure jusqu'en 1528, n'est pas faite d'un seul et long séjour : elle est entrecoupée de retours réguliers à Bruges, où il réside, et où il épouse en 1524 sa cousine Margarita Valdaura. Cette période voit éclore, ou mûrir, certaines œuvres majeures de l'écrivain : on se reportera, pour les dates précises, au tableau des premières éditions présenté en appendice. Les maximes morales de l'*Introductio ad sapientiam* sont promises à un succès qui se prolongera jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle : Vives n'hésite pas à les citer dans le *De disciplinis*, pour exemple des principes qu'il faut inculquer aux élèves des petites classes<sup>22</sup>. Le *De institutione foeminae christianae*, offert à Catherine d'Aragon, décrit l'éducation de la jeune fille, formée à ses devoirs d'épouse : premier ouvrage du genre composé en latin, il marque les esprits et, comme l'*Introductio*, sera plusieurs fois traduit en langue vernaculaire. Le *De subventionem pauperum* présente aux magistrats de Bruges les moyens de réduire la mendicité : caractéristique du municipalisme laïque de Vives, il prône une politique d'assistance aux pauvres, qui n'est pas sans faire penser à l'État-providence moderne. Les traités *De Europae dissidiis et republica*, puis *De concordia et discordia in humano genere* et *De pacificatione*, rédigés ou médités lors des séjours en Angleterre, exposent les thèses pacifistes d'un évangélique, qui a la guerre en horreur, regrette les divisions entre princes chrétiens, ne voit pas sans inquiétude la progression des Turcs en Europe, et appelle des vœux un concile unitaire. On est frappé par le nombre et l'ampleur de ces ouvrages, mais aussi par la diversité des sujets qu'ils abordent, et qui font de Vives un véritable esprit universel. Le *De disciplinis* porte à son apogée cette ambition totalisante.

<sup>20</sup> John S. Brewer (éd.), *Letters and Papers, Foreign and Domestic, Henri VIII*, vol. 4, 1<sup>ère</sup> partie, lettre 1187, p. 520.

<sup>21</sup> Vives, lettre à Érasme du 15 août 1522, *Opus Epistolarum Erasmi*, Allen, V, lettre 1306, p. 113.

<sup>22</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, II, f. 94 v<sup>o</sup>.

Il peut paraître assez étrange que ces années, précisément, aient été des années de tourmente. Une tourmente vécue à distance, mais qui n'en fut peut-être que plus terrible. On a dit, en préambule, que Vives n'était pas juif de confession. Il n'en reste pas moins qu'il est né dans une famille de convertis, et qu'on ne peut comprendre son œuvre, ses ambiguïtés, ni ses contradictions, sans prendre en compte cette donnée. Peut-être Carlos Noreña, biographe de Vives, a-t-il trop insisté sur l'amertume de l'humaniste et sa mélancolie, en soulignant ses origines : c'est le reproche que lui adresse Enrique González<sup>23</sup>. Il nous semble toutefois qu'il a perçu quelque chose, et quelque chose qui existe. On aurait tort d'effacer, par réaction, le tragique de cette vie : certaines failles du *De disciplinis* s'en ressentent sans doute. Arrivée en 1484 à Valence, l'Inquisition décime les Vives. La mère de l'humaniste, Blanquina March, fait l'objet de poursuites avant même d'être mariée. Quelques années plus tard, la maison familiale est rasée, après la découverte d'une « synagogue clandestine » : quand le jeune Vives quitte l'Espagne, en 1509, il se peut qu'il se mette à l'abri de persécutions dont la menace plane toujours. En 1522, son père Lluís est arrêté. Au terme d'un procès qui dure presque deux ans, il est livré au bras séculier par l'Inquisition et meurt sur le bûcher, avec deux sœurs de Blanquina et plusieurs autres membres de la famille. « Res meae sunt tristissimae », écrit Vives à Cranevelt<sup>24</sup>. En 1530, les os de sa mère, morte de la peste plus de vingt ans plus tôt, sont déterrés et brûlés publiquement, devant la cathédrale de Valence. Les efforts de Juan Luis, qui dédie son traité *De pacificatione* à l'archevêque de Séville et Grand Inquisiteur Alonso Manrique, au demeurant ami des érasmien, n'ont pas porté leurs fruits. Il exhorte Beatriz, la seule de ses sœurs qui ne soit pas mariée, à venir le rejoindre. Comment se pourrait-il qu'il ne pense pas à ces épreuves, dans le *De disciplinis*, quand il déclare son aversion pour les procès, et rêve d'équité ?

À ces drames s'ajoutent des ennuis, beaucoup moins graves, mais qui ne sont pas seulement anecdotiques. La position de Vives à la cour d'Angleterre devient inconfortable. Il n'a pas vraiment caché son désir de quitter Oxford, et le cardinal Wolsey ne doit guère apprécier cette attitude. Mais il est surtout victime d'un contexte politique fluctuant. La bataille de Pavie, au terme de laquelle François I<sup>er</sup> est fait prisonnier par Charles Quint, bouscule les équilibres européens au profit de ce dernier : la diplomatie anglaise opère un rapprochement avec la France, à mesure que s'effrite l'alliance avec l'Espagne. Avec cette inflexion nouvelle, la nationalité de Vives devient un handicap. Ses écrits pacifistes tombent au plus mal, et gênent les manœuvres du chancelier, qui le prend en grippe. L'affaire dite « du divorce » n'arrange rien : Henri VIII voudrait voir annulé son mariage avec Catherine. Vives réprovoque. Dans l'esprit de tous, il est lié à la reine, dont il est en effet devenu un des proches : elle lui demande, en 1527, d'enseigner le latin à la princesse Marie. En février 1528, Wolsey assigne l'humaniste à résidence : une mesure levée après quelques semaines, mais qui l'a convaincu de quitter l'Angleterre. Lorsqu'en novembre, Catherine d'Aragon l'appelle à ses côtés comme conseil, dans l'examen de son mariage par le légat du pape, Vives franchit une dernière fois la Manche, mais

---

<sup>23</sup> Enrique González, « Juan Luis Vives. Works and Days », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, p. 52.

recommande à la reine de ne pas se défendre, et retourne à Bruges immédiatement : les dés lui paraissent pipés. Et l'on songe au « De vita et moribus eruditi » : si la tâche s'annonce vaine, autant s'en écarter. Furieuse, elle lui retire sa pension, comme Henri VIII, évidemment. Non seulement Vives n'a plus l'oreille de ces princes, lui qui s'est vu en conseiller, mais leur argent lui fait défaut : les mêmes difficultés surgissent alors, qu'il a connues quelques années auparavant.

À son retour aux Pays-Bas, il fait aussi l'épreuve d'une certaine solitude, dans laquelle est composée le *De disciplinis*. Le temps n'est plus où Érasme le présentait à Thomas More comme un de ceux qui, par leur gloire, effaceraient son nom<sup>25</sup>. Car il n'a pas goûté les plaintes de son jeune protégé, tandis qu'il composait son commentaire à la *Cité de Dieu*. Et lorsqu'en plus, Vives déplore que son texte soit mal distribué, par la faute de Froben, Érasme lui signale qu'il se vendrait peut-être mieux s'il n'était pas si long<sup>26</sup>. Les portes de l'imprimeur bâlois lui sont désormais fermées : son mentor a posé un veto. Quand il lui envoie le *De institutione foeminae christianae*, Érasme le trouve un peu sévère pour les femmes, et espère en plaisantant qu'il est moins rigoureux envers la sienne : il lui reproche également de mettre en scène sa famille<sup>27</sup>. En 1528 paraît le *Ciceronianus* : parmi tant de noms cités et de styles passés au crible, Vives s'étonne de ne pas être mentionné. La bévue, si c'en est une, est réparée dans l'édition suivante. Mais aux louanges sur son jugement, son érudition, sa mémoire, se mêlent quelques piques, sur un style un peu dur, et sur une éloquence en voie de mûrissement<sup>28</sup>. Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que Vives ait tenu son ami à l'écart du grand projet qu'était à ses yeux le *De disciplinis* ? Aucun échange à son propos n'est attesté, du moins dans leur correspondance. Pas un mot dans la lettre que Vives adresse à Érasme en juin 1531, alors même que l'ouvrage est en cours d'impression : il en a fait état, trois mois plus tôt, à son compatriote Honorato Juan. Le *De disciplinis* est l'œuvre d'un humaniste qui dut faire ses preuves, pour n'être pas seulement le compagnon de route d'un grand homme. L'œuvre d'un homme seul, qui conquiert par lui-même cette autorité que son maître le plus admiré ne voulait plus lui consentir. L'œuvre d'un âge, la Renaissance, dont on a souvent dit qu'il découvrit l'individu.

#### *La genèse du texte, la cohérence de l'œuvre*

Quand l'idée du *De disciplinis* a-t-elle germé ? Assez tôt, sans doute, bien que ses traits aient mis du temps à se fixer. Dans son cours introductif sur les *Banquets milanais* de Phileppe, paru pour la première fois en 1514, Vives loue déjà l'humaniste italien d'avoir consigné les origines et décrit le développement de certaines disciplines : on a eu raison de donner pour sous-titre à cet ouvrage « de quarundam ortu et incremento disciplinarum »<sup>29</sup>. Le *Sapiens*, à la même date, montre l'insatisfaction

<sup>24</sup> Vives, lettre à Cranevelt du 2 décembre 1524, *Litterae virorum eruditorum*, p. 352.

<sup>25</sup> Érasme, lettre à Thomas More de juin 1520, *Opus epistolarum*, Allen, IV, lettre 1107, p. 269.

<sup>26</sup> Érasme, lettre à Vives du 27 décembre 1524, *Opus epistolarum*, Allen, V, lettre 1531, p. 612.

<sup>27</sup> Vives, lettre à Érasme du 29 mai 1527, *Opus epistolarum*, Allen, VII, lettre 1830, p. 77-78.

<sup>28</sup> Érasme, *Ciceronianus*, dans *Opera omnia [ASD]* I / 2, p. 691.

<sup>29</sup> Vives, *Praelectio in Convivia Philelphi*, dans *Early Writings II*, p. 148.



du jeune Valencien, déçu par la scolastique parisienne. Mais sa critique ne se déploie vraiment qu'en 1519, dans l'*In Pseudodialecticos*. Cette invective violemment satirique, rédigée sous la forme d'une lettre à Juan Fort, est pour nous d'une grande importance. Nombre de ses arguments, et même de ses exemples, sont repris, amplifiés, réécrits au livre III du *De causis corruptarum artium*. Dans cette réécriture, l'attaque s'élargit à l'ensemble des logiciens scolastiques, sans prédilection ni aversion particulière pour un auteur ou une école : dans l'*In Pseudodialecticos*, Pierre d'Espagne et les nominalistes font figure de cibles privilégiées, sans doute à cause de la formation reçue à Paris par Vives. Mais de façon plus générale, c'est tout le propos linguistique du *De disciplinis*, et peut-être même toute sa réforme des disciplines, qui paraissent annoncés dans ce petit ouvrage. Car il vise à combattre l'idée selon laquelle la philosophie, la théologie et les autres arts ne pourraient être enseignés que dans une langue corrompue, insoucieuse de l'usage<sup>30</sup> : on entend là comme un programme, pour les années à venir.

Avant de réaliser ce programme, Vives aura dû acquérir un bagage que son séjour à Paris, puis ses rencontres aux Pays-Bas, n'ont pas suffi à lui donner. Il n'est pas philologue, et le sait, mais son commentaire sur saint Augustin le contraint à lire ou consulter de très nombreux auteurs, dont certains sont peu connus des humanistes même : l'ampleur du *De disciplinis* tient, pour une bonne part, à cet effort d'érudition. Sa pensée éducative, elle, mûrit au cours de la période anglaise. Le *De ratione studii puerilis* avance un plan des études qui coïncide très largement avec les recommandations formulées en 1531, à propos du cours de langue : les lectures préconisées, à peu de choses près, sont les mêmes. Et l'on trouve encore des listes analogues dans le *De institutione foeminae christiana*, ou dans le *De officio mariti*, qui lui fait pendant et expose les devoirs du mari. Tout au plus ces listes s'allongent-elles, dans le *De disciplinis*, en même temps que le jugement porté sur le style des auteurs s'orne d'autres nuances, un peu plus littéraires. La méfiance de Vives envers les poètes est, quant à elle, invétérée : elle se faisait entendre dès 1514, dans un opuscule intitulé *Veritas fucata*.

Les traités plus politiques contribuent eux aussi à l'approfondissement de réflexions que notre texte synthétise ou prolonge. Le *De subventionem pauperum* dit la nécessité d'offrir aux enfants abandonnés, filles et garçons, une éducation digne et de bons maîtres : sans quoi la moralité de leurs actes ne peut être garantie. Dans la même perspective morale, il recommande la création de censeurs, chargés de surveiller l'existence des plus pauvres et leur comportement : on pense évidemment à la fin du *De tradendis disciplinis*. Les écrits pacifistes dénoncent, de leur côté, le rôle des savants dans le nombre et la violence des guerres. Ils développent une pensée du lien social, que les récits de fondation du *De disciplinis* réactivent à plusieurs reprises. Cette pensée est originale en ceci, qu'elle relie entre eux les différents niveaux de la discorde, et dégage un long continuum, de la dispute scolastique jusqu'à la guerre, en passant par la simple querelle entre particuliers : ce même continuum qui fait la cohérence, chez Vives, de la pensée éducative et du propos politique. Aussi ces traités

---

<sup>30</sup> Vives, *In Pseudodialecticos*, p. 77.

affirment-ils l'importance d'une réforme pédagogique et morale, dont l'instruction des princes dans une vraie sagesse serait un élément, et sans laquelle des mesures purement institutionnelles ne serviraient à rien : le *De disciplinis* demande à son tour que les lois soient rares, et servent à restaurer les bonnes mœurs, plus qu'à punir les infractions.

Pour préciser un peu plus la date à partir de laquelle l'ouvrage fut composé, on pourrait mentionner cette lettre de février 1526, adressée à Frans Cranevelt : « mais sur les disciplines, mon cher Cranevelt, quel est ce siècle dans lequel on se croit insulté d'être tiré de son erreur ? »<sup>31</sup>. *Sed de disciplinis...* La gestation est en cours. Mais la première preuve incontestable que l'entreprise est engagée date du 12 avril 1527. Elle se trouve dans une autre lettre, envoyée à Vives par son ami Juan Vergara, figure éminente de l'érasme espagnol : « je voudrais savoir ce que c'est que ce Περί τεχνῶν καὶ διδασκαλιῶν que tu es, écris-tu, en train de préparer »<sup>32</sup>. Περί τεχνῶν καὶ διδασκαλιῶν : « sur les arts et disciplines ». Vives lui répond dans une lettre en date du 14 août. En entrant avec lui dans son atelier, on pensera de nouveau au « *De vita et moribus eruditi* », sur les devoirs de l'écrivain :

Le travail que j'ai en chantier porte sur des sujets variés, et d'importance. Je ne saurais l'expliquer en peu de mots, ni n'oserais l'exposer, de peur que tu ne me croies téméraire de m'engager sur une mer si vaste, ou arrogant, de présumer à ce point de mes forces. Si tu étais présent, je m'en ouvrirais à toi sans réserve, pour avoir ton conseil. Mais tu es absent, et il ne sert à rien de mettre par écrit des généralités. Car je ne pourrais recevoir de toi un avis utile que si tu avais examiné l'ensemble au préalable, et que tu en fusses parfaitement informé. Du reste, il ne m'est pas non plus possible de consulter Érasme, qui n'est pas beaucoup plus près. Et voilà pourquoi nous sommes seuls avec nous-mêmes pour déployer les voiles, pour diriger le gouvernail, bref : pour accomplir tous les devoirs de cette nef. Puisse l'aventure bien tourner, et la fortune nous sourire ! Nous nous reposons sur notre jugement, n'ayant personne dont nous puissions, sur ce point, employer les services. Peut-être, une fois les livres publiés, nos amis nous feront-ils quelque remarque, en forme de conseil. Ou nos ennemis, en forme de reproche. Ou même des inconnus, en proférant sans réflexion leurs jugements. Car tu sais que les gens ne sont pas raisonnables, et ne peuvent cependant garder pour eux leurs raisonnements. Aussi guettons-nous, sur le pas de l'atelier, les paroles et jugements de la foule sur notre œuvre nouvelle – comme ce peintre, le plus illustre de la Grèce : « il y aura bien un cordonnier pour me donner un bon conseil sur ma chaussure ». Et cependant, je n'ai pas l'intention de montrer ces livres en privé, tant que je ne sentirai pas qu'ils peuvent s'avancer en public, sans motif de les rappeler d'urgence à la maison et de les rendre à leur enclume : je me rends compte qu'en publiant ainsi nos textes, nous abusons souvent de notre peine et de celle du lecteur, non sans grand préjudice sur l'effet que produit l'œuvre<sup>33</sup>.

La métaphore épique de la navigation, le mystère dont Vives entoure le contenu de son travail, sa méfiance envers la trace écrite, sa crainte du jugement public, tout cela nous le confirme : le *De disciplinis* est son chef-d'œuvre. Et ce chef-d'œuvre prend lui-même place à l'intérieur d'une œuvre patiemment édifiée, au fil des ans et des publications.

La genèse de notre texte met en lumière la cohérence de l'édifice général. Les notes dont notre traduction s'accompagne, bien qu'elles ne puissent être exhaustives, donneront peut-être un aperçu

<sup>31</sup> Vives, lettre à Frans Cranevelt du 17 février 1526, *Literae virorum eruditorum*, p. 478.

<sup>32</sup> Juan de Vergara, lettre à Vives du 12 avril 1527, dans : Adolfo Bonilla y san Martín, « Clarorum Hispaniensium epistolae ineditae », *Revue Hispanique* VIII (1901), p. 254.

supplémentaire sur cette cohérence : nous nous sommes efforcé de souligner les reprises et les échos. Et le *De disciplinis* prépare à son tour d'autres livres, qui en sont comme de riches surgeons. On songe plus particulièrement au *De ratione dicendi* ou au *De anima et vita*, publiés respectivement en 1533 et 1538, mais dont la rédaction semble largement entamée en 1531. Ces deux traités auraient pu compléter le tome *De artibus*. Dans le premier, on relèvera la place prépondérante de l'élocution, et la substitution de douze genres, de type littéraire, aux trois genres de l'éloquence : ces remaniements apportés aux rhétoriques traditionnelles sont conformes à la critique que formule le livre IV du *De causis corruptarum artium*. Dans le second, l'auteur se montre plus intéressé par les opérations de l'âme que par l'étude de son essence : les spéculations ontologisantes continuent de le rebuter. On notera ici la finesse de ses analyses psychologiques, qu'il faut mettre en rapport avec l'examen des élèves et de leurs dispositions intellectuelles, dans le livre II du *De tradendis disciplinis*. On remarquera en outre l'attention portée à l'exercice de la mémoire : Vives, là encore, se conforme à ses propres recommandations, en arrachant cette étude au domaine rhétorique. Il revient aussi sur le problème de la double vérité, et durcit légèrement sa position, puisqu'il refuse désormais d'admettre qu'il puisse exister deux lumières distinctes, l'une relevant de la raison, et l'autre de la foi.

#### *Les sources et le contexte littéraire*

La genèse d'une œuvre et sa cohérence tiennent évidemment aux lectures qui la précèdent : on doit en étudier les sources. Les auteurs et les textes qui inspirent Vives sont presque tous mentionnés dans le *De disciplinis* : et c'est pourquoi nous en avons déjà rencontré un certain nombre dans la première partie de cette introduction. Par ailleurs, dans le cours du volume, un abondant appareil de notes élucide les citations. On se contentera donc d'indiquer, ici, les influences majeures qui se sont exercées sur l'écrivain.

L'ambition encyclopédique qui oriente son travail résulte d'une longue tradition, que l'humanisme renouvelle. L'idée selon laquelle les savoirs sont connectés les uns aux autres et enclos dans une sorte de cercle est déjà présente chez Platon : Cicéron, Vitruve, puis Quintilien la développent. Elle s'épanouit ensuite dans des polygraphies érudites, sur toutes formes de sujets : les *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, les *Saturnales* de Macrobe, ou en grec, le *Banquet des Deipnosophistes*, composé par Athénée. La Renaissance italienne apprécie la copieuse diversité de ces écrits, et les imite. Ce sont les *Banquets* de Phileppe, les *Miscellanées* de Politien, le *De expetendis et fugiendis rebus* de Giorgio Valla, le *De honesta disciplina* de Pietro Crinito, les *Commentarii urbani* de Raphaël Volaterranus. Vives porte sur ces textes un regard indulgent ou sévère, mais les cite tous parmi les livres que peut consulter le philologue. Et lui-même les a beaucoup lus, lors des années passées aux côtés de Bérault, pour ses cours à Louvain, ou au moment de rédiger son commentaire à la *Cité de Dieu* : œuvre d'ailleurs nourrie des encyclopédistes anciens. Il apprécie le *De inventoribus rerum* de

---

<sup>33</sup> Vives, lettre à Juan de Vergara en date du 14 août 1527, dans *Antología de textos de Juan Luis Vives*, éd. Jordi

Polydore Virgile, auxquels font parfois penser ses récits de fondation. Il se sert évidemment des *Adages* d'Érasme, dont de nombreux proverbes sont cités, et qui proposent un autre modèle de variété savante. De Budé, il admire les *Annotations aux Pandectes*, ou encore le *De asse*. On peut, en outre, se demander s'il ne connaît pas la déclamation *De incertitudine et vanitate omnium scientiarum et artium* d'Henri Corneille Agrippa, parue en 1530 : le *De disciplinis* se lirait assez bien comme une réponse à cette anti-encyclopédie, satirique et sceptique. On songe enfin à un ouvrage moins connu, mais qui embrasse dans une vaste critique, d'inspiration pyrrhonienne, les doctrines et les savoirs païens : l'*Examen vanitatis doctrinae gentium*, de Jean-François Pic de La Mirandole, paru en 1520. Son écho immédiat fut assez faible, mais peu d'œuvres de ce temps ont tenté de la sorte une évaluation, à la fois précise et globale, de l'héritage antique : hormis le *De disciplinis* précisément, auquel cette entreprise peut être comparée, et qui propose bien entendu des solutions totalement différentes aux problèmes soulevés par le legs des anciens.

Parmi ces anciens, trois figures particulièrement marquantes se dégagent. Aristote, d'abord, plusieurs fois cité dans l'avant-propos, et donné pour exemple de l'auteur consacré par les siècles. Vives n'a pas voulu rédiger un nouvel *Organon*, contrairement à Bacon, auquel on le compare volontiers. Mais il est clair qu'il ne cesse de dialoguer avec celui qu'on appelle sobrement, dans les écoles, « le Philosophe ». Tout au long de sa carrière, notre humaniste dit son admiration pour Aristote, et avec la même force, dénonce ses défauts. Ce jugement double et lancinant, quelquefois passionné, ressemble à une fascination qui ne parvient jamais à se résoudre complètement. Le *De disciplinis* ne peut, pour cette raison, être considéré comme anti-aristotélicien. Anti-scolastique serait sans doute moins inexact, et permettrait d'inscrire plus justement Vives dans une tradition qui remonte au *De sui ipsius et multorum ignorantia* de Pétrarque. Mais les remarques formulées en 1531 s'inscrivent aussi dans le prolongement d'un texte de jeunesse, publié en 1519 : *De initiis, sectis et laudibus philosophiae*, sur l'origine et les mérites de la philosophie antique. Et elles annoncent une petite œuvre de 1538 : *De Aristotelis operibus censura*, qui examine les uns après les autres les textes attribués au Stagirite. Lequel fut, au demeurant, le premier à fonder sa doctrine sur l'examen critique des pensées antérieures, comme Vives le rappelle à l'orée même du *De disciplinis*. De manière plus générale, Aristote lui paraît le philosophe le mieux adapté à l'enseignement, ce qui explique que les universités l'aient pris pour objet d'étude, de préférence aux autres écrivains : « il donna forme et figure d'art à tout ce qu'il entreprit de traiter »<sup>34</sup>. Bien sûr, il eut ses défauts, ses obscurités, et parfois même ses petites choses : il manquait du recul nécessaire pour regarder son œuvre, et s'est souvent trompé. Mais notre auteur sait lui trouver des circonstances atténuantes : « c'est ce qui arrive à tous les penseurs, et nul doute que cela ne m'arrive à moi aussi, quand je produis des analyses originales »<sup>35</sup>. Vives, dans ces moments-là, dit « Aristote et moi ». Le lecteur ne peut pas s'empêcher de penser qu'il

---

Perez i Dura, Valence, Universitat de València, 1992, p. 52.

<sup>34</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 8 r°.

<sup>35</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, III, f. 38 r°.

vit en lui un modèle, et qu'il rêva de l'égaliser. Si chimérique que soit ce rêve, il explique en partie l'ambition singulière du *De disciplinis*.

Cicéron est, avec Aristote, la deuxième figure majeure et l'écrivain le plus souvent cité dans notre ouvrage : on devra s'en souvenir, pour décider si le *De disciplinis* est un chef-d'œuvre avant tout philosophique ou oratoire. Du reste, le rapport qu'entretient Vives au père de l'éloquence latine ressemble assez à celui qui le lie au philosophe grec, même s'il est plus apaisé : hostile aux cicéroniens confits en dévotion comme aux aristotéliens idolâtres, l'humaniste sait ne pas imputer aux maîtres les ridicules de leurs disciples. Ce qui ne veut pas dire que ces maîtres aient toujours eu raison. La pensée de Cicéron est un peu fluctuante. Il proposa dans ses *Topiques* des regroupements contestables, étendit trop les limites du domaine rhétorique, eut tort de croire incertains les principes géométriques : et l'on pourrait poursuivre cette liste longuement. Mais son probabilisme, en dialectique, inspire Vives. Sa définition de l'histoire lui plaît. Il aimerait, comme lui, voir épuré le droit civil. Il lui reprend surtout l'idée selon laquelle la justice et la parole sont au fondement des sociétés.

Quintilien fut sans conteste la troisième influence déterminante. Et Vives, à cet égard aussi, est homme de son temps. La redécouverte de l'*Institution oratoire* par le Pogge, en 1416, a constitué une étape essentielle dans l'essor de l'humanisme. Cette somme rhétorique alimente la réflexion de Lorenzo Valla, sa critique et sa réforme de la logique. Elle imprègne, à travers lui, la pensée de lecteurs tels qu'Érasme. Elle joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de la pédagogie renaissante, et le *De disciplinis* en témoigne : sa structure, et peut-être même son dessein, semblent influencés par le souvenir de Quintilien. Le « De vita et moribus eruditi », sur les devoirs du savant, n'est pas sans évoquer le livre XII de l'*Institution*, de portée conclusive lui aussi, et qui résume les devoirs de l'orateur : Vives a beau regretter la confusion trop optimiste entre orateur et homme de bien, il médite ces pages. Il sait en outre que Quintilien a rédigé un autre ouvrage, certes perdu, mais dont le titre sonne pour nous familièrement : *De causis corruptae eloquentiae*. Les propositions avancées dans les livres II et III du *De tradendis disciplinis* signalent, à leur tour, l'influence du rhéteur et pédagogue romain. Elles sont nourries par le livre I de l'*Institution oratoire*. Les éléments qui trouvent là leur origine, pour n'en citer que quelques-uns, sont les suivants : l'observation des différentes formes d'intelligence, d'après la mémoire, qu'il faut exercer, et d'après l'imitation ; le rôle des jeux dans cette observation ; la nécessaire réflexion sur le lieu d'enseignement, à domicile ou à l'école ; la méfiance envers les châtiments corporels, contre lesquels Quintilien se prononce encore plus clairement que Vives. Il est vrai qu'on pourrait également relever des échos avec les autres textes laissés, sur l'éducation, par les auteurs anciens : avec le pseudo-Plutarque, par exemple, dont le *De liberis educandis* est traduit en latin par Guarino de Vérone, ou avec Pline le Jeune, dont la lettre VII, 9 aborde la question pédagogique. Mais l'importance de ces petits textes dans la genèse du *De disciplinis* est, par comparaison, bien moindre. Et ce n'est pas sans motif que ses contemporains ont pu

dire de Vives qu'il était un « second Quintilien » : leurs origines communes, espagnoles, ne sont pas seules en cause.

Parmi les écrivains qui purent influencer l'auteur du *De disciplinis*, Aristote, Cicéron et Quintilien occupent une place particulière : les autres orateurs, rhéteurs ou philosophes anciens jouent apparemment, dans la construction de son œuvre ou de sa pensée, un rôle moins décisif. On relèvera plutôt, après Carlos Noreña et de nombreux commentateurs, une certaine orientation platonico-stoïcienne de sa morale ou de son propos sur la connaissance humaine : ainsi, lorsqu'il défend la thèse selon laquelle il existe des anticipations, c'est-à-dire des idées conçues a priori, présentes de manière innée dans les esprits (cette thèse elle-même est cependant inspirée par Cicéron)<sup>36</sup>. On notera par ailleurs que la présence de saint Augustin, quoique réelle, demeure relativement discrète. Sans doute appuie-t-elle, en arrière-plan, l'idée selon laquelle la dialectique ne peut se prendre elle-même pour fin, et doit servir à la piété. Mais le sous-titre tout augustinien du deuxième tome, tel qu'il apparaît dans la table des matières<sup>37</sup>, « De doctrina christiana », n'est pas vraiment exploité. Et l'on peut être surpris que l'évêque d'Hippone ne soit cité qu'une fois pour cet ouvrage-là précisément : le texte en question est-il considéré comme relevant du domaine théologique ? et dans ce cas, pourquoi avoir donné un tel sous-titre au *De tradendis disciplinis* ? Dans les listes de lecture proprement dites, seule est mentionnée *La Cité de Dieu*, parmi les œuvres recommandées au philologue.

Outre les sources anciennes, des influences humanistes se dégagent, qu'il faut mesurer de façon plus précise. Lorenzo Valla fournit un bon point de départ, tant par sa position chronologique (1407-1457) que par sa présence dans le texte. Vives emprunte en effet à cet auteur une grande partie de sa polémique contre les scolastiques aristotéliens. Comme lui, il veut rénover les arts du discours, en mettant en avant l'importance du langage : l'empreinte de la *Repastinatio totius dialecticae*, autrement intitulée *Dialectica*, se fait sentir sur le *De disciplinis*. Comme lui, il mûrit son projet dans la lecture de Quintilien. Comme lui encore, il dénonce l'abstraction excessive dont font preuve les logiciens, et insiste sur le rôle de l'usage, qu'ils ont oublié : d'où une attention très grammairienne, et déjà présente chez l'humaniste italien, à l'historicité de la langue. L'effort employé par Vives pour décrire la dialectique comme un instrument, bien qu'il fasse fond sur les propos d'Aristote lui-même, est également inspiré de Valla. En morale, la définition de la vertu comme un juste milieu est réfutée à l'aide d'arguments qui viennent de son *De voluptate*, ou *De vero falsoque bono*. Et cependant, Vives entretient avec cet auteur un rapport compliqué, qui n'est pas sans rappeler son attitude à l'égard d'Aristote. Il critique, par exemple, son purisme dans l'examen des termes : visées, les *Élégances de la langue latine*. Il ne peut apprécier son hédonisme chrétien ni son éloge d'Épicure, diamétralement opposé à ses tendances stoïciennes. Il finit surtout le livre III du premier tome par un jugement sévère à l'encontre de sa dialectique, et plus généralement de sa philosophie, à laquelle il est pourtant si

<sup>36</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, V, f. 64 v°, et *De tradendis disciplinis*, I, f. 81 r°.

<sup>37</sup> À l'intérieur du texte proprement dit, on lit : « De institutione christiana », sous-titre auquel on peut aussi trouver une consonance augustinienne.

redevable. Le lecteur aurait aimé que les raisons de cette sévérité soient exposées plus en détail. On constate cependant que les explications avancées sont avant tout d'ordre moral : Valla fut la victime de son emportement, et de jugements hâtifs, dit Vives. On remarque également que l'humaniste espagnol ne veut pas s'engager dans une dispute avec son prédécesseur : argument exactement semblable à celui qu'il emploie, plus haut dans ce même livre, pour ne pas s'attarder sur les *Réfutations sophistiques* d'Aristote. Cette similitude, dans le traitement des deux auteurs, peut se lire comme un signe du malaise éprouvé par Vives devant des œuvres qu'il admire, mais dans lesquelles il voit aussi les reflets les plus sombres de son propre travail. En critiquant ces écrivains, c'est sans doute une part de lui-même qu'il entend mettre à distance, comme on écarte une tentation, quand on la sait trop forte.

Une autre influence prépondérante est celle de Rodolphe Agricola, qui marque lui aussi de son empreinte l'exposé du *De disciplinis* sur la dialectique. Cet humaniste hollandais (1444-1485), dont les textes principaux n'ont pas été imprimés de son vivant, est redécouvert dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'instigation d'Érasme. Son œuvre principale, le *De inventione dialectica*, n'est publiée que tardivement, en 1515 : Vives l'a connue aux Pays-Bas. Elle s'inspire largement des propositions formulées par Valla, ce qui rend les influences respectives parfois difficiles à démêler : quelques idées essentielles se dégagent toutefois, que Vives emprunte manifestement à ce texte. Agricola critique avec insistance l'obscurité d'Aristote. Il rappelle les convergences qui existent entre dialectique et rhétorique, la première n'ayant de sens que par les arguments probables qu'elle permet d'inventer, *pars inventionis*, ou de juger, *pars judicandi*. Mais il lutte en même temps contre les prétentions excessives des rhéteurs, considérant que l'invention relève des dialecticiens, et d'eux seuls : il cantonne, par voie de conséquence, la rhétorique dans les limites de l'ornement et de l'élocution ; la notion de lieu dialectique devient une sorte de pléonasmе. Autant d'éléments qu'on retrouve dans le *De disciplinis*, et qui permettent à Peter Mack de conclure que la logique vivésienne apporte surtout des nuances<sup>38</sup>. Ces nuances résident dans l'examen et la disposition des lieux particuliers, et dans une étude plus attentive de la *pars judicandi*, que Vives appelle « évaluation de la vérité » : *censura veri*. Car le traité d'Agricola, sans s'y intéresser exclusivement, porte d'abord sur les topiques.

De Quintilien jusqu'à Vives, le dernier relais essentiel est évidemment celui d'Érasme. Son influence sur notre texte s'aperçoit presque à chaque page : on se contentera d'en relever les traces les plus évidentes, en précisant d'emblée que bien des thèmes se retrouveraient également chez la plupart des érasmien. Dans le *De causis corruptarum artium*, nombreux sont les passages qu'on a le sentiment d'avoir déjà lus, presque tels quels, chez le grand homme de Rotterdam. Sur la négligence des libraires et des copistes, on pourra se reporter à sa correspondance, ou à l'adage « Festina lente ». Sur l'accusation d'hérésie, proférée à tort contre la grammaire, on consultera un autre adage célèbre : « Les Silènes d'Alcibiade ». Sur l'ignorance crasse des scolastiques, on pense nécessairement à la polémique des *Antibarbares* : avec cette différence, cependant, que Vives ne s'en tient pas à la critique

des médiévaux et fait remonter la corruption des disciplines jusqu'à la plus haute Antiquité, comme le remarque István Bejczy<sup>39</sup>. Sur la terminologie jargonnante et l'absurde vanité des universitaires, on se rappelle plus d'une fois l'*Éloge de la folie*. De même, les traités d'Érasme *De duplici copia verborum ac rerum*, *De ratione studii et instituendi pueros*, *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione*, ont fourni à Vives le modèle de ces listes de lecture qu'il présente longuement au deuxième tome de son ouvrage : l'émulation avec le *Ciceronianus* explique peut-être, quant à elle, que les jugements portés semblent parfois plus littéraires que proprement pédagogiques. Mais de manière plus générale, l'érasme de Vives pourrait se résumer dans cette formule, bien connue, de son maître : « pia doctrina et docta pietate »<sup>40</sup>. Le savoir n'a de fin que dans la piété, mais en retour, la piété a besoin du savoir. Une conviction qui ne s'exprime sans doute pas dans ces termes exacts, et qu'alimentent ses lectures de Quintilien, Augustin et Valla : mais c'est justement au contact d'Érasme que Vives a appris à aimer ces auteurs.

Le *De disciplinis*, comme on le voit, hérite d'une longue tradition. Il s'inscrit aussi dans un contexte particulier, qu'on pourrait dire d'efflorescence pédagogique. D'Érasme, on a déjà cité le *De ratione studii*, imprimé pour la première fois en 1512 : ce plan des études propose aux maîtres d'école des exercices et des lectures, pour instruire les élèves entre douze et quinze ans. Du même auteur, il faut évoquer en outre le *De pueris statim ac liberaliter instituendis*. Publié en 1529 seulement, il est rédigé plus de vingt ans auparavant. Comme celui de Vives, il s'inspire en grande partie de Quintilien : les livres II et III du *De tradendis disciplinis* consonent en plus d'un point avec ce court traité. Tout en démontrant que l'on doit instruire les enfants dès leur plus jeune âge, Érasme y énonce les règles d'une éducation libérale : laquelle commence avant même la conception, par le choix d'une bonne épouse. Sur un sujet analogue, l'Espagnol Antonio Nebrija compose en 1509 un opuscule *De liberis educandis*, inspiré de Quintilien lui aussi : bien qu'il reste manuscrit, ce texte témoigne de l'intérêt croissant porté par les humanistes aux questions pédagogiques. En 1533, soit deux ans après le *De disciplinis*, paraît enfin le dialogue *De liberis recte instituendis* de l'Italien Jacques Sadolet, ami d'Érasme et évêque de Carpentras.

Pour finir de présenter le contexte, on pourrait ajouter à cette liste deux ouvrages importants de Guillaume Budé, publiés conjointement en 1532 : le *De studio literarum recte et commode instituendo* et le *De Philologia*. Ils occupent ici une place particulière, car leur objet n'est pas pédagogique, à proprement parler. Parvenu au sommet de sa carrière, Budé décrit plutôt son expérience d'humaniste, défend les bonnes lettres – qu'on appellera belles-lettres, mais plus tard – et milite pour qu'elles reçoivent les honneurs qui leur sont dus : il appelle de ses vœux la création de Lecteurs royaux, depuis longtemps promise par François I<sup>er</sup>. Ces deux ouvrages ressemblent au *De*

<sup>38</sup> Peter Mack, « Vives's Contributions to Rhetoric and Dialectic », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, p. 274.

<sup>39</sup> István Bejczy, « *Historia praestat omnibus disciplinis*. Juan Luis Vives on History and Historical Study », p. 70.

<sup>40</sup> Érasme, lettre à Paul Volz, *Opus epistolarum*, Allen, III, lettre 858, p. 362.



*disciplinis* par la façon dont ils embrassent et résument l'entreprise de toute une vie, et prennent en même temps de la hauteur, dans le regard qu'ils jettent sur elle. Sans relever de la philologie, ils la théorisent : le *De disciplinis* théorise, quant à lui, l'éducation sans être pour autant un simple traité pédagogique. En un mot : ces textes ont en commun d'être une forme d'aboutissement. Une différence, cependant, entre les deux auteurs : Vives a vingt-six ans de moins que son ami français. Une génération les sépare, quand ils offrent au public les œuvres de leur maturité.

### *L'originalité de la pensée*

La pensée vivésienne a longtemps été étudiée d'un point de vue qu'on pourrait dire rétrospectif : on a cherché, pour des raisons peu valables, à mettre en avant sa prétendue modernité. Il est clair désormais, pour l'ensemble des critiques, que cet éclairage est obsolète et qu'il n'apporte rien à la compréhension des œuvres. Les sources et le contexte étant présentés, c'est une autre question qui se pose : par quelles caractéristiques le *De disciplinis* se distingue-t-il des textes composés à son époque ?

La singularité la plus frappante de cet ouvrage tient probablement dans l'ampleur de son objet. Ou pour être plus précis, dans la liaison de deux discours qui sont habituellement distincts : d'une part, sur l'enseignement ; de l'autre, sur le savoir. Aucun des textes pédagogiques qui viennent d'être mentionnés ne propose, par exemple, une réflexion de fond sur les limites respectives des arts, en vue de les remodeler. À l'inverse, les deux ouvrages de Budé ne contiennent aucun plan des études, pas plus qu'ils ne décrivent en détail les qualités du maître ou les conditions dans lesquelles les enfants doivent être élevés. Or, le *De disciplinis* aborde tous ces problèmes à la fois. Son propos consiste à évaluer en même temps, les uns par rapport aux autres, contenus scientifiques et modalités de transmission. Le savoir des différentes disciplines, selon Vives, n'est légitimé que par sa fin, qui est d'être enseigné : et il ne peut être enseigné que s'il est un savoir authentique, solidement fondé en raison. Ainsi s'explique le titre que nous avons choisi pour le présent volume, *Savoir et enseigner* : il voudrait mettre en lumière cette liaison. On ne voit pas, à vrai dire, quel autre exemple d'une telle tentative pourrait être cité, à la Renaissance : l'ambition du projet est évidente. Et cette ambition est elle-même d'autant plus remarquable que le *De disciplinis* envisage l'existence humaine comme un tout, de la naissance jusqu'à la mort : la plupart des traités contemporains, quand ils portent sur la question éducative, s'intéressent à un âge bien précis. En remontant jusqu'aux suites immédiates de la Chute, Vives adopte en outre une perspective historique de très grande envergure : on ne voit guère, là non plus, à quelle entreprise semble son ouvrage pourrait être comparé.

Les autres caractéristiques de la pensée vivésienne, dans le *De disciplinis*, sont sans doute moins frappantes. Elles procèdent cependant de certaines convictions fortes, qui peuvent être regroupées sous deux rubriques : intérêt porté au lien social et valorisation de l'expérience. On reviendra d'abord sur le rapport établi par Vives entre l'existence des langues et celle des sociétés, les

premières étant au fondement des secondes. Bien que l'idée soit déjà présente chez Cicéron, elle est ici défendue à plusieurs reprises et avec insistance, principalement dans ces lieux stratégiques que sont les récits initiaux. Elle détermine de surcroît l'orientation communicative, psychologique et intensionnelle de la dialectique vivésienne, telle qu'elle est esquissée dans les deux premiers tomes et développée dans le dernier : on emprunte cette remarque aux analyses éclairantes d'Herbert E. Brekle sur le *De censura veri*<sup>41</sup>. Vives, comme le montre ce commentateur, n'envisage pas la signification des mots d'après les choses auxquelles ils renvoient : « pour lesquelles ils supposent », dirait-on en termes scolastiques. Essences et quiddités ne l'intéressent guère. Il s'interroge plus volontiers sur l'effet que produit un discours dans l'âme de son destinataire, autrement dit : sur la relation qui se noue, ou pourrait se nouer, entre les interlocuteurs. Forme réduite, mais fondatrice, du lien entre les hommes.

Outre ces considérations proprement linguistiques, l'intérêt porté à la conservation des sociétés se manifeste dans le propos de Vives sur le droit civil. Il se fait entendre dans son regret d'une bienveillance trop vite disparue. Et quoiqu'il s'inspire lui aussi de Cicéron, cet intérêt s'articule à une réflexion sur la charité qui ne peut être qu'étrangère à un païen : le livre I du *De tradendis disciplinis*, dont quelques lignes importantes signalent le rôle de l'amour dans l'histoire de l'humanité, porte la trace de cette réflexion. Et c'est par là que notre texte s'articule aux traités pacifistes qui l'ont précédé. Mieux : c'est par là, peut-être, qu'il constitue son propre objet. Car la connexion établie par Vives entre savoir et éducation, à bien y regarder, est indissociable de l'idée selon laquelle les êtres, les réalités, les énoncés verbaux, les contenus scientifiques, prennent forcément sens par autre chose que par eux-mêmes : par quelque chose à quoi ils doivent être reliés. On voit peu d'humanistes chez qui ce thème du lien s'avère à ce point structurant. Et il est difficile de croire que les multiples arrachements endurés par l'auteur n'entrent pour rien dans cette inflexion propre de sa pensée.

La valorisation de l'expérience, autre aspect original du *De disciplinis*, a été mise en évidence depuis longtemps par la critique : Foster Watson, traducteur et commentateur anglais du deuxième tome, a notamment insisté sur ce point<sup>42</sup>. Bien qu'elle intègre les anticipations stoïciennes, qui iraient dans le sens d'un certain innéisme, la théorie de la connaissance exposée par Vives souligne surtout le rôle des sensations reçues par le corps, et décrit le plus souvent des processus d'ordre inductif. Conséquence immédiate, sa pensée tout entière est attentive au monde sensible, à sa diversité et à ses variations. Or, les implications sont nombreuses, sur la définition des arts et leur enseignement. Elles se manifestent d'abord dans l'attachement de l'humaniste à l'*usus*, sous toutes ses formes : habitudes linguistiques, dont il faut tenir compte davantage, mais aussi utilité pédagogique et pratique des diverses disciplines. Il en résulte un intérêt notable et peu fréquent pour les arts mécaniques ou appliqués, dont l'importance est mentionnée à plusieurs reprises : « la théorie doit déboucher sur la pratique »<sup>43</sup>. On notera, cependant, que Vives ne présente jamais dans le détail les arts en question, pas

<sup>41</sup> Herbert E. Brekle, « Pragmatik und Semantik in Juan Luis Vives' *De censura veri* », p. 263.

<sup>42</sup> Foster Watson, introduction à Vives, *On Education*, p. CXV-CXIX.

<sup>43</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 85 v°.

plus qu'il ne leur consacre de livres ou de chapitres spécifiques. En revanche, le *De disciplinis* atteste une sensibilité particulière au rôle de l'expérience quotidienne et de l'observation personnelle dans l'acquisition du savoir : le naturaliste doit mener des enquêtes de terrain, l'homme prudent s'entretenir avec les représentants de différentes professions, le médecin donner des consultations accompagnées avant d'exercer seul, et étudier par lui-même les propriétés des plantes, d'après les variations saisonnières ou climatiques. Il est peut-être intéressant de relever que les deux occurrences du mot « encyclopédie »<sup>44</sup>, dans le *De tradendis disciplinis*, sont liées à ce savoir d'expérience : on pourrait d'ailleurs faire la même remarque à propos de ses emplois dans le *De ratione dicendi*<sup>45</sup>. En ce sens-là aussi, Vives prend l'encyclopédisme pour horizon.

De l'attention portée à l'expérience découle encore un refus des généralisations excessives, ou des systèmes trop figés. On peut y voir un trait nettement érasmien. Il conduit toutefois notre auteur à promouvoir une psycho-pédagogie différenciée, capable d'adapter l'enseignement aux tempéraments respectifs des élèves. Il est vrai que cette différenciation était déjà recommandée par Érasme, ou même par Quintilien. Mais le *De disciplinis* en affirme la nécessité avec beaucoup plus de force, en particulier dans le livre II du deuxième tome, lorsque Vives décrit les différentes formes de talents ou de dispositions intellectuelles. Une description très importante, car elle prouve par l'exemple l'utilité d'une observation à la fois précise et ordonnée : elle n'a d'équivalent, au moins par sa longueur, dans aucun texte contemporain. La prescription de tests liminaires plus ou moins codifiés paraît, elle aussi, assez originale. L'insistance sur la mémoire et sur son exercice, que viendra confirmer le *De anima et vita*, découle directement d'une analyse concrète des facultés. Enfin, l'intérêt de Vives pour l'histoire et la mise en valeur de son éminente dignité, autres traits remarquables du *De disciplinis*, s'expliquent à leur tour par une attention très singulière à la diversité du réel, envisagée dans le temps aussi bien que dans l'espace.

De ce réalisme pédagogique et scientifique, comme on pourrait l'appeler, émanent des propositions qui se voudraient elles-mêmes assez concrètes, et qui pour certaines, peuvent sembler novatrices. Les recommandations formulées sur l'environnement péri-scolaire et les conditions d'enseignement, dont l'importance est soulignée, en font évidemment partie. De même, l'inscription claire du système éducatif dans un cadre municipal ou public. On notera, en revanche, que Vives s'intéresse assez peu aux questions d'ordre institutionnel : son propos n'est pas de fonder un nouveau type d'établissement, dont seraient édictés en détail les règlements, scolaires ou universitaires. Il s'agit plutôt de prendre en compte le phénomène éducatif dans ses différentes dimensions, en évitant de le restreindre aux seules études intellectuelles, ou à plus forte raison, de le réduire à des contenus exclusivement académiques. D'où l'éloge du sport et des jeux : déjà présent chez Quintilien, ou chez le pseudo-Plutarque, il est plus développé dans notre texte. D'où l'élargissement de l'étude linguistique à l'arabe : la sensibilité espagnole de Vives se fait ici entendre, et peut-être l'influence du

---

<sup>44</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 87 r° et IV, f. 120 v°.

catalan Raymond Lulle ou de l'anglais Roger Bacon<sup>46</sup>. D'où encore l'emploi du vernaculaire dans l'apprentissage du latin, qui s'explique en outre par un certain souci de l'efficacité pédagogique : rien de tel chez Érasme, par exemple.

On remarquera que les suggestions les plus modernes, en apparence, peuvent ressusciter les rêves les plus anciens. Ainsi, dans l'école dessinée par Vives au livre II du *De tradendis disciplinis*, les vieillards se replient comme dans un havre de paix, et côtoient les jeunes gens<sup>47</sup> : le lecteur est tenté de voir là une préfiguration de ce que nous appelons aujourd'hui « formation tout au long de la vie », « université tous âges ». Plus encore qu'innovante, cette proposition semblera futuriste : en 2011, le lieu dans lequel s'opèrerait vraiment une telle rencontre entre les générations reste encore à inventer. Mais il est clair que ce passage du *De disciplinis* fait signe vers l'Antiquité : il réactive le modèle philosophique de l'Académie ou du Lycée. À l'inverse, d'autres recommandations nous semblent rétrogrades, qui pourtant singularisent le propos de Vives. On pense en particulier à la roide sévérité avec laquelle il juge une certaine poésie, ou encore les fictions romanesques : comment souscrire, dans ces conditions, à la thèse récemment exposée par un critique bien audacieux, selon laquelle l'auteur du *De disciplinis* aurait également composé... le *Lazarillo de Tormes*<sup>48</sup> ? On se rappelle aussi ses attaques contre le théâtre, ou son refus du sensationnalisme dans la littérature sacrée, qui le pousse à médire de la *Légende dorée*<sup>49</sup>. Mais cette inflexion, très moralisatrice, de sa pensée fait justement l'originalité de Vives parmi les siens. En 1506, dans ses commentaires sur le livre VIII des *Politiques*, Jacques Lefèvre d'Étaples avançait lui aussi un programme de lectures pédagogiques. On ne peut guère suspecter de complaisances paganisantes ce représentant illustre de l'humanisme, puis de l'évangélisme français : les auteurs qu'il préconise sont tous parfaitement honnêtes. Mais à aucun moment, il ne va jusqu'à demander qu'on fasse disparaître quelque texte que ce soit : et pourtant, dans son *Quincuplex psalterium*, il considère les poèmes de Catulle et de Tibulle comme « des poèmes de mort »<sup>50</sup>. Aussi la comparaison avec ce grave personnage fait-elle ressortir la radicale intransigeance de notre auteur. Érasme, d'ailleurs, n'est pas le seul à trouver sa morale un peu trop rigoureuse : son ami Goclenius, dans une lettre qui porte justement sur le *De disciplinis*, regrette pour sa part que Vives s'en soit pris à l'ensemble des poètes<sup>51</sup>.

<sup>45</sup> Vives, *De ratione dicendi*, I, p. 10 ; II, p. 71 ; III, p. 163.

<sup>46</sup> Le premier obtient du Concile de Vienne (1311) qu'il décrète la création de chaires d'arabe dans les Universités de Bologne, Paris, Oxford, Rome et Salamanque : décret suivi de peu d'effets. Le second promeut l'enseignement de cette même langue dans son *Opus majus* : il en espère, comme Lulle et comme Vives, la conversion des musulmans (vol. 3, chap. III, « De utilitate grammaticae »).

<sup>47</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, II, f. 90 r<sup>o</sup>.

<sup>48</sup> Francisco Calero, *Juan Luis Vives, autor del Lazarillo de Tormes*, Valence, Ajuntament de Valencia, 2006.

<sup>49</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, II, f. 32 v<sup>o</sup>.

<sup>50</sup> Jacques Lefèvre d'Étaples, *Politicoꝝ libri octo. Commentarii*, Paris, Henri Estienne, 1506, f. 123 v<sup>o</sup> – 124 r<sup>o</sup>, cité par Guy Bedouelle, *Lefèvre d'Étaples et l'Intelligence des Écritures*, Genève, Droz, 1976, p. 50-52 (programme de lectures) ; et *Quincuplex Psalterium*, Paris, Henri Estienne, 1513, f. 184 r<sup>o</sup>, cité par le même, p. 50 (jugement sur Catulle et Tibulle).

<sup>51</sup> Lettre à Dantiscus du 21 janvier 1532, citée par Marcel Bataillon, « Humanisme chrétien et littérature. Vives moqué par Resende », dans *Scrinium Erasmianum*, vol. 1, éd. Joseph Coppens, Leyde, Brill, 1969, p. 152.

Pour sa défense, on notera cependant qu'il reste cohérent, dans le regard qu'il porte sur la littérature profane et ses excès. Et il se peut que l'histoire lui ait donné raison, au moins provisoirement, d'avoir posé en termes clairs un problème que d'autres éludaient. Qu'on songe seulement au traité *De transitu Hellenismi ad Christianismum*, publié en 1535 par Guillaume Budé, après l'affaire des Placards. Cet ouvrage pose la question suivante : comment passe-t-on de l'étude de textes païens à la méditation des Évangiles ? Il signale surtout qu'à force d'éviter cette question, on se trouve contraint à des renoncements bien douloureux : Budé refuse de répudier Philologie, mais il admet que quelque chose, dans son propre humanisme, n'a pas été pensé suffisamment. Vives, à cet égard, aura su prendre les devants. Alerté peut-être par les aléas de l'existence, il a moins tardé à prendre en compte les crises religieuses de son temps : un temps, bien entendu, très différent du nôtre.

### *Les éditions*

La réception de l'œuvre constitue le seul vrai horizon que le commentateur a pour mission de dévoiler. Mais pour décrire cette réception, il faut d'abord expliquer comment le texte s'est offert à ses lecteurs. On voudrait présenter, dans un premier moment, les différentes éditions du *De disciplinis*, sous forme de notices. Cette présentation semblera peut-être fastidieuse, mais elle permet de suivre le texte dans ses évolutions.

#### 1. La première édition :

Elle est publiée à Anvers, par l'imprimeur-libraire Michiel Hillen, dont l'officine est sise à l'enseigne du Naveau. Il s'agit d'un in-folio, imprimé en juillet 1531, et qui a reçu un privilège impérial. On a consulté l'exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Versailles (cote F.A. in-fol E 6 F) :

IOANNIS LO- | DOVICI VIVIS VALEN- | TINI DE DISCIPLINIS LI- | BRI XX. || Marque de l'imprimeur, représentant « Tempus », et accompagnée de ces trois devises : « Nihil opertum quod non reuelabitur », « Omnia fert aetas », « Οὐδὲν ἔστι κεκαλυμμένον ὃ οὐκ ἀποκαλυφθήσεται ». || EXCVDEBAT ANTVERPIAE MI- | CHAEL HILLENIVS IN RAPO, ANNO | M. D. XXXI. MENSE | IVLIO. || Cum Priuilegio Caesareo.

3 tomes en 1 volume. Liminaires et 1<sup>er</sup> tome : A-T<sup>4</sup>, V<sup>6</sup>. 2<sup>e</sup> tome : a-o<sup>4</sup>, p<sup>6</sup>. 3<sup>e</sup> tome : AA-VV<sup>4</sup>. L'épître dédicatoire et l'avant-propos ne sont pas foliotés. Un feuillet blanc les sépare du premier tome. Les tomes 1 et 2 sont foliotés de 1 à 160 : *sic*, pour 140. Un feuillet blanc les sépare, qui serait le feuillet 78 ; le verso du feuillet 160 est blanc, lui aussi. Le tome 3 est folioté de 1 à 78 : feuillets notés, dans notre édition, 1<sup>2</sup> à 78<sup>2</sup>. Il est suivi par deux feuillets blancs. Colophon : EXCVDEBAT MICHAEL HILLENIVS | ANTVERPIAE ANNO M. D. | XXXI. | MENSE IVLIO. Errata au feuillet 78<sup>2</sup> v<sup>o</sup>.

Les première et troisième devises, en latin et en grec, viennent de l'Évangile selon Matthieu (X, 26) : « il n'est rien de caché qui ne doive être découvert ». La seconde est empruntée aux *Bucoliques* de Virgile (IX, 51) : « le temps emporte tout ». La numérotation des feuillets, dans l'exemplaire de Versailles, est moins déficiente que dans celui de la Bibliothèque nationale : cette différence signale des corrections sous presse. On n'a pas constaté, cependant, de modifications dans le texte proprement

dit : et malgré les corrections apportées, certaines erreurs subsistent dans la foliotation. Le verso de la page de titre présente ainsi le contenu de l'ouvrage :

Tomo primo continentur septem libri de | corruptis artibus. || Primo libro de corruptis artibus in uniuersum | Secundo de corrupta Grammatica | Tertio de corrupta Dialectica | Quarto de corrupta Rhetorica | Quinto de corrupta Philosophia naturae | Sexto de corrupta Philosophia morum | Septimo de corrupto iure ciuili. || Secundo Tomo libri de Tradendis disciplinis | siue de doctrina Christiana quinque. || Tertio Tomo de artibus libri octo. || De Prima philosophia Libri tres | De Explanatione essentiarum unus | De Censura ueri duo | De Instrumento probabilitatis unus | De Disputatione unus.

On notera que le titre courant du premier tome est bien : « IOANNIS LODOVICI VIVIS DE CAVSIS [ou : CAVSSIS] CORRVPATARVM ARTIVM ». Celui du deuxième tome : « DE TRADENDIS DISCIPLINIS ». Dans le troisième et dernier tome, en revanche, ces titres courants ne sont pas unifiés ; ils changent avec les différents traités : « DE PRIMA PHILOSOPHIA », « DE EXPLANATIONE CVIVSQUE ESSENTIAE », « DE CENSURA VERI », « DE INSTRVMENTO PROBABILITATIS », « DE DISPVATIONE ». Il en ira de même dans toutes les rééditions.

Une lettre de Vives, qu'on citera plus loin, prouve que ce dernier a confié son ouvrage à Hillen. Et l'introduction des errata ne laisse pas de place au doute : « nous avons comparé le livre imprimé avec l'autographe »<sup>52</sup>. Il s'agit bien ici de l'édition originale.

## 2. Autres éditions publiées du vivant de l'auteur :

La première paraît quatre mois seulement après l'édition anversoise, à Cologne. Elle est imprimée par Johann Gymnich : c'est un in-octavo. On a consulté l'exemplaire microfilmé de l'Herzog August Bibliothek (cote Q 139 8° Helmst 1) :

IOAN- | NIS LODOVICI VIVIS | Valentini, de disciplinis Libri | XX. in tres tomos distincti, | quorum ordinem uersa | pagella indi | cabit. || Cum indice nouo, eoque | accuratissimo. || EXCVDEBAT COLO | niae Ioannes Gymnicus AN. | M. D. XXXI. Men | se Nouembri.

3 tomes en 1 volume. Épître dédicatoire, avant-propos et index : AA-BB<sup>8</sup>. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tomes : A-Z<sup>8</sup>, Aa<sup>8</sup>-Qq<sup>8</sup> (622 pages). Pas de colophon. Errata à la p. 622.

La page de titre est richement ornée, de figures féminines représentant des principes, des vertus et des vices : « Superbia », « Justicia », « Avaricia », « Spes », « Suspicio », « Fortuna », « Invidia », et « Prudencia ». La table des matières, au verso, reproduit strictement celle d'Anvers, à l'exception d'une coquille sur « Disputatione », devenu « Desputatione ». La principale nouveauté consiste dans l'ajout d'un *index rerum*, promis comme copieux, et qui l'est en effet : quarante-huit colonnes, contenant chacune une trentaine d'entrées environ, entre l'avant-propos et le livre I du premier tome. Cet ajout est important, car il permet peut-être à Gymnich de contourner le privilège d'imprimerie dont Hillen bénéficie, et qui empêche en principe toute réédition du texte : ce privilège, en effet, ne

<sup>52</sup> Le texte latin de cette introduction est le suivant : « Contulimus Codicem impressum cum autographo. Multa deprehendimus errata, quae tibi hic collegimus, ea utique quae te in sensu remorari possent : nam leuia praetermisimus. Item orthographiae peccata, ut quae ad sensum nihil facerent. Ea sibi quisque per se facile correxerit » (*De disciplinis*, éd. citée, f. 78<sup>2</sup> v<sup>o</sup>).

devient caduc que si des remaniements substantiels sont apportés à l'ouvrage. L'insertion de certaines manchettes supplémentaires, en marge, peut aussi s'expliquer de la sorte.

Une deuxième édition paraît chez le même imprimeur, datée de janvier 1532. Trois systèmes de datation différents sont alors utilisés, à Cologne, et il n'est pas complètement impossible que l'ouvrage ait été publié en janvier 1533, nouveau style : nos recherches ne nous ont pas permis de parvenir à une conclusion définitive sur ce point, qu'on aimerait pourtant élucider, car il permettrait d'évaluer plus précisément le succès du *De disciplinis* auprès de ses premiers lecteurs. Quoi qu'il en soit, à l'exception de la date, la page de titre reste la même. On a consulté l'exemplaire qui se trouve à la bibliothèque municipale de Nancy (cote 262916) :

IOAN- | NIS LODOVICI VIVIS | Valentini, de disciplinis Libri | XX. in tres tomos distincti, | quorum ordinem uersa | pagella indi | cabit. || Cum indice nouo, eoque | accuratissimo. || EXCVDEBAT COLO | niae Ioannes Gymnicus AN. | M. D. XXXII. Men | se Ianuario.

3 tomes en 1 volume. Page de titre, épître dédicatoire, avant-propos et index : AA-BB<sup>8</sup>. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tomes : A-Z<sup>8</sup>, Aa<sup>8</sup>-Qq<sup>8</sup> (622 pages). Pas de colophon. Errata à la p. 622.

La table des matières ne change pas : seule la coquille est corrigée<sup>53</sup>. Cette édition est d'ailleurs strictement identique à celle de novembre 1531 : il s'agit d'une simple réémission, et c'est pourquoi elle ne figure pas dans l'apparat critique.

Gymnich donne une dernière édition du *De disciplinis* en 1536. Il s'agit bien d'une réédition, et non pas d'une troisième émission. On a consulté l'exemplaire qui se trouve à la bibliothèque municipale de Lyon (cote 338908) :

IOAN- | NIS LVDOVICI VI | uis Valentini, de Disciplinis | Libri XX. in tres Tomos | distincti, quorum ordi | nem uersa pagella | indicabit. || Cum indice nouo, eoque accuratissimo. || COLONIAE | Apud Ioannem Gymnicum | ANNO M. D. XXXVI.

3 tomes en 1 volume. Page de titre, épître dédicatoire, avant-propos, index : AA-BB<sup>8</sup>. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tomes : A-Z<sup>8</sup>, Aa-Ss<sup>8</sup> (654 pages). Pas de colophon ni d'errata.

La page de titre reste accompagnée des mêmes ornements. L'index annoncé comme nouveau ne l'est plus tout à fait, puisqu'il contient les mêmes entrées qu'en 1531 et 1532 : en reproduisant la mention « cum indice nouo », Gymnich se fait une publicité qu'on pourrait dire mensongère, si la pratique n'était courante.

On aura cependant noté qu'il ne fait jamais état d'amendements apportés à son texte par l'auteur. Rien n'atteste, en effet, que ces éditions colonaises aient été autorisées par Vives, ni qu'il y ait collaboré d'une quelconque manière. Dans les errata de 1531 et 1532, on trouve même cette remarque, à propos d'un passage du *De censura veri* : « je soupçonne qu'il faut lire, "quin tu haec dicis ?" »<sup>54</sup>. Le verbe « suspicor » est éloquent : Gymnich, ou son correcteur, n'est pas entré en relation avec notre humaniste.

<sup>53</sup> Dans l'exemplaire de la Newberry, que nous avons également consulté, cette coquille disparaît. Nous n'avons pas observé d'autres variantes.

<sup>54</sup> « Suspitor legendum, quin tu haec dicis ? », à propos de « quum haec dices ? » (Hillen f. 48<sup>2</sup> v<sup>o</sup> / M. III, p. 162).

### 3. Autres éditions parues au XVI<sup>e</sup> siècle :

Le *De disciplinis* est réimprimé par l'imprimeur lyonnais Jean Frellon en 1551 : à cette date, Vives est mort depuis onze ans. Il s'agit encore d'un in-octavo. On a consulté l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Lyon (cote B 511556) :

IOANNIS | LVDOVICI VI- | VIS VALEN- | TINI, | De Disciplinis Libri XX. in tres | Tomos distincti, quorum ordi- | nem uersa pagella indicabit. | Cum indice copiosissimo. || LVGDVNI, | Apud Ioannem Frellonium | 1551.

3 tomes en 1 volume. Épître dédicatoire, avant-propos, et index : Aa-Bb<sup>8</sup>, Cc<sup>4</sup>. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tomes : A-Z<sup>8</sup>, AA-PP<sup>8</sup>, QQ<sup>4</sup> (613 pages).

Colophon : LVGDVNI, | Excudebat Ioannes | Frellonius. | 1551. Pas d'errata.

La page de titre n'est accompagnée d'aucun ornement particulier : elle porte seulement la marque de l'imprimeur, avec la devise « Matura ». La table des matières, l'index et les manchettes sont repris de l'édition Gymnich. Pour la première fois, des paragraphes réguliers sont découpés à l'intérieur du texte.

Le *De disciplinis* prend ensuite place dans le recueil des œuvres de Vives imprimé à Bâle, en 1555, par Nicolas II Episcopus. Pour cet in-folio, on a consulté l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Lyon (107768) :

IO. LO- | DOVICI VI | VIS VALENTINI OPE- | RA, IN DVOS DISTINCTA TO- | MOS : QVIBVS OMNES IPSIVS LVCVBRATIONES, | quotquot unquam in lucem editas uoluit, complectuntur : praeter Commenta- | rios in Augustinum De ciuitate Dei, quorum desiderio si quis afficiatur, | apud Frobenium inueniet. Quae uero singulis tomis continean- | tur, in utriusque sectionis primo ternione indicatur. | Adjunctus est his omnibus Index uberrimus. || Cum Gratia et Priuilegio Caesareo ad quinquennium, | et Regis Galliarum in decennium. || BASILEAE ANNO M D L V.

Notre texte figure dans le premier volume, aux pages 321 à 639. Dans la table des matières de ce premier volume, il n'est pas présenté sous son titre général, mais sous les rubriques suivantes, très approximatives :

De corruptis artibus tomi tres [*sic*].

De explanatione cuiusque essentiae liber unus.

De Censura ueri.

De instrumento probabilitatis liber unus.

De disputatione liber unus.

La table des matières insérée à la page 323, après l'épître dédicatoire, est assez différente : elle reproduit celle d'Anvers, elle-même reprise dans les éditions Gymnich puis Frellon ; seules les mentions « Tomo primo / secundo / tertio » sont remplacées par « Prima / Secunda / Tertia parte ». Le titre *De disciplinis* n'apparaît plus qu'en tête de l'avant-propos : « Io. Lodouici Viuis Valentini in libros de Disciplinis, Praefatio ». Les titres courants des deux premières parties, en revanche, continuent bien de porter « DE CAVSIS CORRVP. ARTIVM » et « DE TRADENDIS DISCIPLINIS »



## 4. Éditions ultérieures :

Pendant plus d'un demi-siècle, l'ouvrage de Vives n'est plus republié. Une nouvelle édition paraît en 1612, probablement à Londres, imprimée par William Stansby. Certains catalogues attribuent cet in-octavo aux successeurs du vénitien Gabriele Giolito de' Ferrari, d'après la marque de l'imprimeur, imitée de celle qu'ils utilisent. Mais cette attribution est manifestement erronée. Elle ne tient pas compte du contexte anglais, que la page de titre et son verso exhibent avec insistance ; et les Giolito, à cette date, ont cessé leur activité : or, une marque semblable se trouve dans un poème épideictique publié en 1613 par Stansby, la *Primula veris* de Jacobus Aretius<sup>55</sup>. On a consulté l'exemplaire microfilmé, puis numérisé, par la Bodleian Library (cote FILM X3203) :

IOHANNIS | LVDOVICI VIVIS | VALENTINI, OLIM | Rhetoricae Professoris in Collegio | Corporis Christi apud Oxo- | nienses. | Libri. XII. | De disciplinis. | Hi de Corruptis Artibus Doctissimi viri notis, | illi de tradendis Disciplinis cuiusdam | Studiosi OXONIENSIS | annotationibus illus- | trati. | Cum indice copioso. || Impressum. 1612.

2 tomes en 1 volume. Page de titre, épître dédicatoire, avant-propos, index : Aa-Bb<sup>8</sup>. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tomes : A-Z<sup>8</sup>, AA<sup>8</sup>, BB<sup>4</sup> (392 pages).

Cette édition marque une étape : seuls sont ici retenus les premier et deuxième tomes. À l'exception du troisième tome, qui n'est pas mentionné, la table des matières est la même que dans les éditions Hillen, Gymnich et Frellon. Elle est suivie par un extrait de l'*Apologia antiquitatis oxoniensis academiae* composée par Brian Twyne, qui rappelle en sept lignes les conditions dans lesquelles Vives a enseigné à Oxford, et le succès de cet enseignement auprès de la Cour. L'index, un *index rerum*, est nouveau. De nombreuses manchettes sont ajoutées, absentes des éditions antérieures : elles sont complétées par de fréquentes notes d'érudition, qui sont annoncées par la page de titre comme étant d'un savant oxonien, mais dont l'auteur exact n'est pas connu. Autre nouveauté, d'ordre typographique : les citations sont mises en italiques. Les livres sont découpés selon les mêmes paragraphes que dans l'édition Frellon.

Le *De disciplinis* est réédité en 1636, à Leyde, par l'imprimeur hollandais Jean Maire. Cette autre édition frappe surtout par le format choisi, in-12. Comme celle de Londres, elle ne comprend que les deux premiers tomes. On a consulté l'exemplaire présent à la Bibliothèque municipale de Lyon, mais qui appartient à la collection jésuite des Fontaines (cote SJ X 432/73) :

IOHANNIS LUDOVICI | VIVIS, | VALENTINI, | De | Disciplinis | LIBRI XII. | Septem de Corruptis Artibus ; | quinque de tradendis | Disciplinis. | Cum indice copioso. | LUGDUNI BATAVORUM, | Ex Officinâ JOAN. MAIRE, | CIƆCXXXVI.

2 tomes en 1 volume. Page de titre, épître dédicatoire, avant-propos : ( ?)<sup>6</sup>. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tomes, puis index : A-Z<sup>12</sup>, Aa-FF<sup>12</sup>, Gg<sup>8</sup> (693 pages, index non paginé).

La découpe des paragraphes et les italiques sont les mêmes que dans l'édition Stansby. Mais l'index est remanié, et les manchettes supprimées. Pas de table des matières.

<sup>55</sup> Gilbert Tournoy, Jan Roegiers et Christian Coppens, *Vives te Leuven*, p. 174, n° 60.

L'édition suivante est postérieure de plus d'un siècle. Elle est imprimée en 1764, à Naples, par les frères Simone. C'est un in-octavo, qu'on a consulté dans l'exemplaire numérisé par l'Université du Michigan (cote LB 175 V857D) :

JOHANNIS LUDOVICI | VIVIS, | VALENTINI, | DE | DISCIPLINIS | LIBRI XII. | Septem de Corruptis Artibus ;  
quinque | de tradendis Disciplinis. | Cum indice copioso. | NEAPOLI. MDCCCLXIV. | EX TYPOGRAPHIA  
SIMONIANA | Superiorum permissu.

2 tomes en 1 volume. Page de titre, épître dédicatoire, avant-propos et imprimatur : a<sup>6</sup> (épître et avant-propos paginés de v à xi). 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tomes, puis index : A-Z<sup>8</sup>, Aa-Dd<sup>8</sup> (421 pages).

L'index, les italiques, la découpe des paragraphes sont les mêmes que dans l'édition Maire. Pas de table des matières. Pas de manchettes dans les marges.

La dernière édition non traduite du *De disciplinis* est celle de l'historien et érudit espagnol Gregorio Mayans i Siscar. Elle prend place dans les *Opera omnia* de Vives : œuvres complètes imprimées à Valence, par Benito Monfort, entre 1782 et 1790.

IOANNIS LVDOVICI VIVIS VALENTINI | OPERA OMNIA | DISTRIBUTA ET ORDINATA | IN  
ARGUMENTORUM CLASSES PRAECIPUAS | A GREGORIO MAIANSIO. [...] VALENTIAE  
EDETANORUM. | IN OFFICINA BENEDICTI MONFORT, EXC.<sup>mi</sup> ET ILL.<sup>mi</sup> DOMINI | Archiepiscopi  
Typographi. [...]

Gregorio Mayans meurt en 1781, et le travail qui porte son nom est mené à son terme par son frère Juan Antonio. Mais il est difficile de distinguer entre les interventions de l'un et celles de l'autre : leur patronyme nous servira ici de dénomination commune. On a consulté la réimpression de 1964, par l'éditeur londonien The Gregg Press. Dans l'édition de Valence, le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis* sont reportés parmi les « Critica », dans le sixième volume, paru en 1785 : pages 1 à 437. Les traités du *De artibus* sont présentés parmi les « Philosophica », dans le troisième volume, paru en 1782 : pages 68 à 297. Mais le titre même « De artibus » n'apparaît pas. Dans la table des matières initiale, les livres qui composent cette partie du *De disciplinis* sont annoncés ainsi (on remarquera les inversions d'ordre et la juxtaposition de niveaux différents) :

De Disputatione liber unus.  
De Instrumento Probabilitatis liber unus.  
De Explanatione cuiusque essentiae liber unus.  
De Censura ueri in enuntiatione liber unus.  
De Enuntiatione [dans l'édition d'Anvers, un simple chapitre].  
De Censura ueri et falsi [même remarque].  
De Censura ueri in argumentatione liber posterior.  
De Syllogismo [dans l'édition d'Anvers, un simple chapitre].  
De Prima Philosophia, siue de Intimo naturae Opificio liber I.  
De Intimo naturae Opificio, siue de Prima Philosophia liber II.  
De Prima Philosophia, siue de Intimo naturae Opificio liber III.

L'éditeur ne se justifie pas du choix consistant à séparer les deux premiers tomes du second, mais il rappelle à la fin du *De tradendis disciplinis* que les œuvres philosophiques de Vives se trouvent dans le troisième volume. Elles montrent, à ses yeux, que l'humaniste ne s'est pas contenté d'énoncer les

règles nécessaires à l'apprentissage ou à l'enseignement de la vérité, mais qu'il a lui-même mis la main à l'ouvrage, en donnant sur les sciences ses propres traités.

### 5. Une édition supposée

Il faut enfin dire un mot d'une édition qu'on ne trouve nulle part, mais qu'ont mentionnée certains bibliographes : une édition dite « de Bruges ». L'humaniste suisse Conrad Gessner est le premier qui la signale, dans l'entrée « Vives » de sa *Bibliotheca universalis*, composée en 1540 : il la présente comme un in-octavo, publié en 1531. Dans sa *Critique de la Bibliothèque ecclésiastique de Du Pin*, parue au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'érudit et bibliste Richard Simon dit à son tour avoir consulté une édition brugeoise, qui lui a semblé assez correcte<sup>56</sup>. L'historien belge Alexandre-Joseph Namèche affirme, dans son *Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, publié en 1841, que le *De disciplinis* est paru pour la première fois à Bruges : il s'agirait d'un in-12 de 612 pages, en petits caractères ; l'édition d'Anvers, comme celle que donne Gymnich en 1532, ne serait qu'une réédition<sup>57</sup>. Les remarques de Gessner et Namèche sur le format de ce volume sont, semble-t-il, contradictoires. Et Namèche ne peut être suivi quand il en fait l'édition originale. Le plus probable, dans ces conditions, est que ces savants aient été trompés par la mention de lieu sur laquelle s'achèvent l'épître dédicatoire, puis le troisième tome : « à Bruges ».

Restent certains éléments troublants, mais qu'on peut tenter d'expliquer. Namèche donne un nombre de pages précis, qui ne se trouve nulle part ailleurs, mais qui ne correspond à aucune des premières éditions : 612 est-il mis pour 622, par confusion avec « in-12 » ? Il serait alors question de la première édition Gymnich. Richard Simon, lui, dit bien avoir consulté personnellement l'édition dite brugeoise, et il en cite de nombreux extraits. Or, on remarque certaines variantes entre son texte et celui des éditions anversoise ou colonaise : « quae non suos inveniat adjuratos », « inveniat » remplaçant « invenerit » ; « si quid cesserint », pour « si cesserint » ; « ne constare quidem possunt », pour « possint » ; « qui se non novit », pour « norit »<sup>58</sup>. Mais dans trois cas sur quatre, il s'agit d'un simple changement de mode ou de temps, qui peut s'expliquer par un certain souci des concordances : la citation libre est alors une pratique courante ; et l'ajout de « quid » a tout l'air d'une dittographie. L'édition de Bruges, selon toute vraisemblance, n'a jamais existé.

<sup>56</sup> Richard Simon, *Critique de la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques et des prolégomènes de la Bible*, vol. 1, Paris, Étienne Ganeau, 1730, p. 615.

<sup>57</sup> Alexandre-Joseph Namèche, *Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, Académie Royale de Bruxelles, 1841, p. 51.

<sup>58</sup> Richard Simon, *Critique de la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques et des prolégomènes de la Bible*, vol. 1, Paris, Étienne Ganeau, 1730, p. 614, 619, 622 et 625 (comparer, chez Hillen, aux f. 11 r<sup>o</sup>, 98 v<sup>o</sup>, 126 r<sup>o</sup> et

*Diffusion de l'œuvre et réception induite*

Ce parcours éditorial permet d'étudier plus en détail la diffusion du texte, et par conséquent, sa réception : la personnalité des imprimeurs-libraires et les lieux d'impression apportent, à cet égard, d'utiles indications. Ainsi, Michiel Hillen est lié aux milieux érasmiens. Vives le connaît bien, car il a déjà collaboré avec lui pour des ouvrages antérieurs : le *De institutione foeminae christianae* et le *De concordia et discordia*, notamment ; il lui fera de nouveau confiance pour le *De epistolis conscribendis*. Le choix de ce libraire assure la diffusion du *De disciplinis* dans les cercles humanistes d'Europe du nord. Johann Gymnich s'adresse, lui aussi, au public humaniste : son catalogue comprend de nombreux textes d'Érasme. Certaines notices bio-bibliographiques signalent une succursale anversoise de sa librairie, mais cette information est visiblement erronée : le « Gymnicus » d'Anvers s'avère un homonyme, et aucune relation d'affaires n'est attestée avec Hillen<sup>59</sup>.

Cologne est une ville catholique, mais elle appartient au Saint-Empire, et garde des contacts étroits avec le monde réformé : l'impression du *De disciplinis* dans cette ville présage une certaine diffusion en zone protestante. Cette diffusion est une caractéristique bien connue de l'œuvre vivésienne. La pensée de notre auteur, d'un point de vue religieux, est relativement consensuelle. Son projet pédagogique est assez proche de l'entreprise que mène parallèlement l'humaniste Philippe Melanchthon, « précepteur de l'Allemagne » et luthérien le plus célèbre après Luther lui-même. Dans ces conditions, on n'est pas vraiment surpris que l'imprimeur Jean Frellon, qui assure la diffusion du *De disciplinis* vers la France, soit connu pour ses sympathies réformées : c'est lui qui mit en relation Michel Servet avec Calvin. On n'est pas étonné non plus que les œuvres de Vives soient réimprimées sous le patronage du pasteur Ulrich Koch, à Bâle, lieu de grande tolérance religieuse, mais où la Réforme s'est officiellement imposée en 1529. Le seul véritable obstacle à la publication des *Opera* dans cette ville aurait été le contentieux avec Érasme, à propos du commentaire à la *Cité de Dieu* : mais il meurt en 1536, et Vives s'est rapproché progressivement de l'atelier Froben, auquel est associé Nicolas II Episcopius.

L'édition londonienne est séparée des précédentes par un long intervalle, qui peut s'expliquer, lui aussi, par des facteurs religieux : on reprend ici les analyses très documentées d'Enrique González<sup>60</sup>. Dans le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, les œuvres de Vives sont beaucoup moins souvent réimprimées. Il semble que l'humaniste ait souffert, en zone catholique, de sa mise à l'Index. En effet,

---

135 r<sup>o</sup>). On ne trouve pas non plus la trace de ces leçons dans les éditions de Lyon, Bâle, Londres, Leyde, Naples, ni Valence.

<sup>59</sup> Voir Lode Van den Branden, « De Antwerpense boekverkoper en drukker Jan Gymnicus (± 1502-1568) », *Archives et bibliothèques de Belgique*, vol. 51, 1980, p. 203-257. Il n'est pas complètement exclu, toutefois, que les deux Gymnicus soient parents : voir Severin Corsten, « Kölner Drucker und Verleger in Antwerpen (15. und 16. Jahrhundert) », dans *Liber Amicorum Leon Voet*, éd. Francine de Nave, Anvers, Vereniging der Antwerpsche Bibliophielen, 1985, p. 201-203.

<sup>60</sup> Enrique González, avec Víctor Gutiérrez Rodríguez, *Una república de lectores. Difusión y recepción de la obra de Juan Luis Vives*, ch. II, p. 61-166. Ces analyses ont été résumées en anglais par Enrique González : « Fame and Oblivion », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, p. 359-394.

certains passages de son commentaire à la *Cité de Dieu* sont prohibés par Paul IV, en 1559. Mais c'est surtout l'amitié de Vives avec Érasme qui a pu jouer : ce dernier est porté parmi les auteurs de première classe, ceux dont la lecture est la plus strictement interdite. Le nom de ses proches, à partir de cette date, pâtit de la condamnation qu'on impose à l'ensemble de son œuvre. Bien que le *De disciplinis* évite soigneusement d'empiéter sur le domaine théologique, il est significatif qu'il ne soit pas réimprimé avant 1612, en Angleterre, c'est-à-dire dans un royaume qui échappe aux prescriptions de Rome : le souvenir durable laissé par Vives, lors de son séjour à Oxford, n'est pas seul en jeu dans cette réédition. Et c'est par un contexte de tolérance assez semblable que s'explique également l'édition de 1636, dans la ville protestante de Leyde : l'imprimeur Jean Maire est calviniste. Les éditions napolitaine et valencienne paraissent évidemment en zone catholique, mais elles sont bien plus tardives. Les temps ont changé, et le regard qu'on porte sur Vives n'est plus le même. On s'intéresse moins à l'hétérodoxie ou à l'orthodoxie de sa pensée qu'on ne relit ses textes dans une perspective savante. La « Stamperia simoniana » est spécialisée dans les ouvrages d'histoire juridique et ecclésiastique, ou dans les travaux d'érudition. Gregorio Mayans, en réunissant les œuvres complètes de Vives, promeut une réforme des enseignements et des principes éducatifs : mais il poursuit aussi une réflexion entamée de longue date sur l'histoire de Valence et de l'Espagne.

De Gymnich jusqu'à Mayans, aucun des imprimeurs ou éditeurs successifs ne dépare l'entreprise d'origine : on laissera de côté, pour l'instant, la question du troisième tome. Avec la suppression des manchettes, dans les *Opera* de Bâle, dans l'édition de Leyde et dans celle de Naples, le texte se donne à voir tel que Vives l'a écrit, dans une splendide solitude. L'ajout de notes érudites, dans l'édition anglaise, pourrait produire l'effet inverse, mais ce n'est pas le cas : il souligne la richesse d'un ouvrage qui semble presque mériter son commentaire. D'autres modifications engagent, quant à elles, des changements plus profonds dans la réception de l'œuvre. L'édition d'Anvers est un in-folio : la réduction du format à l'in-octavo, voire à l'in-12, rend le volume à la fois plus maniable... et bien moins imposant. Hillen présente par ailleurs un texte à lire en continu : le *De disciplinis* n'est pas divisé en chapitres, à quelques rares exceptions près<sup>61</sup>. En quoi il se distingue, par exemple, du *De institutione foeminae christianae*, du *De subventione pauperum*, du *De officio mariti*, du *De epistolis conscribendis*, ou encore du *De anima et vita*. Les livres forment ici des ensembles massifs, de longues coulées que rien ne viendrait interrompre. Leur effet visuel est, en soi, assez proche de celui que produisent vers la même époque le *De concordia et discordia in genere humano*, le *De pacificatione*, et le *De conditione vitae Christianorum sub Turca*<sup>62</sup>. Il n'est d'ailleurs pas anodin que le *De disciplinis* ressemble, dans sa structure, à ces trois traités politico-évangéliques, qui promeuvent la

---

<sup>61</sup> Le « De medicina » et le « De mathematicis » dans le livre V du *De causis corruptarum artium* ; le « De vita et moribus eruditi » dans le livre V du *De tradendis disciplinis* ; trois chapitres « De enunciatione », « De censura veri et falsi » et « De syllogismo » dans le *De censura veri*. Ces chapitres n'entrant pas dans un plan clair, on parlera plutôt de sections isolées.

paix entre princes chrétiens et l'unité face au péril turc : tous ont en commun cet élan oratoire qui donne parfois aux textes de Vives l'allure de prêches laïques. L'ajout d'un index par Gymnich, qu'imitent ses successeurs, segmente au contraire la lecture : tout comme le découpage en paragraphes, dans l'édition Frellon, ou l'insertion de chapitres, dans celle de Mayans. Ces modifications sont certes conformes aux mutations des usages typographiques. Mais la linéarité du discours se rompt progressivement, en même temps qu'est mise en valeur sa dimension érudite, classifiante – et encyclopédique : mais au sens moderne du mot. Le *De disciplinis* tend en effet à devenir un vaste dictionnaire de la connaissance humaine, ordonné par rubriques. Cette dimension-là, il est vrai, n'est pas complètement absente de l'édition originale. Pour preuve, ces nombreuses manchettes, qui accompagnent la présentation des arts et connaissances, au premier livre du deuxième tome : une présentation que nous avons nous-même retranscrite sous forme de tableau, tout à l'heure, soulignant de ce fait son caractère taxinomique, à la fois global et fractionné. Pour preuve encore, dans ce même tome : les longues listes des livres III à V, qui ne semblent pas faites pour être lues d'un seul tenant. Mais un ouvrage avec index ne produit pas la même impression qu'un autre qui n'en a pas, surtout quand son format d'in-octavo ou d'in-12 en fait une sorte de manuel. Vives devient alors un auteur qu'on peut consulter sur tous sujets, sans avoir à le lire vraiment.

Bien qu'ils tiennent souvent à l'évolution naturelle des pratiques, ces remaniements servent aussi un objectif commercial : des volumes de format plus réduit, pour ne citer que cet exemple, sont susceptibles de toucher un lectorat plus large. Aussi est-on naturellement conduit à se demander dans quelle mesure le texte a rencontré son public. Et la réponse est mitigée. Car le *De disciplinis* a été rapidement réédité, et plusieurs fois, dans un délai assez court : novembre 1531, quatre mois après sa parution ; puis janvier 1532 ou 1533. Le fait que la deuxième édition donnée par Johann Gymnich soit une simple réémission montre cependant qu'il n'y eut pas besoin de procéder tout de suite à un nouveau tirage. De fait, le *De disciplinis* rencontra un certain succès, qu'on ne doit pas sous-estimer, mais qui est sans commune mesure avec celui qu'ont connu d'autres textes composés par Vives. On pense par exemple à l'*Introductio ad sapientiam*, au traité épistolaire *De epistolis conscribendis*, et surtout aux dialogues de la *Linguae latinae exercitatio* : ces colloques scolaires sont édités deux cent quarante fois avant 1600, d'après le décompte d'Enrique González<sup>63</sup>, et expliquent en partie que Vives soit, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'humaniste le plus imprimé après Érasme. Par ailleurs, contrairement au *De subventionem pauperum* ou au *De institutione foeminae christianae*, eux aussi souvent réédités et presque immédiatement traduits dans plusieurs langues vernaculaires, notre texte n'est longtemps accessible qu'en latin. Il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour qu'apparaisse la première traduction, de langue allemande : ce qui restreint évidemment le nombre de ses lecteurs.

---

<sup>62</sup> L'édition princeps du *De ratione dicendi* constitue un cas intermédiaire : le premier livre est d'un seul tenant, le deuxième et le troisième sont divisés en chapitres, qui correspondent aux qualités du discours et aux genres littéraires étudiés par l'auteur (cette division a une claire fonction taxinomique).

<sup>63</sup> Enrique González, *Una república de lectores. Difusión y recepción de la obra de Juan Luis Vives*, p. 167.

On notera enfin que la publication du *De disciplinis* prend souvent place à l'intérieur d'un programme éditorial : auquel cas il n'est pas nécessairement, ou pas seulement, choisi pour lui-même. Johann Gymnich, Jean Frellon, Jean Maire publient en effet d'autres textes de Vives. Certains de leurs choix sont d'ailleurs très intéressants, car ils soulignent des cohérences qui existent bel et bien. Il n'est pas anodin, par exemple, qu'en 1536, Gymnich fasse aussi paraître le *De ratione dicendi* : on a déjà montré que ce traité constituait l'appendice rhétorique du *De artibus*. Et la publication du *De veritate fidei christianae* par Jean Maire, en 1639, n'est pas moins signifiante. Car cette apologie de la religion chrétienne en cinq livres, inachevée à la mort de Vives, peut être lue comme le pendant théologique du *De disciplinis*, qui s'en tient expressément à la philosophie.

### *Influence et postérité*

La place qu'occupe notre texte dans l'histoire des idées ou de l'éducation fournit un autre indice de sa réception contrastée. La plupart des rapprochements qu'on souhaiterait opérer avec des écrivains postérieurs se heurtent à l'absence d'éléments tangibles, permettant de conclure que le *De disciplinis* a joué un rôle important dans la genèse de leur pensée. Ainsi, plusieurs commentateurs ont comparé l'ouvrage de Vives avec la lettre de Gargantua<sup>64</sup>. De fait, les deux programmes pédagogiques que dessinent ces textes ne se ressemblent pas seulement par leur ambition totalisante, ni par leur plaidoyer pour l'encyclopédisme : ils prônent l'un et l'autre une connaissance concrète, ancrée dans l'expérience, ouverte sur le monde sensible, dont on a déjà dit qu'elle n'était pas commune, dans les ouvrages de cette époque. Or, *Pantagruel* est publié quelques mois à peine après le *De disciplinis*, ce qui rend la comparaison encore plus séduisante. Et cependant, l'hypothèse d'une influence directe sur Rabelais n'est confirmée par aucune citation explicite, ni cachée : aussi est-elle invérifiable. Une objection analogue pourrait être formulée contre l'idée selon laquelle Ramus se serait inspiré de Vives. Les critiques virulentes qu'ils adressent tous deux à Aristote et leurs redéfinitions de la dialectique sont assez proches, en effet. Mais Ramus ne cite jamais l'humaniste espagnol. L'essentiel de ses positions est fixé avant 1551, date à laquelle le *De disciplinis* est publié en France. Et ces positions s'inspirent en grande partie des mêmes écrivains que Vives a lus, et par lesquels il est marqué, d'une profonde empreinte : Lorenzo Valla et Rodolphe Agricola, notamment. Aussi doit-on se contenter de dire que les deux auteurs s'inscrivent dans une même tradition intellectuelle : celle du combat contre les scolastiques. Montaigne, quant à lui, connaît le commentaire à la *Cité de Dieu* : il en donne, dans ses *Essais*, une malicieuse citation<sup>65</sup>. Mais rien n'atteste qu'il ait lu le *De disciplinis* : la pédagogie exposée dans le chapitre « De l'institution des enfants » développe certaines idées qu'on trouverait déjà présentes chez Érasme.

<sup>64</sup> Gustave-L. Michaud, « L'influence de Vives sur Rabelais », *Revue du seizième siècle*, XIII, 1925, p. 148-156 ; Rita Guerlac, « Vives and the Education of Gargantua », *Études rabelaisiennes* XI, p. 63-72.

<sup>65</sup> Michel de Montaigne, *Essais*, éd. Céard et alii, Paris, Le Livre de Poche, 2001, I, xx, p. 155.

L'influence de Vives sur le philosophe anglais Francis Bacon, se dit-on alors, sera plus facile à démontrer. Car le *Novum organon*, dans ses grands traits, suit un plan qui nous est familier : la première partie, *pars destruens*, présente et explique les erreurs par lesquelles l'homme est empêché d'atteindre la vérité ; la seconde, *pars construens*, édifie sur ces ruines les fondements d'une nouvelle méthode. La valorisation d'une démarche inductive et la critique du principe d'autorité, tournée notamment contre Aristote, paraissent également faire signe vers Vives. D'ailleurs, le *Novum organon* est publié en 1620 : soit huit ans seulement après l'édition londonienne de William Stansby. Mais là encore, aucune citation ne permet d'affirmer qu'à coup sûr, Bacon ait lu notre humaniste. C'est toute l'étrangeté de cette affaire : ceux qui ont pu s'inspirer du *De disciplinis* citent rarement Vives, et ceux qui citent Vives ne semblent guère s'être nourris de son chef-d'œuvre. Descartes relève de cette seconde catégorie : comme Montaigne, il connaît notre auteur, et le cite dans son *Traité des passions...* mais pour le *De anima et vita*<sup>66</sup>. Il n'est pas exclu qu'il ait compulsé le *De disciplinis*, qui paraît chez Jean Maire un an avant que le même imprimeur ne donne la première édition du *Discours de la méthode* : mais c'est une simple conjecture. Et cette lecture, dans tous les cas, n'aura pas joué de rôle déterminant dans la construction de sa pensée.

La postérité pédagogique du *De disciplinis* n'est pas moins mitigée que sa postérité philosophique ou littéraire, ce qui n'est pas complètement étonnant : Vives, à qui les tâches enseignantes et le contact des élèves semblent avoir parfois pesé, n'a jamais prétendu fonder lui-même aucune école ni université. Force est de constater, toutefois, que les grandes réformes éducatives initiées au XVI<sup>e</sup> siècle par l'humanisme ne sont pas directement influencées par les propositions du *De disciplinis*. L'invention par Philippe Melanchthon d'une université allemande réformée, la rénovation des programmes académiques qu'elle suppose, sont des processus largement entamés lorsque paraît notre texte. Tout au plus les luthériens ont-ils trouvé dans ce texte de quoi conforter l'entreprise déjà en cours : il est assez significatif, par exemple, que le *De disputatione* soit très souvent réédité à part, pour accompagner la dialectique composée par Melanchthon. Le lecteur moderne pourra, de même, trouver des points communs entre la pédagogie vivésienne et celle que met bientôt en œuvre, dans son Gymnase de Strasbourg, le protestant Jean Sturm. Mais rien ne prouve que ce dernier ait lu le *De disciplinis*. Du reste, son traité *De literarum ludis recte aperiendis*, paru en 1538, expose un plan d'enseignement précis et formule des propositions concrètes, en vue d'organiser le fonctionnement d'écoles nouvellement créées : il entre dans des détails négligés à dessein par Vives. Et pour cause : leurs projets, pédagogique pour l'un, philosophique pour l'autre, sont en réalité bien différents.

L'influence directe du *De disciplinis* sur le développement de la pédagogie jésuite n'est pas plus avérée. Juan de Polanco, secrétaire et premier biographe d'Ignace de Loyola, fait pourtant mention d'une rencontre entre Vives et celui qui allait fonder plus tard la Compagnie de Jésus : la rencontre en question semblerait avoir eu lieu entre février et mars 1529, à Bruges, alors même que le

---

<sup>66</sup> René Descartes, *Les Passions de l'âme*, éd. Pascale d'Arcy, Paris, Flammarion, 1996, p. 176, 2<sup>nde</sup> partie,



*De disciplinis* est en cours de rédaction. Mais le témoignage de Polanco reste discuté par une partie de la critique, et les circonstances de cette visite ne sont pas tout à fait claires<sup>67</sup>. Quoi qu'il en soit, les documents rassemblés dans les *Monumenta Historiae Societatis Iesu* ne permettent pas de supposer que la pensée pédagogique de Vives ait imprégné de façon décisive la réforme éducative des Jésuites. Le nom de l'humaniste valencien est surtout cité pour l'*Exercitatio linguae latinae*, dont les colloques scolaires sont lus et commentés dans les collèges de la Compagnie jusque vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, quoique par intermittences : ici aussi, l'Index a nui à la réputation de Vives, et tous les généraux ne sont pas nécessairement bien disposés à son égard. Aucun texte ne renvoie explicitement au *De disciplinis*, avec lequel on peut seulement relever certaines coïncidences, étudiées en particulier par Miguel Battlori<sup>68</sup> : l'attachement porté à la lecture des auteurs antiques, notamment Aristote, Cicéron et Quintilien ; une pédagogie du jeu et de l'encouragement ; l'exercice de la mémoire, par l'emploi des lieux communs ; l'attitude paternelle du maître à l'égard de ses élèves ; l'adaptation de l'enseignement dispensé, en fonction des différents publics ; la recherche d'une émulation bien entendue. Encore ces coïncidences ne concernent-elles pas les propositions les plus originales de Vives. Et elles ont leurs limites : les Jésuites soulignent davantage le rôle de la compétition, et perçoivent moins que notre auteur les dangers de la dispute. Ils laissent de côté les langues vernaculaires, et l'arabe à plus forte raison. Ils inventent un usage éducatif de la représentation théâtrale dont on ne trouve pas la moindre trace dans notre texte, très hostile à toute contamination des études par quelque forme de mise en scène que ce soit. Comme Sturm, ils règlent dans le détail l'organisation de la vie scolaire, année par année, et même heure par heure : ce à quoi Vives se refuse obstinément, par crainte du système.

Qui sont alors les vrais lecteurs du *De disciplinis*, et comment l'ont-ils lu ? Les travaux récents de Valentín Gallego Moreno et d'Enrique González permettent de répondre assez précisément : on ne prétend pas faire figurer ici tous les noms qu'ils recensent. Mieux vaudra signaler que deux groupes principaux de lecteurs se dégagent : les uns sont enthousiastes, ou du moins expriment un avis favorable ; les autres sont sévères, et parfois même hostiles. Parmi les lecteurs du premier groupe, on ne s'étonnera pas de retrouver Juan de Vergara, ami personnel de Vives, qui cite le *De disciplinis* dans son *Tratado de las ocho questiones del templo*, ouvrage d'érudition biblique publié en 1552. On ne sera pas surpris non plus de rencontrer son compatriote, le grammairien Pedro de Madariaga, dont les *Modi loquendi latino et hispano sermone* prônent en 1582 l'apprentissage du latin d'après la langue vernaculaire : bien que le *De disciplinis* n'ait pas été imprimé en Espagne avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Vives a été lu dans son pays<sup>69</sup>. On fera cependant remarquer que ces lectures sont des lectures partielles, qui utilisent le texte pour le savoir qu'il véhicule, ou pour telle de ses propositions

---

art. 127.

<sup>67</sup> Sur ce texte, et le débat critique qui l'entoure, voir les points de vue opposés de Carlos Noreña (*Juan Luis Vives*, p. 112) et Miguel Battlori, « Vives en los colegios jesuíticos », p. 122.

<sup>68</sup> Miguel Battlori, « Vives en los colegios jesuíticos », p. 143-144.

<sup>69</sup> Sur la lecture du *De disciplinis* par ces deux auteurs : Valentín Gallego Moreno, *La recepción hispana de Juan Luis Vives*, p. 277-283 et p. 524

pédagogiques, et non pour la réflexion d'ensemble dans laquelle ces propositions ou ce savoir s'inscrivent à l'origine. C'est là un trait caractéristique, par lequel se signale très souvent la réception du *De disciplinis*. Ainsi, le savant Peter Dasypodius, qui publie en 1535 le premier dictionnaire bilingue latin-allemand, met en épigraphe les quelques lignes dans lesquelles Vives recommande justement la rédaction de tels lexiques<sup>70</sup>. Or, on conviendra que la recommandation du *De disciplinis* relative aux dictionnaires thème-version, si utile qu'elle soit, ne constitue qu'une infime partie de son propos pédagogique : il peut sembler étrange qu'elle ait ainsi contribué au succès de l'ouvrage. Dans un autre ordre d'idées, la *Bibliotheca universalis* de Gessner cite plus de cinquante jugements littéraires prononcés par Vives : jugements extraits surtout du deuxième tome, et de ses listes de lecture. Ce faisant, Gessner donne du texte un aperçu savant, mais fragmentaire, qui ne permet pas de l'appréhender dans toute sa cohérence. Cette lecture, de type bibliographique, n'est sans doute pas isolée. Et elle n'est, bien entendu, pas méprisante. On ne peut s'empêcher de penser, par exemple, que Richard Simon entre par la même voie dans le *De disciplinis* : or, les vingt-sept pages consécutives qu'il consacre au texte de Vives, les nombreuses réflexions qu'il relève dans chacun des trois tomes, et les éloges qu'il en fait constamment, jusqu'à trouver cette œuvre plus utile que toutes celles d'Érasme, montrent qu'une porte d'accès érudite et sans doute partielle put ensuite donner lieu à des lectures globales<sup>71</sup>.

Parmi les écrivains qui se sont pénétrés du *De disciplinis* figurent deux penseurs, contemporains l'un de l'autre, qui occupent chacun une place importante dans le mouvement intellectuel du XVII<sup>e</sup> siècle : en zone réformée, le tchèque Jan Amos Comenius ; et en zone catholique, le français Pierre Gassendi. Le premier est, comme Vives, un philosophe de l'éducation : comme celle de l'humaniste valencien, sa réflexion est nourrie par une pratique personnelle qui lui fait rechercher un réalisme pédagogique, à la fois adapté aux besoins des élèves et fondé sur des méthodes d'enseignement aussi efficaces que possible. Il cite à plusieurs reprises, et assez longuement, le *De tradendis disciplinis* : on trouvera mentionnées certaines de ces citations dans notre appareil de notes. Comenius a notamment retenu le passage du livre III dans lequel Vives décrit le latin comme un instrument du lien social entre les hommes : c'est la conjonction du propos pédagogique et du pacifisme chrétien qui l'a séduit chez notre auteur. Or, cette conjonction est au fondement de sa pensée, qui mêle étroitement l'éducatif au politique, et voit dans l'apprentissage universel de la langue latine un antidote contre les guerres. On peut dire, en ce sens, que le *De disciplinis* a joué un rôle dans la construction intellectuelle de ce penseur. Ce qui ne l'empêche pas de formuler certaines réserves :

<sup>70</sup> Peter Rauchfuss, dit Dasypodius, *Dictionarium latino-germanicum et vice versa germanico-latinum*, Strasbourg, Vendelinus Rihelius, 1537, f. II r<sup>o</sup>.

<sup>71</sup> Richard Simon, *Critique de la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques et des prolégomènes de la Bible*, vol. 1, Paris, Étienne Ganeau, 1730, p. 611-638.

Vives, comme Érasme et les autres humanistes de son siècle, lui paraît avoir mieux dénoncé les maux de l'enseignement scolastique qu'exposé les remèdes à même de supprimer ces maux en profondeur<sup>72</sup>.

Gassendi fut marqué, lui aussi, par l'énergie déconstructrice du premier tome. Il en cite plusieurs extraits, qui comportent souvent des images polémiques, dans deux ouvrages importants : les *Exercitationes paradoxicae adversus Aristoteleos* de 1624, sa première publication, et le *Syntagma philosophicum* de 1658, son chef-d'œuvre posthume<sup>73</sup>. De fait, ce philosophe et astronome, disciple d'Épicure, reconnaît explicitement sa dette envers Vives. Son hostilité à l'aristotélisme scolastique ne s'est pas seulement formée au contact de Valla et de Ramus : il s'est imprégné du *De causis corruptarum artium* et de l'opuscule intitulé *De Aristotelis operibus censura*, qui en est comme une séquelle. Cette influence avérée est d'autant plus importante, pour un lecteur français, que les attaques de Pierre Gassendi contre l'Université ont pu inspirer, à leur tour, la verve de Molière contre les doctes de son temps : on dit en effet que Molière fut le disciple de Gassendi. Il semblerait alors possible de reconstituer une filiation satirique que le relais de Rabelais, soumis à beaucoup plus de conjectures, ne permet pas de mettre au jour d'une manière satisfaisante.

D'autres lecteurs portent sur le *De disciplinis* un regard plus sévère. Mais l'examen de leurs critiques ne dément pas les conclusions qu'on vient de formuler. L'exemple de Melchior Cano est, à cet égard, assez frappant. Ce dominicain espagnol cite quelquefois Vives dans son traité *De locis theologicis*, paru en 1563, trois ans après sa mort : des citations, en général, assez rapides. Mais à l'occasion d'un développement sur le droit civil, il fait part de son point de vue sur le *De causis corruptarum artium*. À ses yeux, Vives n'aurait pas dû critiquer les anciens, et aurait été mieux inspiré de s'en prendre seulement aux erreurs des modernes : d'autant que la pompe de son style tranche avec la faiblesse de ses arguments. On le croirait descendu de l'assemblée des dieux, note Cano, pour prononcer ses jugements ! Et surtout, ajoute-t-il, son propos serait mieux reçu, s'il avait mis le même soin et la même éloquence à restaurer les disciplines qu'à exposer les causes de leur corruption<sup>74</sup>. Ces remarques sont intéressantes, car elles rejoignent celles de Comenius, qui put du reste les connaître. Elles expliquent peut-être le peu d'écho rencontré par le programme de Vives, autrement dit : par ce que sa pensée a de plus positif. On pourrait ainsi reformuler l'avis de Melchior Cano, qui semble avoir été partagé par d'autres : le *De tradendis disciplinis* et le *De artibus* sont inférieurs au *De causis corruptarum artium*.

L'attention prêtée à la teneur critique du propos, au détriment de sa portée constructive, n'est sans doute pas sans rapport avec un autre phénomène, qu'on a déjà relevé : le chef-d'œuvre de Vives a rarement été saisi dans sa globalité. Et l'attaque la plus véhémente qu'il ait dû essayer en est une nouvelle preuve. Elle émane de l'imprimeur et philologue français Henri II Estienne, qui la développe dans ses *Noctes parisiinae*, parues en 1585. Comme son titre l'indique, cet ouvrage imite les *Noctes*

<sup>72</sup> Jan Amos Comenius, *Janua linguarum reserata*, préface, dans *Opera didactica omnia*, Anvers, Christophe Conrad et Gabriel à Roy pour Laurent de Geer, 1657, col. 250.

<sup>73</sup> Des extraits en sont cités, là encore, dans le cours de notre édition.

*atticae* d'Aulu-Gelle, dont Estienne vient de finir l'édition, et qu'il entend ainsi accompagner de ses propres réflexions : ces « nuits attiques » et « parisiennes » sont publiées conjointement. La critique formulée à l'encontre de notre texte se développe sur plus de trente pages<sup>75</sup> : l'ironie du sort veut que ce soit la plus longue discussion jamais engagée sur le *De disciplinis*, avant l'époque moderne. Mais cette discussion porte seulement sur quelques lignes de l'ouvrage, dont le titre n'est même pas mentionné. Elle concerne le jugement que prononce Vives au sujet d'Aulu-Gelle. Ce jugement, il est vrai, paraît plutôt expéditif :

Un vrai rhapsode, compilateur plutôt que classificateur, poseur plutôt que connaisseur. Un babillard sans érudition, pédant dans son langage comme dans ses pensées. Ses considérations sur la signification des mots sont futiles, la plupart du temps mal informées et fausses.

Henri Estienne, à qui son ami Étienne Pasquier a fait découvrir les lignes en question, passe au crible cette critique, dans l'intention avouée d'en montrer la sottise et la partialité : non seulement Vives emploie des termes tels que « rhapsode » dans un sens erroné, ce qui fait de lui un bien piètre humaniste, mais son propos n'est fondé sur rien. Il ne s'expliquerait que par un préjugé patriotique : cet auteur espagnol vengerait ainsi son compatriote Sénèque d'une critique que lui a adressée – injustement, il est vrai – Aulu-Gelle... En fait, comme l'a montré Enrique González, l'attaque d'Henri Estienne ne peut elle-même se comprendre sans référence au contexte dans lequel elle se situe : ce philologue calviniste prend indirectement à partie les catholiques zélés d'Espagne, dont les pressions sur le royaume de France se font de plus en plus insistantes<sup>76</sup>. L'image de Vives souffre ici de l'exacerbation des antagonismes politico-religieux : son propos n'est, d'une certaine façon, qu'un prétexte. D'ailleurs, par moments, le souvenir de la déclamation semble affleurer dans la diatribe d'Henri Estienne : tout n'est peut-être pas complètement sérieux dans son propos.

Reste que cette critique a quelque chose à dire du *De disciplinis*. Elle pousse à son paroxysme le phénomène des lectures partielles, mais confirme par là que ces lectures ont existé : peut-être même ont-elles été majoritaires. Ce qui n'a rien pour nous surprendre, puisque les rééditions successives de l'ouvrage témoignaient déjà de ce fractionnement, et tendaient à l'amplifier. Les attaques d'Henri Estienne montrent en outre qu'un trait important du *De disciplinis* a été perçu, malgré cette segmentation : à savoir la centralité du jugement, sous toutes ses formes – à la fois comme thème et comme pratique. On aura remarqué qu'Estienne rejoint sur ce point Cano, et même Gessner : lequel consigne avec minutie les censures érudites de Vives. L'irritation du philologue français fait écho, de surcroît, à celle du jeune écrivain portugais André de Resende, auteur d'une épigramme virulente contre le *De disciplinis*, l'année même de sa publication : cette épigramme est perdue, et il paraît

<sup>74</sup> Melchior Cano, *De locis theologicis*, Salamanque, Matías Gastio, 1563, X, IX, p. 317.

<sup>75</sup> Henri Estienne, *Notes Parisinae*, « Auli Gelli Apologia (id est pro Aulo Gellio) adversus Lud. Vivem », Paris, Henri Estienne, 1585, p. 1-31.

<sup>76</sup> Enrique González, *Una república de lectores. Difusión y recepción de la obra de Juan Luis Vives*, p. 155, et « Fame and Oblivion », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, p. 373-374. Voir aussi Denise Carabin, *Henri Estienne, érudit, novateur, polémiste. Étude sur Ad Senecae lectionem Proodopoeiae*, Paris, Champion, 2006, p. 111.

improbable qu'Estienne l'ait jamais lue personnellement ; mais il semble qu'elle ait reproché à Vives sa sévérité à l'égard des poètes et d'Aulu-Gelle<sup>77</sup>. La même année, Resende publiait un *Encomium Erasmi* : ce qui montre la position singulière et pour le moins inconfortable de notre auteur, parmi ses collègues humanistes. Il fallut apparemment toute la diplomatie de Goclenius et Dantiscus, autres érasmiens, pour éviter l'esclandre. Le nom de Vives, qui suggère une certaine vivacité, fut opportunément remplacé par un pseudonyme : « Gurdus », le lourdaud... C'est dire que les jugements émaillant notre texte ont fait réagir, dès le départ, et pas seulement en France. C'est dire aussi que ce texte a suscité, à deux reprises au moins, des réponses de type littéraire : entendons, de forme poétique ou d'allure oratoire. Le *De disciplinis* se présente comme l'ouvrage d'un philosophe, mais n'a guère été lu pour ce qu'il voulait être.

C'est par un dernier jugement, peut-être le plus sévère de tous, mais aussi un des plus significatifs, qu'on aimerait achever ce parcours. Il se trouve dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Ou plus précisément, dans une sous-entrée de l'article « Valence », rédigé par le chevalier de Jaucourt : on peut légitimement considérer comme injurieux le fait que l'humaniste n'ait même pas une notice à son nom. Voici comment il est traité :

*Vives* (Jean-Louis) naquit à *Valence* en 1492 et mourut à Bruges en 1540, à 48 ans. Il a beaucoup écrit, et avec peu d'utilité pour le public ; cependant ses ouvrages recueillis et imprimés à Bâle en 1555 en *deux vol. in-fol.* ont été recherchés dans le *xvi<sup>e</sup>* siècle.<sup>78</sup>

La présentation de l'écrivain d'après ses origines ne doit pas être surinterprétée. Elle ne démontre en aucun cas qu'il ait été, en France, la victime d'une hispanophobie alimentée par la critique d'Henri Estienne : cette critique est bien oubliée, en plein siècle des Lumières, et elle n'a pas empêché Richard Simon, pourtant Français lui-même, de décerner au *De disciplinis* les éloges les plus vifs. Le jugement lapidaire de l'*Encyclopédie* nous intéresse davantage par l'unique raison qui le motive : Vives « a beaucoup écrit, et avec peu d'utilité pour le public ». Si méprisant que soit cet avis, il faut bien convenir qu'il n'est pas inexplicable, pour qui a étudié la réception de notre texte. Alors même que Vives n'a cessé de dire son attachement à l'*usus*, c'est-à-dire à l'utilité, nombre de ses lecteurs ne paraissent pas avoir compris comment ils pourraient se servir de son propos. Ils n'ont pas vu comment ce propos pourrait les aider dans leur action éducative, ou dans leur réflexion philosophique. La facilité d'écriture par laquelle se signale l'humaniste – sa *disertudo*, pour reprendre un terme employé par Melchior Cano – paraîtrait les avoir davantage frappés. Il faut attendre l'édition de Mayans, à la fin du *xviii<sup>e</sup>* siècle, et surtout la redécouverte de la pensée vivésienne en Allemagne, dans le dernier quart du siècle suivant, pour que l'utilité du *De disciplinis* soit vraiment perçue, et si l'on ose dire, mise à profit : elle contribue alors à l'émergence d'une science psycho-pédagogique dont Vives, en effet, fut un des préfigurateurs.

<sup>77</sup> On se reportera aux analyses de Marcel Bataillon, « Humanisme chrétien et littérature. Vivès moqué par Resende », p. 151-154.

<sup>78</sup> Nicolas de Jaucourt, dans *Encyclopédie*, vol. 16, Paris, 1765, p. 813 A.

De l’Ancien Régime jusqu’à l’ère moderne, un point ne semble guère avoir changé, en revanche : les lectures restent souvent partielles. On s’intéresse dorénavant à des passages différents : principalement les livres I à III du deuxième tome, quand les premiers lecteurs remarquaient davantage la critique des corruptions et les censures érudites. Mais on parvient rarement à saisir le texte dans sa globalité. Notre bibliographie des éditions modernes en témoignera : en allemand, le *De tradendis disciplinis* est traduit trois fois avant 1896 ; le *De causis corruptarum artium* n’est accessible dans cette langue qu’en 1990. La version anglaise de Foster Watson, en 1913, ne comprend pas non plus le premier tome, ni le troisième : l’influence de la pédagogie germanique sur le traducteur n’est sans doute pas pour rien dans le choix qu’il opère. En Espagne, le problème est assez différent : le *De disciplinis* est traduit en entier par Lorenzo Riber, en 1947-1948, mais c’est parce qu’il prend place dans les œuvres complètes de Vives. Avant cette traduction intégrale, seule avait été publiée, en 1923, une version séparée du *De tradendis disciplinis*, par José Ontañón. Influencée par le travail de Watson, elle visait implicitement à promouvoir une réforme de l’Université chère aux krausistes espagnols, c’est-à-dire à la gauche libérale. Car la lecture de Vives, dans l’Espagne monarchique, républicaine, puis franquiste, est inséparable du contexte politique tumultueux dans lequel elle s’inscrit : soit qu’on le prenne pour étendard d’une prétendue hispanité, soit qu’on fonde sur son exemple un appel aux progrès des sciences et de la culture. En France, enfin, le *De disciplinis* n’a jamais été traduit, à l’exception d’un tout petit fragment. Notre édition répare cette lacune, mais laisse de côté le dernier tome : elle perpétue, de ce point de vue, la longue tradition des lectures incomplètes.

Il nous faut maintenant nous en justifier, et pour cela, poser cette question : la réception, pour le moins surprenante, du *De disciplinis* repose-t-elle seulement sur un malentendu ? ou bien y a-t-il effectivement, dans cet ouvrage, un défaut d’unité et un problème d’utilité ?

### **Discussion**

On voudrait ici défendre une lecture critique du *De disciplinis*. Peut-être cela n’ira-t-il pas de soi : il semble en effet que cette lecture ait été longtemps empêchée par des enjeux politiques trop pesants, et par une sorte d’anachronisme, consistant à projeter des conceptions modernes sur un texte qui ne pouvait les accueillir sans être déformé. Bien entendu, personne ne peut prétendre parler de nulle part, ni se croire étranger à son siècle. Mais notre position implique justement ce point de vue critique. Considérée dans le temps, elle fait suite aux travaux d’Enrique González, qui retracent l’histoire des différents discours tenus sur l’œuvre de Vives, et permettent par conséquent de prendre sur cette œuvre le recul nécessaire. Envisagée dans l’espace, elle est défendue par un commentateur de nationalité française, sur lequel la tentation apologétique ou affective ne peut guère s’exercer, tant est limitée la connaissance de Vives dans son pays : on aimerait, du reste, contribuer au progrès de cette connaissance dans la zone francophone. Ce point de vue, sans être complètement extérieur à son objet, se veut donc distancié. On rappellera que l’humaniste naquit en Espagne, mais qu’il vécut ensuite dans

trois pays différents : lui-même a fait l'expérience de l'étrangeté. Et l'on ajoutera que sa pensée proprement dite invite le lecteur à exercer son jugement, en toute liberté : il suffit, pour s'en convaincre, de lire les lignes magnifiques de l'avant-propos dans lesquelles Vives récuse par avance toute forme d'idolâtrie à son égard.

Cette lecture suppose en outre qu'on évalue la cohérence de l'ouvrage, sans crainte de découvrir d'éventuelles contradictions : car il y en a. On ne saurait certes nier l'intention philosophique dont procède le *De disciplinis*. Et certaines interprétations, parmi les plus stimulantes, ont cherché à établir l'organicité du propos, à dégager la netteté du trait, à le systématiser : les analyses de José A. Fernández Santamaría, pour ne citer que cet exemple, montrent toute la fécondité de cette méthode, qu'on pourrait dire bienveillante. La nôtre n'est pas malveillante, mais elle s'inspire d'une autre tradition, sans doute plus marginale dans les études vivésiennes. Elle est influencée par les lectures très toniques de Robert R. Bolgar, Karl Kohut, ou plus récemment Peter Mack<sup>79</sup>, qui n'hésitent pas à évaluer la pensée qu'ils étudient : ils montrent, ce faisant, qu'ils la prennent au sérieux, et lui rendent hommage. Or, une autre considération, d'ordre plus matériel, nous a aussi conduit à adopter cette méthode critique. On ne lit pas de la même façon ce texte-ci, fidèlement reproduit de la première édition :

[...] ex illa imperitia sermonis natae sunt nobis suppositiones, ascensus, descensus, ampliaciones, restrictiones, appellationes, exponibilia, ad quae si lingua esset aptanda, non solum obmutescendum esset, sed nec aliquid esset uerum in scriptoribus. ut interdum mirer, quomodo haec eis uenerunt in mentem, tam ab omni ratione, et loquendi, et sentiendi abhorrentia. In suppositione sunt discreta, determinata, confusa, distributiua. sunt termini certi, qui illas faciunt, certo loco, et ordine : omnis homo est animal, uera est, et animal confuse supponit. animal est quiuis homo falsa, determinate enim. caput omnis homo habet falsa, omnis homo habet caput uera. equus requiritur ad equitandum falsa : ad equitandum equus requiritur item falsa. ad equitandum requiritur equus uera [...] <sup>80</sup>

... et celui-là, extrait de l'édition valencienne :

[...] Ex illa imperitia sermonis natae sunt nobis *suppositiones, ascensus, descensus, ampliaciones, restrictiones, appellationes, exponibilia*, ad quae si lingua esset aptanda, non solum obmutescendum esset, sed nec aliquid esset uerum in scriptoribus, ut interdum mirer, quomodo haec eis uenerunt in mentem, tam ab omni ratione, et loquendi, et sentiendi abhorrentia.

In *suppositione* sunt *discreta, determinata, confusa, distributiua* ; sunt *termini certi*, qui illas faciunt, certo loco, et ordine : *omnis homo est animal*, vera est, et animal *confuse* supponit : *animal est quiuis homo*, falsa, *determinate* enim : *caput omnis homo habet*, falsa ; *omnis homo habet caput*, vera : *equus requiritur ad equitandum*, falsa ; *ad equitandum equus requiritur*, item falsa ; *ad equitandum requiritur equus*, vera [...] <sup>81</sup>

Par l'ajout d'italiques, l'insertion de paragraphes, ou le remaniement de la ponctuation, cette dernière édition normalise le *De disciplinis*, ordonne les différents niveaux, et dirige l'attention du lecteur vers les passages les plus techniques : elle régularise le texte et lisse ses aspérités, lui donne de la clarté jusqu'au péril d'une surcharge visuelle intimidante, et l'oriente vers une interprétation de type

<sup>79</sup> Peter Mack, « Vives's Contributions to Rhetoric and Dialectic », dans *A Companion to Juan Luis Vives*, p. 227-276. Les études de Robert R. Bolgar et Karl Kohut se trouvent en bibliographie.

<sup>80</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, III, f. 43 v<sup>o</sup>.

<sup>81</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, III, M. VI, p. 142.

technique, philosophique, systématique, tout en changeant ses rythmes. Or, c'est justement dans l'édition valencienne que Vives a été lu le plus souvent, jusqu'à date récente. On aimerait ici se dégager des impressions adventices qu'une telle lecture a pu produire.

*Discipline : une indéfinition*

Un bon point de départ pourrait consister dans cette question : comment qualifier le *De disciplinis* ? par quel terme générique le désigner ? Si l'on en juge par les propositions qu'ont avancées les différents éditeurs ou commentateurs de l'ouvrage, la réponse n'est pas évidente : elles tendent plutôt à signaler l'hétérogénéité des livres qui le composent. Ainsi, Mayans range les deux premiers tomes parmi les « Critica » et le troisième parmi les « Philosophica ». De même, Adolfo Bonilla y san Martín, dont l'étude a influencé toute la réception de Vives au XX<sup>e</sup> siècle, classe le *De disciplinis* dans les « œuvres critiques et méthodologiques », mais fait une exception pour deux traités : le *De prima philosophia*, qu'il reporte parmi les œuvres philosophiques, et le *De disputatione*, classé parmi les œuvres dialectiques<sup>82</sup>. On n'est guère aidé non plus par les propres distinctions de Vives : aucune des douze parties du *docere*, ces sortes de genres littéraires mis au jour par le *De ratione dicendi*, ne permet de définir exactement le propos de notre texte. Dans ces conditions, une hypothèse vient tout de suite à l'esprit : le titre qu'a choisi Vives, *De disciplinis*, est ambigu ; et il témoigne, à son tour, d'un propos mal défini.

Cette hypothèse doit être formulée avec précaution, car l'humaniste ne semble pas avoir toujours intitulé ses ouvrages lui-même, ou du moins librement. Dans une lettre assez énigmatique qu'il adresse le 25 janvier 1524 à Frans Cranevelt, il regrette en effet que les libraires donnent aux livres des titres trop avantageux, au risque de décevoir le lecteur<sup>83</sup> ; et cette remarque concerne apparemment le *De institutione foeminae christianae*, publié par Hillen, le même qui imprime et distribue le *De disciplinis*. On fera cependant remarquer que les expressions « sed de disciplinis » et « Περί τεχνῶν καὶ διδασκαλιῶν », dans d'autres lettres déjà mentionnées, ne laissent guère planer de doute : le titre a bel et bien été voulu par Vives, qui l'inscrit d'ailleurs en toutes lettres dans la fin de son épître dédicatoire. Il résulte d'un long mûrissement, et n'est pas sans habileté : Bonilla y san Martín décrirait-il si volontiers une « colossale production » et un « opus magnum », Carlos Noreña et bien d'autres après lui parleraient-ils d'un « chef-d'œuvre », comme nous-même l'avons fait, sans cet intitulé aux promesses grandioses<sup>84</sup> ?

Vives pensait probablement aux *Libri disciplinarum* de Varron, perdus, ou de saint d'Augustin, inachevés<sup>85</sup>. Il ne pouvait pas ne pas avoir conscience de l'attrait qu'exercerait sur ses lecteurs le simple nom du *De disciplinis*. Mais sa lettre à Cranevelt de janvier 1524 nous autorise à

<sup>82</sup> Adolfo Bonilla y san Martín, *Luis Vives y la filosofía del Renacimiento*, p. 268-271.

<sup>83</sup> Lettre de Vives à Frans Cranevelt du 25 janvier 1524, *Litterae virorum eruditorum*, p. 235.

<sup>84</sup> Adolfo Bonilla y san Martín, *Luis Vives y la filosofía del Renacimiento*, p. 225. Carlos Noreña, *Juan Luis Vives*, p. 116.



soulever le problème suivant : les promesses de ce nom ont-elles été tenues ? Et que promet-il, au juste ? N'annonce-t-il pas un livre sur tout, qui ne s'arrête à rien de clair ? On est bien obligé de constater qu'il manque dans notre texte une définition du propos. Pour savoir ce que recouvre la notion d'art, il faut attendre le début du deuxième tome : elle finit cependant par être précisée. Mais la notion de discipline ne sera définie qu'en 1538, dans le *De anima et vita*<sup>86</sup>. Encore s'agit-il d'une définition assez étroite, d'après l'antonymie des substantifs latins *disciplina* et *doctrina* : elle ne prend certainement pas en compte toutes les dimensions du terme. L'avant-propos du *De disciplinis* semble établir une équivalence beaucoup plus ambitieuse, avec toute forme de culture des esprits<sup>87</sup>. Mais cette indication est à la fois si fugitive et si démesurée que l'on est bien en peine de rendre exactement la fin de l'épître à Jean III :

Ces dispositions que tu manifestes envers les lettres et les lettrés, éminentes et singulières, m'ont immédiatement convaincu de te dédier le livre que je venais d'écrire « sur les disciplines » : autrement dit, sur un thème [*de rebus*] dont nous savons tous à quel point il te tient à cœur.<sup>88</sup>

Ce quelque chose qui donne son nom à l'ouvrage est un thème, un sujet, un objet, une quiddité, un ensemble aux contours incertains. *Res*. S'agit-il plutôt de savoirs ? de sciences ? d'enseignements ? ou même... de disciplines ? Le lecteur indécis se rappellera, pour sa consolation, que toutes ces notions marchent de pair dans l'esprit de Vives et qu'il a, par conséquent, peu de chances de se tromper. Le traducteur, quant à lui, doit bien trouver un titre. Aussi est-il contraint de louvoyer : *De disciplinis, Savoir et enseigner*.

Dans ces conditions, on ne peut guère s'étonner que certains interprètes, comme Karl Kohut, aient rapproché les notions de discipline et d'art : traditionnellement associées depuis le Moyen Âge, il arrive souvent que notre auteur les utilise l'une pour l'autre. Mais on n'est pas non plus surpris que d'autres, comme Valerio Del Nero, s'efforcent au contraire de les distinguer : le champ du terme *discipline* étant à peu près universel, ces deux notions ne peuvent coïncider exactement. La seule vraie raison d'être perplexe tient dans cette illimitation du propos. Laquelle paraîtra d'autant moins compréhensible que Vives s'interroge justement sur les limites du savoir et prône avec constance une redéfinition des périmètres. Il peut d'ailleurs sembler étrange que certaines occasions, à nos yeux évidentes, n'aient pas été saisies par l'auteur pour circonscrire son objet : ainsi, lorsqu'il décrit au tout début du premier tome les mathématiques comme *artes disciplinales*, sans expliquer ce qui leur vaut ce nom<sup>89</sup>. Et cette indétermination devient parfois embarrassante, quand elle conduit à poser une équivalence entre des termes qui, pour nous, relèvent de registres différents. C'est notamment le cas lorsque Vives affirme, au livre I du deuxième tome, que « tous les arts et disciplines, religion exceptée, constituent des jeux puérils »<sup>90</sup> : la religion est-elle une discipline ? Le traducteur est obligé,

---

<sup>85</sup> Jamais il n'explicite cependant cette double référence, passée inaperçue de la critique, semble-t-il.

<sup>86</sup> Vives, *De anima et vita*, II, M. III, p. 372.

<sup>87</sup> Vives, *De disciplinis*, avant-propos, f. A 3 r<sup>o</sup>.

<sup>88</sup> Vives, *De disciplinis*, épître dédicatoire, f. A ii v<sup>o</sup>.

<sup>89</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 2 r<sup>o</sup>.

<sup>90</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 80 v<sup>o</sup>.

en français, de lisser légèrement le propos : « tous les arts et disciplines autres que religieuses ». De fait, l'absence originare de définition produit une série d'irrégularités, quelquefois même d'incohérences, qu'on voudrait maintenant étudier.

### *Problèmes de construction*

Les lectures de notre texte visant à le présenter comme un tout organique se heurtent à plusieurs importantes objections : elles ne prennent pas vraiment en compte ces traits saillants du *De disciplinis* que sont ses inachèvements et ses dissymétries. L'inachèvement le plus manifeste tient certainement dans l'exclusion de la théologie, écartée par Vives de son propos. Or, cette exclusion serait en elle-même tout à fait explicable. Considérée dans l'œuvre complète de l'auteur, elle est réparée par le *De veritate fidei christianae*, auquel Vives ne fait ici que de brèves allusions<sup>91</sup>. Mais elle peut surtout ressortir au caractère encyclopédique du *De disciplinis*. En effet, l'encyclopédiste progresse en spirale parmi les savoirs, et ces savoirs l'élèvent vers la connaissance de Dieu, mais le cercle des disciplines qu'il prétend embrasser n'englobe pas cette connaissance proprement dite : on le démontrerait sans peine chez un Guillaume Budé, ou chez les écrivains antiques et médiévaux dont il reprend la tradition. Le problème est ailleurs : Vives ne motive pas sa décision. Il n'explique à aucun moment pourquoi la théologie est laissée de côté, alors même qu'elle fait partie des disciplines supérieures, de son propre aveu<sup>92</sup>, et que le titre *De disciplinis* fait attendre un propos à peu près universel. Ce défaut trouve son origine dans l'indéfinition première du terme *discipline*, et débouche à son tour sur certains flottements. Comme s'il manquait quelque chose dans son chef-d'œuvre, Vives est quelquefois contraint d'excéder les limites, il est vrai incertaines, qu'il se fixe : dans le « *De vita et moribus eruditi* », par exemple, il fait remarquer que les querelles entre savants sont particulièrement choquantes... chez des théologiens<sup>93</sup>. On est alors tenté de se dire qu'il parle, en philosophe, d'une attitude morale : et de fait, il n'aborde pas le contenu proprement disciplinaire de leurs disputes. Mais l'ambiguïté aurait été facilement dissipée, si Vives avait défini soigneusement les notions de théologie et de philosophie : ce qui n'est pas non plus le cas.

Les autres inachèvements sont sans doute moins perceptibles, parce que le texte ne les explicite pas : ils existent néanmoins. On notera que le *De disciplinis*, envisagé sous son angle pédagogique, énonce les règles d'une éducation qui ne prend jamais en compte les singularités de certains publics : les femmes, les pauvres et les handicapés, notamment. Le *De institutione foeminae christianae* et le *De subventionem pauperum* montrent pourtant que ces publics, dans l'esprit de Vives, doivent accéder comme les autres à une forme d'instruction, mais qui possède ses spécificités. Là encore, il semble qu'il manque quelque chose dans notre texte. Peut-être l'auteur a-t-il craint de se répéter : mais cela paraîtrait peu probable, tant les spirales de sa pensée, le sac et le ressac de son style,

<sup>91</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, VI, f. 69 v°, et *De tradendis disciplinis*, I, f. 86 r°.

<sup>92</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 2 v°.

<sup>93</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, V, f. 137 v°.

introduisent de retours dans l'œuvre qu'il construit au fil des ans. Une explication plus convaincante mettrait en évidence cette contradiction interne du propos : le titre *De disciplinis* fait signe vers une synthèse de telle ampleur qu'elle ne peut être synthétique jusqu'au bout. Vives entend décrire l'éducation de l'homme en général, dans sa totalité, mais risque de la destiner seulement à un public masculin, noble ou bourgeois, et bien portant. L'indéfinition de son objet se paie alors au prix d'une certaine indifférenciation, à laquelle le pédagogue, en lui, se refuse cependant... Des remarques analogues pourraient d'ailleurs être formulées sur les contenus scientifiques qu'examine l'humaniste. L'illimitation du *De disciplinis* se reflète dans le titre du troisième tome : *De artibus*. Mais en fait d'arts, il n'y est question que de philosophie première et de dialectique : ce titre suscite à son tour une forme de déception. Et c'est ainsi que le propos paraît étroit, d'avoir été trop vaste.

À ces inachèvements s'ajoutent des dissymétries. Il est incontestable que l'ouvrage de Vives résulte d'une puissante volonté de construction : le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis* sont comme l'avant et le revers d'une même pensée, qui oppose fortement le positif au négatif, et qui complète la critique dans un projet. Les récits de fondation par lesquels ces deux tomes commencent signalent davantage encore qu'ils fonctionnent ensemble. Le « De vita et moribus eruditi » clôt une réflexion qui s'engage dès l'avant-propos, et donne le sentiment qu'un cercle se referme. Toutes ces raisons doivent pousser l'éditeur du *De disciplinis* à présenter simultanément les deux premières parties. On remarquera cependant, à l'intérieur de ces parties très symétriques en apparence, certaines irrégularités. Les livres qui composent le premier tome portent des titres : dans le deuxième, il n'y en a pas. Ces livres incluent en outre certaines sections isolées, qui troublent leur cohérence, et brouillent les niveaux : le « De medicina » et le « De mathematicis », dans les corruptions de la philosophie naturelle, mais surtout le « De vita et moribus eruditi ». Le cas de cette dernière section est très intéressant : par sa place, elle appartient au livre V du *De tradendis disciplinis*, mais son contenu n'a que peu de rapport avec le déroulé du cursus et les listes de lecture qui la précèdent immédiatement. Il semble même, eu égard à sa portée conclusive, qu'elle rassemble des réflexions outrepassant le simple cadre du deuxième tome. Et cette valeur de conclusion pose à son tour un problème : comment la boucle pourrait-elle être bouclée totalement, quand le *De artibus* n'est pas encore ouvert ? En admettant que le *De disciplinis* procède par emboîtements successifs, et qu'il oppose au troisième tome les deux premiers, qui eux-mêmes s'opposent entre eux, force est de reconnaître que les parties de l'édifice sont inégales : la proportion deux tiers / un tiers ne peut qu'être dissymétrique.

Ces dissymétries dans la construction formelle de l'ouvrage apparaîtraient plus manifestement encore, si on l'examinait dans le détail les divisions du troisième tome. Les sections s'y multiplient si bien, les titres et sous-titres de chaque livre sont à ce point interchangeable, que l'on pardonne de bon cœur à l'éditeur bâlois et à Mayans de s'y être perdus : leurs classements fantaisistes, leurs inversions, les juxtapositions de niveaux différents dans lesquelles ils tombent, sont une conséquence prévisible du manque de régularité, et par conséquent de clarté, dont témoigne déjà la première édition. Mais ces

dissymétries d'ordre formel en cachent d'autres, qui ont trait au contenu du discours. Dans une étude qu'on trouvera mentionnée en bibliographie, Agustín Escolano Benito représente ainsi l'architecture des disciplines selon Vives. On abrège ici « trivium » et « quadrivium », pour souligner les symétries :

THÉOLOGIE	
DROIT	MÉDECINE
PHILOSOPHIE MORALE	PHILOSOPHIE NATURELLE
T	Q
R	U
I	A
V.	D.

#### COURS DE LANGUE

Ce schéma pourrait être discuté, car il ne coïncide pas avec le cursus dessiné par le *De tradendis disciplinis* : on verra, toutefois, que les classements avancés par Vives posent de nombreux problèmes. Contentons-nous, pour l'instant, de noter l'absence des arts mécaniques : l'humaniste regrette qu'on s'arrête trop souvent à la théorie pure, mais lui-même s'en tient dans son propos à la dimension la plus spéculative de la connaissance, et ne présente dans le détail ni les arts manuels, ni les mathématiques appliquées. Ce faisant, il ne se donne pas vraiment le moyen de les revaloriser. De manière plus générale, il serait instructif d'étudier la taille des développements qu'il consacre aux différentes disciplines : car l'édifice pencherait de tous côtés. Sans parler de la théologie, dont le toit manque, mais qui constitue un cas particulier, on se rendrait vite compte que le cours de langue et les enseignements du trivium occupent une place hypertrophiée. Que le quadrivium est réduit à la portion congrue. Que la philosophie morale, la philosophie naturelle et le droit sont traités beaucoup plus rapidement dans le deuxième tome que dans le premier : Vives ne leur reproche pourtant pas, comme à la logique, de retenir les étudiants trop longuement.

Parce qu'il ne porte que sur la philosophie première et sur la dialectique, le *De artibus* amplifie encore ces dissymétries. Miroir de l'œuvre dans ce qu'elle a de plus irrégulier, il est à la fois inachevé... et excessif : il procède d'un manque, mais produit un trop-plein. De contenu technique, contrairement aux deux tomes précédents, il introduit un changement de ton et constitue, de ce fait, une excroissance. Aussi n'est-ce pas sans raison que Mayans ou Bonilla y san Martín ont échoué à l'intégrer dans l'édifice d'ensemble : le *De disciplinis* est une œuvre totale, dans le rêve à demi avoué de l'auteur, mais n'a pas pu atteindre à l'unité.

#### *Frontières incertaines*

On n'a étudié, jusqu'ici, que la construction de l'ouvrage : il faut aussi évaluer la pensée que cet ouvrage a pour fonction de présenter. Les classements disciplinaires proposés par l'auteur

fournissent, à cet égard, un champ d'investigations très adéquat. Car ils ressortissent à la dimension positive de sa réflexion et semblent impliquer une certaine forme de cohérence. Or, il s'avère rapidement que ces classements sont disparates et ne peuvent être toujours superposés. Quatre sortes de divisions se succèdent en effet. Le livre I du *De causis corruptarum artium* décrit l'opposition traditionnelle des arts libéraux aux arts mécaniques et aux facultés supérieures<sup>94</sup> : ce classement, de type hiérarchique, correspond à une réalité institutionnelle, qui n'est pas remise en cause par Vives. Le livre I du *De tradendis disciplinis* distingue les arts actifs, les arts contemplatifs, les arts effectifs et les instruments des autres arts<sup>95</sup>. Puis il propose une taxinomie originale des arts et connaissances, qu'on a retranscrite plus haut sous la forme d'un tableau<sup>96</sup>. À quoi il faut enfin ajouter le cursus, tel qu'il se développe dans les livres III à V de ce même tome. Le fait que ces classements ne correspondent pas forcément à l'ordre suivi par Vives dans son ouvrage pose en soi un problème : dans le premier tome, pourquoi traiter de la médecine avant d'aborder la morale, alors que la première relève des arts supérieurs, contrairement à la seconde ? Poser cette question revient à signaler que Vives ne s'explique pas sur le plan qu'il adopte : défaut de méthode, auquel sont sûrement liés les inachèvements et les dissymétries de son propos.

Mais par-delà cette première difficulté, qui concerne encore la construction de l'ouvrage, on en notera une autre, qui engage quant à elle la cohérence de la pensée philosophique : ces classements ne coïncident pas, et parfois même sont contradictoires. Soit la taxinomie des arts et connaissances, à laquelle on pourra de nouveau se reporter. Elle s'ouvre sur l'examen de la nature, qui n'intervient dans les enseignements qu'à partir du niveau 2. Elle fait précéder l'étude des réalités spirituelles par celle des causes : ordre inversé dans le cursus. Elle distingue arts spéculatifs, arts pratiques et instruments, mais ne fait pas mention des arts effectifs, pourtant rangés sous une rubrique spécifique quelques pages plus haut. Elle inclut sous les arts du discours la grammaire et la rhétorique, mais non pas l'invention des arguments ni l'évaluation de la vérité, c'est-à-dire la dialectique : laquelle est décrite comme un simple instrument. Or, le *De causis corruptarum artium* souligne l'unité des disciplines relatives au discours, et les livres I et III du *De tradendis disciplinis* définissent ailleurs la grammaire, puis la rhétorique comme instruments des arts. Inversement, dans notre taxinomie, les mathématiques sont elles aussi présentées comme des instruments, alors que Vives les a rangées au premier tome... dans les arts libéraux : il regrettaut au demeurant qu'elles ne soient pas accompagnées par l'architecture ni par la perspective, dont rien n'est dit ici<sup>97</sup>. Le couple théologie / théonomie est remplacé, à la fin du cursus, par un couple différent : théologie / théosophie<sup>98</sup>. L'histoire, à laquelle ce cursus fait pourtant une place très éminente, n'apparaît nulle part : en sens inverse, la poésie et la musique ne feront ensuite l'objet d'aucun développement particulier. Et l'on pourrait donner encore

<sup>94</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 2 v°.

<sup>95</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 81v°.

<sup>96</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 85 v°.

<sup>97</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 2 r°-v°.

<sup>98</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, V, f. 134 r°.

bien d'autres exemples de ces incohérences. Toutes procèdent de la même cause : les notions d'arts, de connaissances, d'instruments, restent mal définies, ou encore ne sont pas définies en même temps, ou enfin sont définies de plusieurs manières différentes. Aussi finissent-elles par être à la fois glissantes et confuses : la prudence est-elle comparable, dans sa nature, à l'histoire ou à l'éthique ? Parce que l'objet initial du *De disciplinis* n'a pas été suffisamment circonscrit par l'auteur, les traits de sa pensée ne peuvent pas être nets.

Le problème qu'on soulève ici concerne les périmètres, mais engage aussi le rapport de Vives au temps. Du reste, les indéfinitions spatiales et temporelles se rejoignent, comme en témoigne la question des lieux d'enseignement. Le lecteur peut en effet se demander, de façon légitime, à quelles sortes d'établissements songe l'humaniste, pour l'enseignement des différentes disciplines. Mais le texte ne lui apporte jamais de réponse claire. Le traducteur en fait même l'expérience : les substantifs *schola*, *academia*, et *gymnasium*, sont très souvent permutables ; de l'école élémentaire jusqu'à l'université, ils ne tracent pas de frontière nette entre les âges. On y verra avec raison la contrepartie d'un propos qui veut traiter de l'éducation et du savoir en général, à toute époque de la vie, et n'entend pas se perdre dans les questions d'ordre institutionnel, ni préciser le cursus heure par heure, ou année par année. Mais les grandes lignes mêmes de ce cursus ne sont pas aussi claires qu'il pourrait y paraître : on a fait remarquer tout à l'heure, en présentant le niveau 3, que l'ordre des disciplines tendait à se brouiller et qu'il n'était peut-être pas chronologique. Le terme de « niveau », ou son équivalent latin, est d'ailleurs étranger au vocabulaire de Vives : en systématisant le plan des études, pour la commodité de son propos, le commentateur souligne des arrêtes qu'il est souvent bien difficile de dégager en toute certitude dans le texte.

Et ce qui vaut pour l'existence des personnes vaut aussi pour l'histoire. Sans doute fait-elle l'objet d'un soin particulier, de la part de l'auteur. L'archéologie des arts et des savoirs à laquelle il se livre régulièrement en témoigne, tout comme son insistance sur la mutation des langues en fonction de l'usage, sa confiance dans les progrès de la culture au fil des inventions, son attachement à la dignité de l'étude historique elle-même, considérée dans son rapport aux autres disciplines. Mais c'est Vives en personne qui demande aux historiens des repères précis, des calendriers fixes, des datations certaines. Or, il faut bien constater qu'il ne s'applique guère à lui-même les préceptes qu'il énonce. Pourquoi le rôle du péché originel n'est-il pas explicité de manière préalable, comme c'était le cas dans le *De subventione pauperum*, ou le *De concordia et discordia* ? Quand peut-on dire des premières corruptions qu'elles sont intervenues ? de la commodité, qu'elle a pris le pas sur la nécessité ? de la justice, qu'elle s'est substituée à la bienveillance ? Les altérations de la rhétorique sont situées précisément, d'après le règne des Antonins<sup>99</sup> : mais c'est une exception. Le lecteur est plus souvent renvoyé à la distinction traditionnelle des anciens et des modernes, qui est très fluctuante :

---

<sup>99</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, IV, f. 53 r<sup>o</sup>.

Vives appelle anciens les hommes de l'Antiquité, par opposition aux scolastiques, mais aussi les glossateurs du Moyen Âge, par opposition aux grands juristes humanistes<sup>100</sup>.

Ces chevauchements et ces ambiguïtés rendent, par moments, son propos inactuel. Le débat sur la présence des vers dans le discours en prose en offre un bon exemple : le sujet est abordé par Cicéron, mais n'est pas central dans la querelle du cicéronianisme ; à quoi bon le reprendre si longuement, alors que la perception musicale du vers s'est complètement perdue, comme Vives le rappelle lui-même par ailleurs<sup>101</sup> ? Le traducteur aperçoit mieux que tout autre cette forme d'ahistoricité – ou si l'on veut, d'uchronie – quand il est confronté à certains débrayages temporels, à peu près impossibles à rendre. L'écrivain parle ici des scolastiques :

Ils croient utile [*autumant*] de disserter sur le lever et le coucher des astres, sur le cours du soleil, les phases de la lune. À la fin de leur péroraison, torturé par un tel délayage, celui qui les écoute serait [*possit*] en droit de gémir : « voilà qui est fort beau, mais où veux-tu en venir ? » || Il est arrivé qu'en apparence, ils ne disent [*videretur... dixisse*] rien de faux. Même s'ils n'avaient rien dit non plus qui s'accordât avec l'idée de l'auteur, ils pensaient [*putabat*] alors s'être convenablement acquittés de leur tâche.<sup>102</sup>

Le passage abrupt du présent (« autumant », « possit ») au passé (« videretur », « putabat ») contraint à rechercher, en français, une périphrase qui fasse la jonction : « il est arrivé que ». Et il faut encore ajouter une séparation de paragraphes, que signalent ici les deux barres verticales, pour estomper l'effet d'étrangeté. Cette superposition des temps, qui s'explique sans doute par l'illimitation de l'exposé général, n'est nullement inféconde. Car elle permet à Vives de penser la permanence de l'humain et de ses facultés par-delà les siècles. Elle le conduit, par conséquent, à lutter contre l'idée trop répandue selon laquelle les anciens feraient forcément mieux que les modernes : « nous ne sommes pas des nains, dit-il, et ils ne sont pas des géants non plus ; nous sommes tous de la même taille »<sup>103</sup>. Et c'est finalement par cette égalité qu'il pense le progrès des connaissances. Mais ce progrès suppose aussi une conscience claire des époques, sans laquelle une époque nouvelle ne saurait advenir tout à fait. On dira que Vives n'est pas un historien, et ne prétend pas l'être : c'est exact. Il n'en reste pas moins qu'il a voulu donner une empreinte historique à sa pensée, et n'a pas su tirer toutes les conséquences de ce dessein.

### *Le paradoxe de la dispute*

Derrière ces incohérences, certaines inconséquences pointent en effet : la pensée de l'humaniste semble parfois en désaccord avec la manière dont il s'exprime. Ce trait du *De disciplinis* est particulièrement frappant dans les pages, nombreuses, qu'il consacre à la dispute. L'aversion de Vives pour les querelles ou les joutes entre gens d'étude s'explique peut-être par des craintes exacerbées dans le cours des années 1520 : les guerres et les tensions entre Charles Quint, François I<sup>er</sup>

<sup>100</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, VII, f. 74 r<sup>o</sup> (sur les juristes).

<sup>101</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, II, f. 29 v<sup>o</sup> et *De tradendis disciplinis*, IV, f. 120 r<sup>o</sup>.

<sup>102</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 19 v<sup>o</sup> – 20 r<sup>o</sup>.

<sup>103</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 10 v<sup>o</sup>.

et Henri VIII, la menace turque qui s'accroît jusqu'au siège de Vienne, la radicalisation du luthéranisme après la diète d'Augsbourg, sont autant d'éléments qui peuvent avoir entretenu ses inquiétudes. Car Vives ne voit aucune différence de nature entre les grands conflits politico-religieux de son temps et la vaine bataille des savants, bien que celle-ci puisse paraître plus anodine. Sans doute ne s'oppose-t-il pas à toute forme de dispute : son traité *De disputatione* montre qu'une discussion encadrée, reflétant les débats de la pensée avec elle-même, peut servir à la découverte de la vérité. Mais lorsqu'il est bel et bien question de querelles studieuses, désignées indifféremment par les substantifs *disputatio* ou *altercatio*, le ton se fait clairement polémique : ce sont, pour le dire dans les termes de la rhétorique ancienne, les moments d'indignation. Et le traducteur est attentif aux dérèglements de langage que met en scène cette indignation. Il remarque les figures traditionnelles de l'hyperbole, de l'accumulation, de la gradation, et plus généralement, de l'amplification. Mais il est surtout sensible, parce qu'elle lui pose problème, à la montée en régime des répétitions : lesquelles ne peuvent pas toutes s'interpréter comme des anaphores ou des épiphores, et pour cette raison, surchargent la phrase de sonorités qui font entendre la dispute, qui la recréent à l'oreille du lecteur. Le langage de la passion prend alors le pas sur celui de la raison, jusqu'à se fondre dans la barbarie que l'auteur aimerait dénoncer. Dans ces moments particuliers, Vives dispute contre la dispute.

Il y a là un paradoxe : appelons-le paradoxe du « polémiste pacifiste » ou, si l'on veut sourire, de « l'évangélique vengeur ». Or, il suffit de songer à Rabelais pour s'apercevoir que Vives n'est pas seul pris dans cette contradiction, parmi les humanistes : le narrateur de *Pantagruel* ou de *Gargantua* enjoint ses lecteurs à faire preuve d'une charitable bienveillance à son égard, mais insulte sans vergogne les malotrus ou tirelupins qui lui désobéissent. Encore ce narrateur est-il un personnage de fiction, Alcofribas Nasier, avec lequel l'auteur peut prendre des distances ironiques. Vives, lui, parle en son nom propre : et c'est précisément ce qui pose problème. Le fait n'est d'ailleurs pas nouveau : dans la préface de son commentaire à la *Cité de Dieu*, il polémique déjà contre les théologiens, tout en regrettant que les savants disputent inutilement les uns contre les autres. Et un texte postérieur comme le *De communione rerum*, violent pamphlet contre les anabaptistes publié en 1535, se ressent encore d'une faille analogue : Vives y demande que la force soit écartée par la force et la ruse par la ruse, pour lutter contre cette secte protestante, mais dénonce son emploi abusif de la parole du Christ, « Contrains-les d'entrer », et refuse d'admettre qu'elle puisse être en aucun cas un appel à la violence. Le *De disciplinis* ne fait, en réalité, que pousser à son paroxysme une contradiction qui traverse l'œuvre entière de Vives : il agit, de la sorte, comme un puissant révélateur.

Plusieurs manières de résoudre cette contradiction semblent se proposer. Dans le *De communione rerum*, notre humaniste se recommande des Écritures pour préconiser ce qu'il appelle une « *assidua admonitio* » :



Qui est assez dément pour croire que « Contrains-les d'entrer » se rapporte à la violence, et non plutôt à la remontrance continuelle dont Paul parle clairement dans l'épître à Timothée : « Proclame la parole, insiste à temps et contre-temps, réfute, supplie, invective, en toute patience et dans le souci d'instruire » [2 Tim., IV, 2] ?<sup>104</sup>

On pourra voir dans la dispute contre la dispute un exemple de cette continuelle remontrance. On pourra également relever que Vives admet, dans le *De ratione dicendi*, l'emploi d'un style bas pour combattre des mœurs elles-mêmes dégradées :

Et c'est pourquoi, en fait d'arme, nous lancerons contre les vices un discours impétueux, âpre, musclé, parfois même aviné, mal élevé, sous le coup de l'indignation et du zèle, comme dans la vieille comédie grecque et dans notre satire, sa proche parente, dans laquelle même des mots sales sont employés. Car le poète n'a pas honte de dire ce que les criminels n'ont pas honte de faire.<sup>105</sup>

Mais la difficulté demeure, en raison du continuum que l'auteur établit lui-même entre les actes et les mots. Qu'importe, demande-t-il dans le « De vita et moribus eruditi », si l'on attaque ses adversaires par le fer ou par la plume ? Le premier ne touche que le corps, la seconde blesse l'âme<sup>106</sup>. C'est même par cette idée que s'opère le passage entre la pensée éducative de Vives et sa pensée politique. Du reste, on peine à croire qu'il n'ait pas eu conscience de la contradiction : dans une lettre datée du 10 août 1522, son ami Frans Cranevelt l'avertit déjà contre ses emportements à l'égard des juristes<sup>107</sup>. Et le texte du *De disciplinis* semble à son tour montrer que l'écrivain a perçu le problème. Alors que Cicéron fait de l'indignation une partie de la péroraison, les épilogues de Vives sont un peu fades : en termes de puissance oratoire, ils marquent presque toujours un recul par rapport aux pages qui précèdent. Comme si le risque était de s'en tenir à la polémique. Comme s'il ne fallait sombrer à son tour dans la dispute. Vives évite de se prononcer sur les *Réfutations sophistiques*, dernier texte de la logique aristotélicienne<sup>108</sup>. Il évite également de donner son avis sur la dialectique de Valla<sup>109</sup>. Et ces moments de retrait, ces changements de ton parfois abrupts, sont exhibés par le texte. Comme si l'auteur voulait montrer à son lecteur qu'il n'est pas tombé dans un travers par lequel il se sait menacé.

Une conséquence intéressante, et pour le moins inattendue, de ce tiraillement intime est qu'il renforce encore la violence de la charge. Vives prend garde de ne pas citer nommément les scolastiques qu'il attaque, du moins lorsqu'ils sont en vie. On peut y voir une mesure de précaution, mais l'humaniste essaie aussi de ne pas déroger aux devoirs de la fraternité évangélique : pour ne pas blesser les âmes, mieux vaut en effet ne pas nommer ses cibles. Ce choix contribue à l'ahistoricité du *De disciplinis* : les scolastiques médiévale et renaissante se confondent d'autant mieux, dans notre texte, que l'auteur s'efforce de ne pas personnaliser son propos, et par conséquent, enlève au lecteur des repères temporels importants. Mais ce propos, par contrecoup, se simplifie. Il produit une représentation du monde à la fois incertaine et violemment dualiste, pour ne pas dire manichéenne. Faute d'être considérés personnellement, les scolastiques sont pris dans une sorte de concrétion, qui

<sup>104</sup> Vives, *De communionem rerum*, M. V, p. 470.

<sup>105</sup> Vives, *De ratione dicendi*, III, p. 112.

<sup>106</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, V, f. 138 r<sup>o</sup>.

<sup>107</sup> Lettre de Frans Cranevelt à Vives, en date du 10 août 1522, *Litterae virorum eruditorum*, p. 32.

<sup>108</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, III, f. 38 r<sup>o</sup>.

les transforme en types ou en fantoches. Dans l'extrait que nous avons cité plus haut pour mettre en lumière les débrayages temporels, on aura peut-être noté avec surprise le passage du pluriel (« autumant ») au singulier (« videretur », « putabat »). Ce phénomène est très fréquent, et s'avère souvent intraduisible. Il s'agit de syllepse, mais d'un genre plutôt étrange : une syllepse de nombre voit en principe un pluriel se substituer au singulier collectif, ou bien à un distributif. Ici, c'est l'inverse qui se produit : d'où l'impuissance du traducteur. Or, il se joue quelque chose d'important, dans l'histoire de la pensée. Les adversaires de Vives sont progressivement dépouillés de toute personnalité, jusqu'à n'être plus définis que par leur appartenance à ce magma fantasmagorique que constitue l'École. Et il suffit de songer à ce qu'évoque en nous, spontanément et hors de toute représentation savante, le terme de scolastique pour comprendre à quel point ce fantôme s'est incarné dans la conscience moderne. Le *De disciplinis* agit, là encore, comme un puissant révélateur. Par sa force polémique et les contradictions qui la sous-tendent, il amplifie un processus typiquement humaniste. Mais il montre aussi quel mauvais tour la conjonction de l'humanisme avec l'évangélisme a pu jouer à la pensée des scolastiques : le paradoxe est que Vives ait contribué à tuer cette pensée à nos yeux, en la caricaturant, mais que la force de sa caricature tienne, pour une part, à des scrupules d'homme de paix.

#### *La question de l'utilité*

De toute évidence, la dispute de Vives contre la dispute a produit un effet. Mais peut-être pas l'effet escompté : car l'auteur a soulevé les passions, dans l'intention de les calmer, au risque d'être inconséquent. De manière plus générale, il semble que le *De disciplinis* souffre d'un dernier défaut, par lequel on voudrait finir, parce qu'il synthétise tous les autres : une faible réflexion sur sa propre efficacité, c'est-à-dire sur son utilité. L'ouvrage, bien qu'il ne soit en aucun cas conçu comme un traité pédagogique, cherche en effet à être utile. Son avant-propos le décrit comme profitable aux savants, ou aux étudiants, et adapté à l'emploi des différentes disciplines<sup>110</sup>. Le texte proprement dit insiste sur cette idée : même la taxinomie des arts et connaissances, d'emploi si difficile, entend servir aux hommes d'étude<sup>111</sup>. Les périmètres disciplinaires sont redessinés d'après un examen de leurs finalités qui pourrait justement être résumé dans cette question : à quoi les arts doivent-ils servir ? Or, il n'est pas sûr que tous les écrits de Vives aient frappé le public par leur utilité. En 1528, alors qu'il demande à Érasme un avis sur son travail, déçu de ne pas avoir trouvé cet avis dans le *Ciceronianus*, son ami lui fait cette réponse en forme de suggestion : « ton nom est déjà illustre, et je ne doute pas qu'il ne soit dans l'avenir tout à fait célèbre, surtout si tu te consacres à un petit ouvrage facile à utiliser, comme celui de Lazare de Baïf »<sup>112</sup>. Il faut faire la part de l'ironie : le *De vasculis* de Lazare de Baïf, traité sur

<sup>109</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, III, f. 46 v°.

<sup>110</sup> Vives, *De disciplinis*, avant-propos, f. A 3 r°.

<sup>111</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 85 v°.

<sup>112</sup> Érasme, lettre à Vives du 2 septembre 1528, *Opus epistolarum*, Allen, VII, lettre 2040, p. 471.

les différentes formes de vases publié la même année que notre texte, est plutôt une petite chose ; Érasme raille, plus ou moins gentiment, les rêves de grandeur de Vives, à qui il n'a toujours pas pardonné son trop long commentaire sur la *Cité de Dieu*. Mais il faut reconnaître qu'il frappe juste, comme souvent : l'utilité du *De disciplinis*, trois ans plus tard, pose bel et bien problème.

La réception mitigée de l'ouvrage est un indice de ce problème. Les modifications matérielles apportées par les éditeurs successifs tendent à lui donner une maniabilité que l'on n'a peut-être pas trouvée dans le texte proprement dit. Mais c'est le contenu même de ce texte qui est le plus parlant. Le *De disciplinis* valorise l'*usus* et les savoirs d'expérience, il s'inscrit dans une perspective historique, il remet en cause l'obéissance passive aux autorités : caractères fondateurs de son originalité. Mais une très grande partie de son propos va à l'encontre de ces idées originales. Les longues listes de titres et d'auteurs montrent que Vives demeure ancré dans une référence aux modèles du passé, et se replie sur un savoir de lectures. Lui-même le dit : « toute connaissance doit procéder des livres »<sup>113</sup>. Dans une lettre qu'il adresse à Érasme, le 14 juillet 1530, Goclenius décrit d'ailleurs les deux premiers tomes du *De disciplinis* comme des « commentaires »<sup>114</sup> : en l'absence de dénomination générique validée par Vives, l'indication est précieuse. Car Vives en personne distingue le commentaire court, dit *simplex*, et le commentaire long, dit *in aliud*, qui s'écarte du texte commenté et constitue vraiment l'œuvre propre d'un auteur<sup>115</sup> : mais à aucun moment, il ne conteste qu'un commentaire ne prenne pour point de départ et pour point d'arrivée la parole d'autrui. Ainsi, Goclenius rapporte spontanément le *De disciplinis* à cette parole d'autrui, c'est-à-dire à un savoir livresque, partiellement figé, qui ne peut être tout à fait adapté aux circonstances présentes : il nous montre, ce faisant, ce qui put nuire à l'efficacité de l'ouvrage auprès de ses premiers lecteurs.

Soit un exemple simple : la nature des établissements scolaires ou universitaires dans lesquels sont enseignées les différentes disciplines. Si elle n'est pas explicitée, c'est peut-être parce que Vives préfère poser cette question : de l'éducation à domicile ou de l'éducation publique, laquelle est la meilleure ? Or, cette question est déjà posée par Quintilien, dans le sillage duquel il inscrit sa réflexion. Mais Quintilien n'a pu penser les cadres d'enseignement dans les mêmes termes qu'un homme du XVI<sup>e</sup> siècle. On comprend dès lors que l'influence du *De disciplinis* sur les réformes éducatives de son temps, rapportée à l'ambition initiale de l'ouvrage, ait été si limitée : l'inactualité du propos met en péril son utilité même. Il est vrai que Vives ne s'est pas vu en pédagogue, mais en philosophe. Il est également certain que son intérêt pour la culture ancienne est cohérent avec le credo humaniste qu'il professe par ailleurs : les langues sont des portes d'accès au savoir, et l'on ne peut les étudier que dans les livres. Mais il n'en reste pas moins qu'il a voulu faire œuvre d'utilité, et n'y est pas complètement parvenu. Érasme a vu juste, de nouveau : cela tient à un propos trop ambitieux, et l'on s'expose plus à ce défaut en donnant au public un *opus magnum* qu'en rédigeant un opuscule.

<sup>113</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 86 r<sup>o</sup>.

<sup>114</sup> Lettre de Conrad Cocolenius à Érasme, en date du 14 juillet 1530, *Opus epistolarum Erasmi*, Allen, VIII, lettre 2352, p. 492.

Pour avoir essayé d’embrasser tous les temps à la fois, Vives n’a pu prendre assez appui sur le présent, ni se projeter suffisamment dans l’avenir. Aspirant à une réforme radicale, mais fasciné par le passé, son chef-d’œuvre est le témoin adolescent d’une époque de transition.

#### *Circonstances de rédaction*

On ne peut, dans le cadre d’une lecture critique, relever seulement les dissymétries et les contradictions d’un texte : il faut aussi les expliquer. Certaines de ces explications ont trait à la pensée propre de l’auteur, tandis que d’autres ressortissent aux circonstances extérieures dans lesquelles son ouvrage a vu le jour : on aimerait commencer par celles-ci, bien qu’il soit difficile de les élucider. Car Vives ne décrit jamais la phase pendant laquelle le *De disciplinis* a été préparé : comme s’il était surgi de nulle part. La différence est grande, avec son commentaire à la *Cité de Dieu*, dont la préface évoque la commande d’Érasme, puis les pénibles labeurs de l’entreprise philologique. C’est peut-être que le *De causis corruptarum artium*, puis le « *De vita et moribus eruditi* », dénoncent avec force le pouvoir corrompeur de l’argent et les conséquences néfastes de la précipitation sur le travail des intellectuels. En ne présentant pas les conditions dans lesquelles son ouvrage a été élaboré, Vives le situe opportunément en dehors de toute contingence matérielle. Il évite d’entrer dans des considérations qui ne coïncident pas avec son propos, souvent teinté d’une certaine forme d’idéalisme.

On sait pourtant que ces considérations ne lui sont pas complètement étrangères. La lettre de Goclenius à Érasme s’avère, là encore, riche d’enseignements. Car elle montre que Vives sait assurer la promotion commerciale de ses écrits : « il prépare ici quelques allocutions et discours "protreptiques", afin que ses livres puissent mieux se vendre »<sup>115</sup>. On apprend en outre, quelques lignes plus bas, qu’il donne de ces mêmes livres des lectures publiques rémunérées : « Vives, après avoir prononcé deux allocutions en public, a fini par laisser entendre en privé qu’il se faisait payer pour donner lecture de ses commentaires ». Un autre passage de cette même lettre, qu’on citera par la suite, précise ce que sont les commentaires en question : il s’agit des deux premiers tomes du *De disciplinis*. Les indications données par Goclenius nous renseignent donc, de manière très précise, sur les circonstances précédant la parution de l’ouvrage. On peut les résumer comme suit. En juillet 1530, deux allocutions sont organisées : la première porte selon toute vraisemblance sur le *De causis corruptarum artium*, la seconde sur le *De tradendis disciplinis*. Vives est rétribué par les organisateurs, mais les auditeurs ne paient pas leur place : on ne comprendrait guère, sinon, que le conférencier ait d’abord fait mystère de l’argent qu’il touchait. Enfin, il ne tient manifestement pas à ce que le bruit coure de cette rétribution : de fait, ses exhortations aux savants seraient moins persuasives. Pas question de compromettre ce qui doit être son chef-d’œuvre, et qui semble bien l’être

<sup>115</sup> Vives, *De ratione dicendi*, III, p. 167-168.

<sup>116</sup> Goclenius, lettre à Érasme du 14 juillet 1530, *Opus epistolarum Erasmi*, Allen, VIII, lettre 2352, p. 492. Tous les extraits de cette lettre cités ensuite se trouvent à la même page.

aux yeux même de son premier public : « on attend beaucoup », ajoute Goclenius, « d'une si grande promesse ».

Le problème est que le *De disciplinis* ne paraît pas avoir été complètement maîtrisé par son auteur. Qu'il ait été conçu comme un chef-d'œuvre, son format l'indique à son tour. Pour la première fois, un ouvrage signé par Vives est publié in-folio. La *Cité de Dieu* était bien présentée in-folio, elle aussi, mais ses dimensions faisaient surtout briller saint Augustin et son texte. Entre un simple commentaire et un livre entièrement composé par son auteur, il y a une différence dont Vives a conscience plus que personne : « je n'ignore pas combien on enlève de gloire et de prestige à un travail, même excellent, quand on écrit sur quelqu'un d'autre », dit-il précisément dans la préface de son commentaire<sup>117</sup>. Mais la composition du *De disciplinis*, regardé comme objet imprimé, révèle la curieuse architecture de ce chef-d'œuvre : les deux premiers tomes sont foliotés de manière continue, de 1 à 160, pour 140 ; mais la foliotation reprend à 1 au premier feuillet du *De prima philosophia*, c'est-à-dire au début du troisième tome. Le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis* semblent ainsi former un tout cohérent, tandis que le *De artibus* paraît constituer un ensemble séparé. Le troisième tome est, quant à lui, coupé en deux par une mention de lieu et de date à la fin du *De prima philosophia* : « BRVGIS AN. M.D.XXXXI ». Laquelle mention semble d'autant plus redondante qu'on la retrouve justement à la fin du volume :

LIBRI DE ARTIBVS VLTIMI FINIS.

BRVGIS M.D.XXXXI.

De telles irrégularités pourraient se remarquer dans bien des livres contemporains, et résultent peut-être de difficultés dans le processus de fabrication qui nous échappent : elles ne témoignent pas, à proprement parler, d'un manque de soin. Et cependant, ces décalages font écho aux fragilités de construction qui affectent le contenu textuel proprement dit.

Dans une lettre à son ami Honorato Juan, rédigée en mars 1531, Vives annonce que l'impression du *De disciplinis* est lancée : « on a commencé à imprimer mes *Disciplines* à Anvers ; j'ai remis à un autre moment la rhétorique, le style, et les langues, étant accablé par le poids des traités philosophiques plus que je ne puis le supporter »<sup>118</sup>. Cette lettre peut être datée de façon très précise, parce qu'elle mentionne aussi le couronnement d'Éléonore, seconde épouse de François I<sup>er</sup> : ce couronnement a lieu le 5 mars 1531. Or, on peut déjà tirer quelques conclusions de ce que dit ici Vives. Dans son esprit, le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis* vont visiblement de pair avec une série de traités techniques, qui n'auraient pas dû se limiter aux livres du *De artibus*, c'est-à-dire aux traités philosophiques. Le *De disciplinis* est un chef-d'œuvre inachevé, un chef-d'œuvre par défaut, et c'est pourquoi son unité paraît problématique. Mais il est aussi un chef-d'œuvre par excès. La lettre de Goclenius à Érasme apporte en effet quelques indications supplémentaires sur sa genèse. Après avoir perdu le soutien d'Henri VIII, Vives est en proie à des

<sup>117</sup> Vives, commentaire à la *Cité de Dieu*, t. 2, p. 29.

difficultés financières : « il semble être acculé », dit Goclenius. Et c'est pourquoi il se fait payer pour ses conférences. Vis-à-vis même des maisons qui l'éditent, il n'est pas en position de force. Car Hillen n'est qu'un second choix : Vives songe d'abord à l'imprimeur et helléniste flamand Rutgerius Rescius. Mais le *De disciplinis* est manifestement une trop grosse entreprise pour qu'on puisse le faire paraître sans beaucoup de précautions, comme le signale la même lettre :

[Vives] traite [...] avec notre cher Rutgerus Rescius de l'impression de son commentaire sur les causes de la corruption de toutes disciplines, et sur la manière dont elles peuvent être rétablies dans leur état premier. On attend beaucoup d'une si grande promesse. Rutgerius, cependant, n'ose s'y attaquer que si les risques sont pour l'auteur. L'issue est encore incertaine.

En juillet 1530, quand ces lignes sont écrites, il n'est pourtant question que des deux tomes initiaux : Goclenius ne mentionne pas le *De artibus*, ni à plus forte raison, aucun traité sur la rhétorique, le style ou les langues. C'est probablement qu'à cette date, Vives lui-même n'entend pas adjoindre d'autres livres au *De causis corruptarum artium* ni au *De tradendis disciplinis* : sans quoi l'on comprendrait mal qu'il ait entamé des négociations avec un imprimeur, lui qui, huit mois plus tard, peine à achever ses « philosophica ». D'où il faut conclure que le *De disciplinis* a connu trois plans successifs. Jusqu'en juillet 1530 au moins, il se compose de deux tomes seulement, qui sans doute auraient eu des prolongements, mais dans des volumes distincts. Vives se heurte alors au refus de Rescius. À partir de juillet 1530, ou plus tard, il projette un ouvrage beaucoup plus vaste, qui aurait compris le *De causis corruptarum artium*, le *De tradendis disciplinis*, les traités du *De artibus*, et d'autres livres encore. Mais il se heurte à l'immensité d'une entreprise peu compatible avec les difficultés financières dans lesquelles il se trouve. En mars 1531, ou avant, il élabore un dernier plan : l'ouvrage prend la forme qu'on lui connaît.

Les dates de son impression ne sont pas complètement claires. Voici tout ce qu'on peut dire de manière certaine : en mars, cette impression a commencé. Mais qu'est-ce qui a été imprimé, à cette date ? Pas l'épître à Jean III, en tout cas. Elle est datée de juillet et constitue un ajout postérieur, étant numérotée « a ii », en chiffres romains, quand toutes les autres signatures comportent des chiffres arabes. Il faut s'assurer que le roi du Portugal, ou son représentant, lira la dédicace de l'ouvrage, qu'il l'acceptera, et que l'auteur bénéficiera bien de son généreux soutien. Dans une lettre postérieure, qu'il lui adresse le 18 septembre 1534, Vives le remercie de nouveau pour avoir rétribué l'un de ses travaux : entendons, le *De disciplinis*. La fin du deuxième tome semble, quant à elle, avoir été imprimée en même temps que la fin du troisième, dont le dernier feuillet porte au recto un titre courant erroné : « TRADENDIS DISCIPLINIS LIB. V. », au lieu de « DISPVTATIONE ». Pour être plus précis, on pourrait s'aider des exemplaires conservés à la Bibliothèque nationale de France (R-1293) ou à la Mazarine (375, 1<sup>ère</sup> pièce) : une impression aveugle, au feuillet 39 du *De prima philosophia*, renseignerait sans doute un œil averti ; la lampe de Wood ne nous a pas permis de la déchiffrer.

---

<sup>118</sup> Vives, lettre à Honorato Juan de mars 1531, Mayans VII, p. 140. Les extraits de cette lettre cités ensuite se trouvent à la même page.

Reste une dernière question : comment l'échec des négociations avec Rescius a-t-il pu aboutir à l'ajout d'un troisième tome ? À peu de choses près, on croit être en mesure de dire ce qui put se passer. Le *De disciplinis* est le chef-d'œuvre de Vives : ce texte par lequel il espère accéder, une bonne fois pour toutes, à la plus prestigieuse des autorités. Or, l'ampleur du projet effraie Rescius, qui refuse de s'y engager, ou met trop de conditions. Vives entre alors en contact avec Hillen. Mais entre-temps, il a progressé dans l'écriture des autres traités, ceux qui devaient en principe compléter le *De disciplinis*, sans toutefois en faire partie. Disons du moins, s'il ne s'est pas encore mis à la rédaction, qu'il s'apprête à le faire. L'idée germe alors de les intégrer aux deux tomes initialement prévus. Elle peut venir de Vives, mais aussi d'Hillen. On pourrait en effet s'étonner que l'imprimeur anversoise s'engage ainsi dans une entreprise plus vaste encore que celle qui faisait peur à son collègue. Mais l'envergure du projet désormais modifié ne s'accorde pas mal avec le format in-folio dans lequel Vives tient sans doute à publier son œuvre : il y a là comme une sorte de proportion. Entre juillet 1530 et juillet 1531, l'humaniste compose ou achève le *De artibus*, dans l'urgence. Mais il est dépassé par l'ampleur de la tâche, et par les démarches qu'il lui faut accomplir auprès des puissants, pour s'assurer de leur soutien : auprès de Jean III, mais également de Charles Quint, et de son entourage. La lettre à Honorato Juan montre en effet avec quelle impatience il attend le retour du diplomate Louis de Praet, qui lui a promis son entremise. Et l'ordre que suit la lettre en question semblerait indiquer que cette impatience n'est pas tout à fait sans rapport avec la parution du *De disciplinis* :

Je n'ai pas encore rencontré l'Empereur, car de Praet m'a conseillé de ne pas le faire en son absence. Mais le prince l'a envoyé en France pour l'inauguration de la reine : il est attendu sous peu. On a commencé à imprimer mes *Disciplines* à Anvers, etc.

De fait, le *De disciplinis* paraît avec privilège impérial. Mais Vives espère surtout de Charles Quint une importante pension, qu'il obtiendra en octobre 1531, et qui remplacera celle d'Henri VIII, son ancien protecteur : Honorato Juan lui-même n'est pas pour rien dans ce succès. L'impression des « disciplines » sert probablement d'argument publicitaire. Loin, bien loin, ce savant tout à sa tâche, dégagé des nécessités matérielles, ignorant les urgences du monde ! Le « *De vita et moribus eruditi* » est une rêverie, une compensation...

Il est dans l'intérêt de Vives de faire vite. Mais il doit pour cela rabattre de ses ambitions : son in-folio ne sera finalement qu'un moyen terme boiteux. Et pourtant, dans ses irrégularités mêmes, l'ouvrage porte la trace du temps d'avant : du temps d'avant les corruptions. La foliotation, recommençant au *De prima philosophia*, établit aux yeux du lecteur une césure entre les deux premiers tomes et le troisième. Peu importe que ce recommencement ait été voulu par l'écrivain, ou qu'il résulte de problèmes rencontrés par l'atelier Hillen dans la composition du volume : il témoigne, dans tous les cas, d'un embarras ; et cet embarras porte spécifiquement sur la dernière partie de l'ouvrage. Les titres courants du *De artibus*, renvoyant aux traités particuliers qui le composent, produisent le même effet : ils mettent en lumière son défaut de cohérence. Le titre même *De artibus* n'apparaît d'ailleurs qu'au dernier feuillet du troisième tome, avant le colophon. De tels décalages

nuisent à l'unité du volume, mais conservent les vestiges d'un plan idéal, qu'ont brouillé peu à peu les contingences du réel : ils soulignent par contraste la liaison – sinon l'unité – des deux premiers tomes, et nous rappellent ainsi ce qu'était le projet au départ.

Cette étude des circonstances qui présidèrent à la confection du *De disciplinis* aura peut-être semblé trop longue. Elle permet cependant d'expliquer pourquoi il est possible de présenter, dans une édition qui se veut rigoureuse, les deux premiers tomes sans le troisième. On ne prétend pas que cette décision soit un choix entièrement positif : l'éditeur moderne est soumis, comme Vives, à des délais et des contraintes qui ne lui permettent pas de réaliser tous ses vœux. Nul doute que l'inclusion du troisième tome aurait ici fait sens : elle aurait permis au lecteur de saisir le *De disciplinis* dans sa totalité, et dans ce que cette totalité peut avoir d'irrégulier, et même d'inachevé. Mais en ne publiant que le *De causis corruptarum artium* et le *De tradendis disciplinis*, on n'est nullement infidèle au projet de Vives : on donne seulement à voir son ouvrage tel qu'il fut conçu à l'origine, avant toute forme de tribulation. Il n'est pas anodin que le *De artibus* ait été mis de côté par les éditeurs anciens, de Stansby jusqu'à Mayans : les deux premiers tomes forment bien le cœur de notre texte, ce noyau sur lequel le troisième vient seulement se greffer.

#### *Le difficile départ de l'idéal et du réel*

Les contingences éditoriales expliquent certaines dissymétries du *De disciplinis*, mais elles ne peuvent rendre compte de toutes ses indéfinitions : la pensée propre de Vives est aussi en cause, dans les problèmes que soulève cet ouvrage. La difficulté fondamentale rencontrée par l'humaniste, autour de laquelle s'articulent toutes les autres failles de son discours, pourrait être résumée de cette façon : il n'a pas su choisir entre l'idéal et le réel, et c'est de cette hésitation que procèdent les flottements de son propos.

Le rapport complexe du général et du particulier, dans le *De disciplinis*, en est un premier symptôme. Sans être en aucun cas un auteur protéen, contrairement à Érasme, Vives écarte résolument la tentation du système. Le périmètre des arts, dit-il ainsi au livre I du deuxième tome, peut être défini de trop nombreuses manières pour qu'on fixe dans le détail leurs limites respectives<sup>119</sup>. De même, les impératifs d'une psycho-pédagogie différenciée justifient qu'on ne puisse décider a priori du temps nécessaire à un élève pour arriver au terme du programme : le premier niveau correspond approximativement à un âge qui va de sept à quinze ans, mais le maître sera meilleur juge de ce délai, car il doit prendre en compte les capacités particulières de ses élèves<sup>120</sup>. Cette différenciation exige en outre que l'ordre des enseignements soit adapté à chacun. À la fin de ce qu'on nomme ici un cursus, en employant un terme partiellement impropre, Vives note d'ailleurs qu'il faut parfois revenir en arrière et combiner les disciplines, sans calquer de trop près la progression de son exposé<sup>121</sup> : ce parcours en

<sup>119</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 85 v<sup>o</sup>.

<sup>120</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, III, f. 97 r<sup>o</sup>.

<sup>121</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, V, f. 134 r<sup>o</sup>.



spirale, par approfondissements, est tout à fait conforme à la démarche encyclopédique, mais il explique sans doute les sinuosités et les incertitudes d'un propos très souvent irrégulier ; il démontre en tout cas que l'écrivain n'a pas voulu énoncer une règle générale, à laquelle tous doivent se plier dans leurs études.

Le paradoxe est que cette crainte d'une excessive généralisation cantonne Vives dans une forme de généralité. Elle l'empêche d'entrer dans des détails qui auraient rendu son propos plus concret, plus pratique : si les huit années du premier niveau sont une simple indication, à plus forte raison l'auteur ne va-t-il pas préciser ce qui doit être enseigné à l'âge de neuf ans, de dix ans, de onze ans, et ainsi de suite. Peut-être cette hésitation l'empêche-t-elle aussi de prendre en compte des publics plus divers : il se pourrait bien que les femmes ou les pauvres lui paraissent ici des groupes trop massifs pour n'être pas hétérogènes, et qu'il se garde pour cela d'en faire mention. Les syllepse de nombre sont un signe de ce flottement entre le général et le particulier : on les observe également dans le *De tradendis disciplinis*, où la troisième personne du pluriel et la troisième personne du singulier se succèdent souvent, de manière très abrupte, pour désigner les étudiants ou les élèves. C'est par l'idéal d'un plan qui voudrait embrasser l'infinie diversité du monde sensible que se troublent les lignes du discours, et sa forme, par conséquent. Mais ces troubles nous permettent d'appréhender différemment l'immensité du titre *De disciplinis* : l'indéfinition origininaire du propos s'explique peut-être moins par le rêve prométhéen d'écrire un livre total que par l'humaine conscience de ne pouvoir saisir toutes les courbes du réel.

La dénonciation de la curiosité, dont on trouve un exemple au début du deuxième tome, mais qui traverse l'ensemble de l'ouvrage, va plutôt dans ce sens. Vives sait quels risques on court à se perdre dans l'illusion d'un savoir exhaustif, à s'éparpiller dans des connaissances infinitésimales, à force d'être démesurées. Sa position n'est nullement celle d'un sceptique, et il redoute l'ignorance, surtout quand elle procède de l'orgueil. Mais il distingue le bon du mauvais savoir, d'après la fin vers laquelle ils se dirigent. Sans doute avons-nous beaucoup à apprendre d'une telle pensée, car elle fait de la science un neutre et nous rappelle qu'elle ne peut être un but en soi. Il y aurait là de quoi nourrir une réflexion véritablement humaniste, au sens moderne du mot, à condition d'en soupeser soigneusement les contreparties : la connaissance, selon Vives, ne peut avoir de fin qu'en Dieu, et c'est aussi ce qui explique les violents préjugés dont son texte témoigne à l'égard d'Averroès ou des penseurs arabes. Mais ce refus de la curiosité débouche surtout sur un étrange effort d'imprécision, que le *De disciplinis* théorise fugitivement :

La perversité s'est trop parfaite. Le jugement s'est trop aiguisé dans le vice. Nous n'avons pas besoin d'esprits plus pénétrants [*acrimonia*] : c'est une sorte d'émoussement [*retusio*] qui serait nécessaire. Non que l'humanité doive se faire ignorante ! Mais il faut qu'elle devienne plus intègre, plus simple, et de ce fait : plus sage.<sup>122</sup>

*Acrimonia* n'a pas d'équivalent exact en français, mais le contexte indique clairement que c'est la qualité de l'esprit affûté, aigu, qui a la pointe suffisamment fine pour distinguer. La précision de

---

<sup>122</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, f. 86 v°.

pensée doit donc bien diminuer, au nom de la piété. Car il ne suffit pas d'un statu quo : il faut un émoussement. Et cet émoussement volontaire est à ce point nouveau dans l'histoire des idées qu'un néologisme seul, *retusio*, permet de le nommer. Mais le renoncement à la curiosité, à ces excessives subtilités qui font oublier l'essentiel, passe par là.

Que l'humanisme marque souvent un recul, dans la précision de la pensée philosophique, est une évidence pour les spécialistes de la scolastique médiévale : on songe, par exemple, aux travaux éclairants d'Alain de Libera<sup>123</sup>. Les chercheurs qui étudient la Renaissance ont parfois plus de mal à en faire l'aveu. Le *De disciplinis* agit, là encore, comme un formidable révélateur : en prônant un émoussement à nos yeux paradoxal, il explicite un phénomène que d'autres textes permettent seulement de pressentir. Mais il montre aussi que cet émoussement, bien qu'il résulte pour partie d'un effort, n'a pas été complètement maîtrisé, ni voulu jusqu'au bout. L'idéal d'un savoir mesuré, précis sans l'être trop, se heurte à la réalité d'une entreprise mal définie, de classements fluctuants, de repères brouillés, et parfois même d'un propos contradictoire. La scolastique, en un certain sens, a été plus réaliste : et c'est sans doute ce qui explique que ses méthodes aient perduré plus d'un siècle encore dans l'Université. L'ouvrage de Vives ne pouvait pas construire sur ces imprécisions un édifice solide.

L'idéalisme du *De disciplinis*, ou son irréalisme, se remarque également dans la manière dont sont représentés par le texte les maîtres, les savants et les autorités. La taxinomie des arts et connaissances comporte, à cet égard, une néologie très significative. Car elle suppose l'adéquation du spécialiste à la matière qu'il enseigne ou sur laquelle il travaille. Le diététicien pourra porter le nom de *vescus*, vocable habituellement employé sous forme d'adjectif, et qui désigne en général une personne avide de nourriture, ou manquant au contraire d'appétit. Le spécialiste de la philosophie première est lui-même « philosophe premier », dénomination que Vives n'invente pas, ou « philosophe intime », parce qu'il pénètre dans les secrets de la création. Le spécialiste des réalités spirituelles est « spiritualis », qu'on traduit par « spiritualiste », mais qui veut dire aussi qu'il comprend en esprit, et qu'il s'absorbe dans les réalités qui font la matière de son discours. Cet emploi de la métonymie est tout à fait traditionnel, mais Vives en accentue les effets, en créant de nouveaux termes. Et l'assimilation de l'homme à la matière qu'il étudie s'accompagne parfois d'une assimilation de cette matière à l'intitulé de la discipline en question : la science du philosophe premier est, littéralement, « la philosophie première ou les profondeurs de la création » (« prima philosophia, vel intimum naturae opificium »)<sup>124</sup>. Ce que le traducteur français est contraint de rendre par une transposition : cette science « porte sur » la philosophie première, ou « sur » les profondeurs de la création. Vives, lorsqu'il décrit les différents spécialistes, semble les présenter sous un jour idéal, mais sans en avoir averti son lecteur au préalable : or, ce n'est pas parce qu'un *spiritalis* doit s'absorber dans sa matière qu'il le fait nécessairement.

<sup>123</sup> Il insiste notamment sur les effets dévastateurs de la raillerie humaniste (Alain de Libera, *Penser le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1991, p. 37).

<sup>124</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, I, f. 85 v<sup>o</sup>.

L'humaniste paraît en effet confondre ce qui est avec ce qui doit être. Le *De tradendis disciplinis*, au début du livre IV, offre un autre exemple de cette confusion. « Aux frontières de l'étude linguistique », dit Vives, « se trouve l'art d'examiner, l'instrument du vrai et du faux, qui procède par propositions simples et composées : c'est ce qu'on appelle une évaluation de la vérité »<sup>125</sup>. En fait, la dénomination *censura veri* est propre à notre auteur : son propos semble pourtant indiquer qu'elle est couramment admise. Il peut s'agir d'une stratégie rhétorique : les préconisations du texte seront d'autant mieux appliquées qu'elles donnent l'impression d'être déjà mises en œuvre. Mais cette explication n'est que partielle, et d'une certaine façon, superficielle. Il serait plus juste de noter que dans le *De disciplinis*, la frontière de l'idéal et du réel est très souvent brouillée. Et cet idéalisme débouche naturellement sur une idéalisation du savant ou de l'enseignant, dont le paradigme est clairement religieux. Ces hommes qui font corps avec leurs arts et disciplines ressemblent fort à celui que Vives appelle ailleurs le « Divin Artiste et Maître »<sup>126</sup> : c'est-à-dire à Dieu, qui ne saurait enseigner autre chose que ce qu'il est lui-même. Les juristes sont d'ailleurs prêtres de l'équité, et les médecins « comme une puissance divine apportant la santé »<sup>127</sup>... On a souvent remarqué chez Vives une tendance laïque à séculariser les politiques et les savoirs. On a moins aperçu la sanctification des disciplines profanes, à l'œuvre dans son texte. Cet autre phénomène paraîtra moins moderne : mais à cet égard aussi, le *De disciplinis* témoigne d'une époque de transition.

Le rapport ambigu de Vives aux figures tutélaires, auteurs anciens ou maîtres scolastiques, trouve sans doute son origine dans cette sanctification : dans un idéalisme qui pourrait expliquer bien des déconvenues difficiles à surmonter, et serait une forme complexe d'idolâtrie. L'impossibilité, pour l'humaniste, de renoncer aux savoirs hérités et livresques en est probablement une conséquence. Il analyse l'argument d'autorité et en décrit le bon usage, dans son traité *De instrumento probabilitatis*<sup>128</sup>, mais reste fasciné par les grands écrivains du passé, lors même qu'il les critique : d'ailleurs, cette critique et cette fascination marchent de pair, comme le montre l'exemple frappant d'Aristote. Mais à trop attendre de ses maîtres, on ne peut être que déçu, et cette déception engendre quelquefois de la colère. La polémique paradoxale de Vives contre les scolastiques, dont lui-même fut l'élève, se comprend mieux ainsi. De même, ses censures parfois expéditives, et son goût pour les jugements. Des jugements tortueux, très souvent maladroits, et qui ont irrité : ici se joue en effet le procès d'auteurs que l'on crédite de certaines qualités, parce qu'il faut être juste et qu'ils ne sont que des mortels, mais à qui l'on ne peut pardonner entièrement... de n'être pas des dieux.

La fin de l'avant-propos, dans ces conditions, sonne comme une revendication d'autorité démentie : mais elle montre aussi l'extraordinaire fécondité de cette idolâtrie mal résolue. En enjoignant le lecteur de ne pas s'enchaîner à son œuvre, Vives le met en garde contre une fascination

<sup>125</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, IV, f. 111 v°.

<sup>126</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, II, f. 96 r°.

<sup>127</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, VII, f. 75 r°, et *De tradendis disciplinis*, V, f. 132 r° (juristes) ; *De tradendis disciplinis*, IV, f. 124 r°.

<sup>128</sup> Vives, *De instrumento probabilitatis*, dans *De artibus*, f. 69<sup>2</sup> r°.

avec laquelle lui-même n'a pas su rompre tout à fait. Mais cette fascination le pousse justement à se dépeindre comme un auteur, et même comme un maître, sur la parole duquel les siècles à venir pourraient prêter serment :

Pour parler de mon cas précis, je ne voudrais pas faire l'objet d'une quelconque dévotion. Je ne serai jamais ni le fondateur ni l'avocat d'une école, dût-on jurer sur mes propos. S'il vous semble, mes amis, que je donne un bon conseil, suivez-le parce qu'il est juste, et non parce que c'est mon conseil. Vous y gagnerez, ainsi que les études en général. Car je n'ai aucun intérêt, de mon côté, à ce qu'on sorte l'épée pour moi ; et de votre côté, vous pâtirez des désaccords entre factions qui se feront jour. Poursuivez la vérité partout où vous croirez qu'elle se trouve. Gardez son parti. Que je sois encore en vie ou que j'aie accompli ma destinée, laissez-moi au seul juge devant qui ma conscience est appelée à rendre des comptes.<sup>129</sup>

Des lignes d'un incroyable narcissisme. Érasme seul aurait le droit de les écrire, qui ne les écrit pas. Il n'est pas anodin que Vives, dans la correspondance qu'il lui adresse à cette époque, ne l'appelle plus « son précepteur » : il ne veut pas seulement reconquérir son estime perdue, par un travail aux dimensions spectaculaires ; il entend l'égaliser, comme Aristote ou Quintilien, et même s'il n'en fait jamais l'aveu. On comprend à quel point le jugement de l'écrivain fut altéré par ses passions : comment put-il croire qu'on voudrait lire un jour le *De disciplinis*, d'emploi si difficile, comme le bréviaire d'aucune école ? L'idéalisme, pour un peu, confinerait au ridicule. Et pourtant, quelque chose se dégage de ces lignes. Une force singulière. Une puissance qui éclate, quand on les dit à haute voix.

Et si la clef philosophique était une illusion ? Et si le *De disciplinis* n'était pas le chef-d'œuvre d'un penseur, comme on l'a supposé, mais bien plutôt le tour de force d'un orateur ? C'est la dernière piste qu'il nous faut explorer, pour comprendre ce texte et justifier nos choix.

#### *Sed orator semper*

La lecture philosophique du *De disciplinis* peut apparemment s'autoriser de ce que dit Vives dans son avant-propos. Mais elle repose, pour partie, sur un malentendu. Car cet avant-propos définit la philosophie par opposition à la théologie, sur laquelle l'humaniste ne veut pas empiéter. Peut-être parce qu'il se sent moins compétent, et qu'un savant doit éviter de se donner en spectacle dans des matières qui ne sont pas de son ressort : tel est du moins le précepte qu'il énonce lui-même dans le chapitre « De vita et moribus eruditi »<sup>130</sup>. C'est aussi ce qui l'oblige, par exemple, à passer rapidement sur la médecine<sup>131</sup> : les dissymétries de son ouvrage tranchent avec les promesses du titre, et montrent que ce titre pose problème, mais elles signalent également que l'humaniste applique ici la règle qu'il formule pour autrui. Cette attitude, bien entendu, est tout à son honneur. Et cependant, le choix de la philosophie peut encore s'expliquer par la donnée biographique. Comme Vives le fait lui-même remarquer dans la préface de son commentaire à la *Cité de Dieu*, il n'est pas convenable qu'un laïc

<sup>129</sup> Vives, *De disciplinis*, avant-propos, f. A 3 v°.

<sup>130</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, V, f. 136 v°.

<sup>131</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, IV, f. 123 r°.

parle des choses saintes<sup>132</sup> : notre auteur est un homme marié, ce qui n'est pas le cas de tous les intellectuels à son époque, et cette position ne facilite pas sa prise de parole dans le domaine théologique. Sans être un philosophe malgré lui, il utilise ce titre comme une captation de bienveillance.

À plus forte raison doit-il être contraint à une forme de réserve par ses origines *conversas* et par les démêlés des siens avec l'Inquisition. Il faut d'ailleurs lui reconnaître du courage, car il ne cache pas que la torture, arme inquisitoriale par excellence, lui répugne. Dans le *De instrumento probabilitatis*, il en dénonce l'emploi, parce qu'elle ne permet pas de découvrir la vérité : son commentaire à la *Cité de Dieu* formulait une remarque semblable, mais les heures noires traversées entre-temps par la famille de Vives auraient pu le conduire à taire sa critique<sup>133</sup>. Encore cette critique, bien qu'elle soit explicite, reste-t-elle cursive. Et elle se fonde dans un traité spécialisé, de contenu dialectique. De nouveau, le choix de se décrire en philosophe est un choix partiellement négatif : ou stratégique, si l'on veut. Il assure à Vives la bonne réception de son ouvrage, mais aussi la sécurité de sa propre personne. On comprend dès lors que la notion de philosophie ne soit pas nettement définie, ni l'exclusion de la théologie clairement justifiée : il y a là un non-dit. Et ce non-dit put affecter la lecture du *De disciplinis*. Car Vives dissimule si bien ses origines qu'elles sont presque indécélables dans sa correspondance, et ne paraissent connues que de très rares amis : même dans ses lettres à Cranevelt, il parle à demi-mot. Les déceptions qu'engendra quelquefois notre texte sont d'autant plus compréhensibles que l'ascendance juive de l'humaniste n'est avérée... qu'en 1964, date à laquelle Miguel de la Pinta Llorente et José María De Palacio y De Palacio publient les actes du procès intenté à la mémoire de sa mère, Blanquina March. On ne dispose pas, jusqu'à cette date, des données nécessaires à une pleine intelligence de l'ouvrage.

Lu sous ce jour, le *De disciplinis* prend en effet une cohérence qui, autrement, lui manquerait. Certaines de ses contradictions s'expliquent mieux. Sa polémique déraisonnable contre les guerres scolastiques, par exemple. Sa pratique obsessionnelle d'un jugement qui se rêve équitable, sans parvenir à l'être tout à fait. Ou encore les poses grandiloquentes d'un écrivain qui se voit avocat, mais ne voudrait plaider que pour la vérité... Tout indique que Vives mène ici un procès de substitution. Car dans deux circonstances, au moins, il aurait pu parler devant des juges. En Espagne surtout, parmi les membres de sa famille, presque tous condamnés. En Angleterre aussi, aux côtés de Catherine d'Aragon, dans l'examen inique de son mariage. L'aspect déclamatoire du *De disciplinis*, la théâtralité de son propos, la mise en scène de l'auteur dans une solitude majestueuse, trouvent ainsi tout leur sens. Ils convoquent un public devant lequel Vives aurait pu se trouver, physiquement, et auquel il adresse la parole, plus encore qu'il n'écrit : et c'est pourquoi ce texte doit être dit à haute voix. Le traducteur aimerait faire entendre certains accents des deux conférences présentées en juillet 1530. Car

<sup>132</sup> Vives, commentaire à la *Cité de Dieu*, t. 2, p. 26.

<sup>133</sup> Vives, *De instrumento probabilitatis*, dans *De artibus*, f. 70<sup>2</sup> r<sup>o</sup> (cf. commentaire à la *Cité de Dieu*, XIX, vi).

l'humaniste ne choisit pas en vain cette manière de faire connaître son travail : le *De disciplinis* fut alors prononcé, et rencontra son vrai public.

Il serait inexact de prétendre que la sensibilité oratoire de Vives résulte seulement d'une compensation. Ses expériences personnelles accentuent, en fait, une tendance ancienne : de nombreux opuscules de jeunesse en témoignent. *Anima senis* renouvelle le genre de la leçon introductive, sous forme de prosopopée. *Pompeius fugiens* fait revivre au lecteur la fin de l'ère républicaine, en donnant voix au personnage de Pompée, dans la tradition des suasoirs. *Aedes legum* préfigure les idées de notre texte sur la justice : mais ce « Temple des lois » est gardé par un vieillard dont le discours, intégralement en archaïsmes, est un joyau d'érudition et paraît rechercher tous les plaisirs du mot. *Somnium in Somnium*, rêverie sur le songe de Scipion, propose un autre essai de temple allégorique : c'est encore une fiction. Les *Declamationes Sullanae* subliment un exercice de rhéteur. Le discours *Pro noverca contra caecum* répond à une déclamation du pseudo-Quintilien. Et tous ces textes sont composés avant 1523. On a même pu dire que Vives fut d'abord orateur, et ne devint que par la suite philosophe : *ex oratore philosophus*<sup>134</sup>. Disons plutôt que le fait rhétorique perdure, sous l'apparence d'une trajectoire philosophique : *ex oratore philosophus, sed orator semper*.

Dans les parties les plus critiques du *De disciplinis*, cette évidence rhétorique explose à chaque page. La voix devient un cri, qui prend le pas sur la pensée, et la déforme, par conséquent. L'auteur en personne finit par hésiter sur le nom du premier tome. Dès la table des matières de l'édition Hillen, le *De causis corruptarum artium* devient *De corruptis artibus* : la recherche des causes, au cœur du questionnement philosophique, est emportée par la violence de la dénonciation, qui ne peut que poser un constat indigné. Et Vives reprend lui-même ce titre modifié, dans l'épître liminaire de son traité *De anima et vita*<sup>135</sup> : preuve qu'il ne s'agit pas d'une bévue de l'imprimeur. Même les parties dont le propos paraît le plus ardu, sur les corruptions de la logique ou du droit civil par exemple, s'avèrent des charges jubilatoires. Expurgées d'italiques qui leur confèrent une fausse technicité et de chapitres qui en brisent le mouvement, elles transpirent la mauvaise foi du satirique : on doit en faire état dans l'appareil de notes, non pour diminuer la portée de l'ouvrage, mais pour mieux faire comprendre ce qui fait sa valeur. Le combat engagé par Vives amplifie, là encore, un tropisme invétéré et qui se justifie par d'excellentes raisons. En 1519, dans sa leçon introductive sur le *Sapiens*, il fait déjà cette remarque : « les satiriques me semblent avoir rendu un bien meilleur service à l'existence humaine que les panégyristes »<sup>136</sup>. Et dans le *De subventione pauperum*, en 1526, on trouve cette autre réflexion : « remontrance et châtement sont des genres d'aumône »<sup>137</sup>. Mais c'est peu dire qu'il distribue la sienne avec férocité ! Le plaisir du lecteur, dans ces moments, n'est pas philosophique mais littéraire. C'est pourquoi le jugement de Vives ne peut que s'altérer, au sens propre du terme : il

<sup>134</sup> Constant Matheussen, « Vivès et la problématique sociale de son temps : son attitude envers la mendicité et le vagabondage », dans *Luis Vives y el humanismo europeo*, p. 107.

<sup>135</sup> Vives, *De anima et vita*, épître dédicatoire au duc de Béjar, M. III, p. 299.

<sup>136</sup> Vives, *Praelectio in Sapientem*, M. IV, p. 20.

<sup>137</sup> Vives, *De subventione pauperum*, p. 86.

change de signification. La fièvre judiciaire l'emporte peu à peu sur la visée judiciaire. Quelques lignes célèbres de la *Bibliotheca Hispaniae*, publiée en 1608 par le jésuite flamand Andreas Schott, ne laissent pas de doute à ce sujet :

Le jugement de Juan Luis Vives est célébré. Car c'est par là qu'il s'éleva parmi les triumvirs de la *Respublica Litteraria* de cette époque : on attribuait à Budé l'intelligence, à Érasme l'abondance oratoire, à Vives le jugement. Les livres du *De corruptis artibus* en sont un indice, dans lesquels il dégage sa plume d'une manière remarquable contre la perversion des arts : de même que la lettre à Juan Fort pourchasse les sophistes barbares.<sup>138</sup>

Il pourrait être question d'une qualité intellectuelle : *judicium*, discernement ou réflexion. Mais les exemples choisis le montrent clairement : c'est bien la force du procès qui impressionne, le style de l'écrivain qui en impose.

On se demandera peut-être si toutes les parties de notre texte ont la même puissance, et si le schème judiciaire auquel il obéit n'a pas quelquefois nui à sa force d'expression. Les longues listes de censures érudites que développe le deuxième tome présentent, à cet égard, un cas intéressant : elles peuvent sembler trop fastidieuses pour être dites, et paraissent d'abord ne pas avoir cette éloquence qui traverse d'autres pages. Voici pourtant par quel sous-titre l'une de ces listes de lectures est introduite par Mayans :

Chapitre VIII [du livre III], sur les auteurs philologues des deux langues, grecque et latine. Où l'on admirera, comme dans le chapitre précédent, la finesse d'observation dont fait preuve l'auteur et l'autorité de ses jugements.<sup>139</sup>

Ces lignes indiquent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, l'ampleur de telles bibliographies suscite un étonnement respectueux et contribue au prestige de l'écrivain. Parce qu'elles exhibent l'étendue de son savoir, elles constituent un morceau de bravoure. Le traducteur, qui se débat dans leur longue coulée, y est sensible plus que tout autre. Car il remarque, dans cette coulée, des éruptions : elle palpite sous sa plume. L'alternance de longues périodes et de phrases très courtes, presque télégraphiques et pour certaines incorrectes, rompt toute monotonie : Vives sait qu'il faut parfois laisser le lecteur s'assoupir un moment, et reproche à Ausone de le stimuler sans cesse<sup>140</sup> ; mais c'est pour mieux le réveiller, et ce faisant, donner du rythme à son discours. Il insuffle une vie aux savoirs du passé, et c'est un tour de force proprement rhétorique : la traduction, bien qu'elle doive être lisible et qu'elle cherche à se faire oublier, essaie de ne pas trop lisser ces jaillissements impétueux, baroques par anticipation.

Le *De disciplinis* est à la fois réquisitoire... et plaidoirie. L'immensité de son objet, les tours de force qu'il multiplie, en portent témoignage : ils plaident pour l'auteur. Et de cette plaidoirie, les remarques de Mayans éclairent la fonction. Il s'agit, pour Vives, d'autoriser une parole que sa situation dans l'existence rend forcément précaire. Dans sa fascination pour les figures tutélaires se dit le rêve d'occuper une position que nul n'osera plus lui contester. Dans son idéalisme, la peur d'une réalité qui pourrait bien, à tout instant, se rappeler à lui cruellement. Son texte porte la trace d'un déracinement : il est en quête de ce lieu d'où l'écrivain pourra parler. On songe aux drames plus

<sup>138</sup> Andreas Schott, *Hispaniae Bibliotheca*, Francfort, Claude de Marne et héritiers de Jean Aubry, 1608, t. 3, p. 604.

<sup>139</sup> Les chapitres insérés par Mayans et leurs sous-titres sont reproduits dans l'apparat critique de notre édition.

feutrés d'Érasme ou de Rabelais, malheureux dans leurs ordres, empêchés d'être eux-mêmes, et qui devinrent par réaction ce qu'ils sont à nos yeux : on pense également à ces classes de grammaire à l'intérieur desquelles les scolastiques les plus étroits voulurent reléguer leurs adversaires. L'humanisme fut parfois un exil, et le *De disciplinis* en est une métaphore. Vives y lutte avec passion, devant le tribunal de ses lecteurs, et en maniant la plume comme on brandit l'épée : sans crainte du tumulte.

### Principes d'édition

L'établissement du texte latin vise à concilier deux objectifs : lisibilité, mais aussi fidélité à l'édition originale, celle de Hillen, la seule qui ait été supervisée par l'écrivain. Ces objectifs procèdent de l'interprétation qui vient d'être développée : le *De disciplinis* n'est pas d'abord un texte à consulter par entrées ou par segments. Les livres qui le composent forment au contraire de longs discours, destinés à la lecture ou même à la diction, dont la coulée massive souligne les continuités. Les éditeurs successifs, de Gymnich à Mayans, les ont progressivement défaits : on aimerait les restaurer. Le texte, pour cette raison, est présenté sans ajout de chapitres. Et s'il est difficile de ne pas découper de paragraphes sans heurter l'usage moderne, on a tenu à distinguer les rares alinéas déjà présents dans l'édition originale, par le signe ¶ dans la marge gauche. Les lettres encadrées correspondent aux letrines de cette même édition, qui toutes sont ornées. Les numéros de feuillets sont marqués par des crochets, et figurent en gras à l'intérieur du texte. On les a également reportés en haut à droite de la page, pour faciliter la consultation des notes françaises, qui y renvoient assez souvent. Les manchettes de la marge droite sont celles que l'on trouve dans l'édition Hillen. Elles forment ce point de départ d'où s'opère, par la suite, le fractionnement du *De disciplinis*. Aussi a-t-on pensé qu'il fallait les conserver.

Les abréviations sont résolues, sauf cas d'ambiguïté : dans *Ro. historia*, *Ro.* peut être développé en *Romana* ou *Romanorum*. Les prénoms latins traditionnels sont conservés tels quels : *M.* pour *Marcus*. De même, les dates en chiffres arabes : 1449. On enlève seulement le point qui les précède et, le cas échéant, celui qui les suit. Les majuscules des patronymes et toponymes sont rétablies quand elles manquent. L'orthographe des noms propres n'est pas modifiée, sauf cas d'évidentes aberrations, et même si elle diffère de notre usage : les seules variantes indiquées à ce propos sont celles qui portent sur le nom de Vives lui-même, dans les titres. Les *e* cédillés sont transcrits *ae*. Dans l'édition princeps, le *v* est toujours à l'initiale et le *u* à l'intérieur du mot : *viuit*. Le double *i* est marqué *ij* : *ingenij*, *reijciendum*. C'est dire que les lettres *j* et *v* ne sont pas employées pour leur valeur consonantique. On les transcrit *i* et *u*, sans dissimilation : *uiuit*, *ingenii*, *reiciendum*<sup>141</sup>. Il

<sup>140</sup> Vives, *De tradendis disciplinis*, III, f. 110 v°.

<sup>141</sup> Par souci d'uniformité, la même règle est observée dans les remarques de l'apparat critique, rédigées en latin, et dans l'*index verborum memorabilium*, fondé sur le texte. La traduction et ses notes, comme la présente



n'y a pas lieu de conserver ou de supprimer les accents : le texte de Hillen n'en comporte pas, exception faite des mots grecs, sur lesquels les trémas ont été maintenus.

Vives regrette, dans ses remarques sur la grammaire, qu'on puisse confondre *caedo* et *cedo*, *hominis* et *ominis*, *Christe* et *Criste* : il y voit les effets d'une négligence coupable<sup>142</sup>. Mais il rejette par ailleurs un purisme insoucieux de l'usage. Là non plus, il n'est pas sans intérêt de présenter le texte tel que pouvaient le consulter ses premiers lecteurs : on comprend mieux la portée des observations grammaticales qu'il contient et les limites de sa critique philologique, quand on situe ces observations et cette critique dans le contexte d'une orthographe différente de la nôtre. Sauf indication contraire dans les lignes qui suivent, et par précaution, les graphies de l'édition Hillen sont donc conservées. Certaines sont liées à des phénomènes d'ordre phonétique, souvent anciens :

- ◆ Emploi du groupe *ci* au lieu du groupe *ti* devant voyelle : *ambiciosus*, *amicicia*, *auaricia*, *exercicium*, *exicium*, *facecia*, *impudicia*, *inimicia*, *inscicia*, *laetia*, *malicia*, *Milciades*, *mundicies*, *nuncius* et tous ses dérivés, *ocium* et *negocium*, *pigricia*, *precium*, *seuicia*, *vicium*. Inversement, emploi du groupe *ti* au lieu du groupe *ci* : *delitia*, *insititius*, *iuditium*, *Martia*, *nugatius*, *pertinatia*, *Sulpitius*, *suspitio*. *Conditio* est toujours employé pour *condicio*, sauf au f. 62 v°.

- ◆ Emploi du groupe *nti* au lieu du groupe *nsi* : *dissentio* pour *dissensio*. Cette graphie peut nous sembler abusive, mais se rapporte probablement au phénomène précédent. Les deux seules occurrences se trouvent au f. 58 r° et v°.

- ◆ Substitution du *c* au *d* : *quicquam*, *quicque* ; et de même, du *n* au *m* : *circunstantia* et autres mots formés sur *circum*, *nanque*, *plerunque*, *quaecunque*, *quenquam*, *tandiu*.

- ◆ Simplification des géminées : *agredi*, *cachinus*, *consumare*, *dificilis*, *Emanuel*, *gutula*, *imo*, *literae*, *ocultus*, *scisor*. Inversement, redoublement des consonnes : *arriolari*, *dessuetus*, *intollerabilis*, *Mossellanus*, *Possidonius*, *quottidie*.

- ◆ Simplification du groupe *xs* en *x* : *exatiare*, *exiccare*, *exomniare*, *extitisse*, *exuscitare*.

- ◆ Omission de l'aspirée : *Abraam*, *autenticus*, *epitalamium*, *Eutydemus*, *idrographia*, et même... *ortographia*.

- ◆ Simplification de *ae* en *e* : *Atheneus*, *Mattheus*, *Museus*, *pene*, *Ptholomeus*, *preditus*, *premium*, *seuicia*.

- ◆ Substitution du *i* au *y* : *apocriphus*, *Bizantius*, *idrographia*, *Polidorus*, *praesbiter*, *synonimus*.

- ◆ Substitution du *i* au *e* : *Aeginita*, *intelligentia*, *liniamenta*, *negligo*. On remarquera le flottement entre *Vergilius* et *Virgilius*, qui a été conservé. *Origines*, en revanche, est une coquille assez courante pour *Origenes* : cette coquille est corrigée.

---

introduction et comme les autres appendices, suivent quant à elles l'usage du Gaffiot, auquel le lecteur français est plus habitué.

<sup>142</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, I, f. 18 r°.

Certaines graphies paraissent plutôt, à l'origine, d'intention étymologique, diacritique ou savante. Mais elles sont souvent passées dans l'usage :

- ♦ Scission d'adverbes, prépositions ou conjonctions, d'après les éléments qui les composent : *ab hinc, etiam num, post hac, propter ea (quod), quadam tenus, quo minus* subordonnant ; pour aider la lecture, on a réuni ces éléments. De même, dissociation des particules interrogatives *ne* ou *nam* : on les a conjointes au mot qui précède. Inversement, agglutination de mots ressentis comme formant un tout : *indies, nobisipsis, operaeprecium, proculdubio, quamplurimi, suoipsorum, siquis*. Ils ne gênent pas la compréhension, on les a maintenus.

- ♦ Substitution de *ph* à *f*, probablement liée à une fausse étymologie grecque : *phistula*.

- ♦ Substitution de *ae* à *e*, par une restitution abusive, mais que la prononciation en [e] favorise : *caecidit, comprahendere, Epicuraeus, fraenum, Haebraei, Halicarnassaeus, plaerique, praesbiter, vaecors*.

- ♦ Substitution du *y* au *i*, parfois par coquetterie d'humaniste ou sous l'influence de fausses étymologies grecques : *Caecylius, consyderabad, delyramentum, desyderium, druyda, hymber, Hyppopotamus, hystoria, Mythrydates, stylus, Sydonius, sydus, Sylus, syncerus, Tybullus*.

- ♦ Ajout de l'aspirée, pour la même raison, ou par confusion avec d'autres mots : *abhominatio, archana, author, cathena, cathegoria, cathegoricus, hymber, Lascharis, Prodichus, Prothagoras, Ptholomeus, Thobias, Thryphonius. Methathemenus* n'est guère attesté dans les textes de l'époque : on a corrigé. *Hostium*, pour *ostium*, ne produit d'homographies qu'aux ff. 6 bis v° et 111 v° : on l'a maintenu.

- ♦ Substitution de *qu* à *c* dans *quum* subordonnant, pour le distinguer de *cum* préposition ; de même, dans certains dérivés de *sequor*, comme *consequutio*.

Bien entendu, les différentes explications, phonétique ou simplement graphique, étymologique ou érudite, se rejoignent souvent. Parmi les autres cas, ceux-ci méritent d'être notés :

- ♦ Substitution du *m* au *n*, pour l'accusatif d'un mot emprunté au grec : *theoreticem*, au lieu de *theoreticen*. Ici se fait sentir l'influence de la première ou de la cinquième déclinaison.

- ♦ Substitution de *qu* à *c* dans *quur*, par abus, mais très certainement sur le modèle de la conjonction *quum*. Une seule occurrence.

Ces graphies coexistent presque toutes avec des formes plus attendues. Les flottements sont même nombreux, qui concernent jusqu'aux titres courants du premier tome : *causa* et *caussa* sont employés indifféremment. Des hésitations semblables parsèment en grand nombre la correspondance autographe de Vives. Elles ont valeur d'indice : la Renaissance, parce qu'elle privilégie la variété, ne peut penser la norme dans les mêmes termes que nous.

La ponctuation est modernisée, mais de manière à conserver certains traits caractéristiques du style vivésien : ses hyperbates notamment, comme *ut* consécutif après un point, et l'emploi peu classique de nombreux subordonnants en simples adverbes de liaison, qui font rebondir la phrase. Le point suivi de minuscule fait partie des phénomènes qui auraient rendu le *De disciplinis* très difficile à

lire pour un lecteur moderne : on doit le supprimer, bien qu'il soit fréquent dans les autographes de Vives et donne à son style un tour périodique. Tous caractères en italiques sont proscrits, de même que les guillemets. Car ils auraient altéré l'impression visuelle produite par l'édition princeps. Et en ordonnant les niveaux, ils auraient induit une autre lecture du texte, comme on l'a montré dans le cours de la discussion. La lisibilité de détail y perd assez peu, grâce aux verbes déclaratifs ou à leurs équivalents, mais l'intelligence de l'ensemble y gagne. L'usage typographique témoigne en outre d'un certain rapport à la citation, qui n'est pas encore le nôtre et dont on doit tenir compte, face à ce qui passerait pour des imprécisions. Mais il faut, pour être complet, reproduire en marge les *diplai* par lesquelles sont mis en évidence certains passages importants : le lecteur voudra bien noter, cependant, que ces ancêtres des guillemets peuvent être ajoutés par l'imprimeur ou par le correcteur, plutôt que par l'auteur ; de même pour les manchettes.

Vives utilise toutes les ressources de l'éloquence, mais sa syntaxe est parfois peu classique : on s'est efforcé de la maintenir telle quelle, chaque fois que cela semblait possible. Comme dans de nombreux textes néo-latins, les formes surcomposées du passif sont fréquentes. De même, le futur antérieur de l'indicatif se substitue couramment au futur simple, en particulier lorsqu'il exprime l'ordre : il n'est pas toujours facile de le distinguer du subjonctif parfait à valeur potentielle. Au fil des pages, les interrogatives indirectes pourront être à l'indicatif : le phénomène n'est pas rare. Il arrive d'ailleurs que ces indicatifs côtoient des subjonctifs, à l'intérieur de la même phrase. En système hypothétique, l'éventuel se dira très souvent au présent du subjonctif, le potentiel à l'imparfait : le respect de la règle *si venias / venires, laetus sim / essem* ferait plutôt figure d'exception. *Quanquam* est généralement suivi de l'indicatif, *licet* subordonnant du subjonctif, mais une remarque acerbe sur Paul de Venise montre que l'inverse n'aurait pas choqué Vives<sup>143</sup>. La conjonction *dum*, suivie de l'indicatif, équivaut souvent à un *cum* temporel : mais elle peut aussi introduire une explication, et se traduit alors par « car » ou « parce que ». Pour la liaison des phrases ou des membres de phrases, la tournure *quid quod*, les adverbes *iam* et *tum* semblent particulièrement appréciés par l'auteur. *Videlicet* prend une valeur nettement causale, et tend à devenir un simple équivalent de *nam* ou de *enim*. *Longe* ou *multo* fonctionnent en général comme des renforcements du superlatif absolu. À l'inverse, *quam* peut avoir pour seule fonction de renforcer le superlatif relatif, sans que vienne s'y ajouter l'idée d'une possibilité.

On a opté pour un appareil critique positif. Il comporte les variantes de toutes les éditions imprimées au XVI<sup>e</sup> siècle : celles que les contemporains de Vives ont pu consulter. L'édition de Mayans est aussi prise en compte, comme il est d'usage dans les études vivésiennes, parce qu'elle a longtemps fait autorité. Les sigles sont choisis d'après le lieu d'impression :

A : *Antverpiensis editio* (Hillen, Anvers, juillet 1531).

C : *Coloniensis* (Gymnich, Cologne, novembre 1531).

---

<sup>143</sup> Vives, *De causis corruptarum artium*, III, f. 42 v<sup>o</sup>.

*C*<sup>2</sup> : *Coloniensis altera* (Gymnich, Cologne, 1536).<sup>144</sup>

*L* : *Lugdunensis* (Frellon, Lyon, 1551).

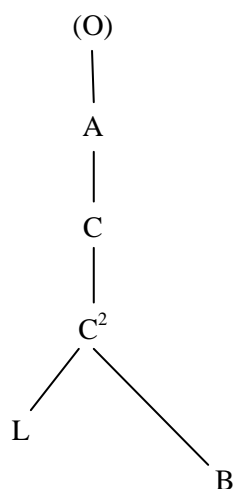
*B* : *Basiliensis* (Episcopius, Bâle, 1555).

*V* : *Valentina* (Monfort, Valence, 1785).

*A*<sup>err</sup> : errata de *A*.

*C*<sup>err</sup> : errata de *C*.

*C* apporte au texte présenté par *A* certaines corrections judicieuses : *tanto* au lieu de *tanti* (*DCCA*, f. 18 r°), *frigidus* au lieu de *frigidius* (*DTD*, f. 107 r°), *de migratione* au lieu de *demigratione* (*DTD*, f. 136 r°) en sont quelques exemples. Mais cette même édition introduit également des leçons erronées, que *C*<sup>2</sup> reproduit assez souvent : ainsi, *eruditioni* pour *eruditione* (*DCCA*, f. 20 bis v°), *gentes* pour *agentes* (*DCCA*, f. 64 r°), *pertinent* pour *pertinet* (*DTD*, f. 96 v°). *C*<sup>2</sup> est donc dérivée de *C*. *L* est à son tour dérivée de *C*<sup>2</sup>, dont elle perpétue certaines erreurs, qu'on ne trouve ni dans *A* ni dans *C* : ainsi, *cognitione* pour *cognitioni* (*DCCA*, f. 3 v°), *docere* pour *doceri* (*DTD*, f. 80 r°), *uetustatis* pour *uenustatis* (*DTD*, f. 107 r°), *demonstrant* pour *demonstrat* (*DTD*, f. 125 r°). *B*, enfin, est dérivée de *C*<sup>2</sup> : la correction *occupationem* (*DCCA*, f. 6 r°) indique que l'éditeur n'a pas pris connaissance de *A*, de *C*, ni de *L*. Certaines leçons, qui viennent elles aussi de *C*<sup>2</sup>, confirment d'ailleurs que *L* n'a pas été consultée : ainsi, quand *usus* est mis pour *usui* (*DTD*, f. 97 v°), ou *deorum* pour *eorum* (*DTD*, f. 134 r°). L'arbre des premières éditions se présente donc comme suit :



Mayans signale, dans la préface des *Opera omnia*<sup>145</sup>, qu'il se fonde sur *B* : en témoignent dans *V* l'omission de *studio* (*DCCA*, f. A 3 v°) et de *fuisse* (*DCCA*, f.1 v°), ou encore *earumque* pour *earum quae* (*DCCA*, f. 61 bis v°), *eis* pour *eius* (*DTD*, f. 92 r°), *haec* pour *hae* (*DTD*, f. 119 r°), *plerumque* pour *plerorumque* (*DTD*, f. 135 r°)<sup>146</sup>.

<sup>144</sup> On se souvient que l'édition datée de janvier 1532 est une simple réimpression.

<sup>145</sup> Gregorio Mayans, « *Idea editionis* », M. I, p. vi.

<sup>146</sup> Pour être tout à fait exact, il faut ajouter que *V* reprend certaines manchettes absentes de *A*, mais présentes dans *C*, *C*<sup>2</sup> ou *L* : ainsi, « *Graves auctores ex scholis ejecti* », en face de « *quemadmodum se parant huic pugnae* » (dans *A*, on trouvera ce passage au f. 15 r°). Faute de variante significative, on ne peut dire précisément laquelle de ces trois éditions a été consultée, si elles ne l'ont pas été toutes à la fois : les manchettes en question

Les accents ajoutés dans *C*, puis reproduits dans *C*<sup>2</sup>, *L* et *B*, ne sont pas signalés : les changements apportés dans l'emploi des majuscules non plus. Les *u* et les *v*, dissimilés dans l'édition valencienne, ne le sont dans l'apparat que si cette dissimilation affecte l'intelligence du mot. Les coquilles les plus évidentes ne sont pas relevées : les variantes orthographiques ou morphologiques non plus, à moins qu'elles n'engagent le sens du texte. Certaines d'entre elles sont parfois systématiques. Ainsi, dans *C* et *C*<sup>2</sup> : *author* → *autor*. Dans *C*, *C*<sup>2</sup>, et *B* : *irritare* → *iritare*. Dans *C*<sup>2</sup>, *L* et *V* : *Lodouicus* → *Ludouicus*. Dans *L* : *illic*, *illuc*, *istic* → *illhic*, *illhuc*, *isthic*. Dans *B* et *V* : *scisor* → *scissor*. Dans *V* : *author* → *auctor* ; *caeteri* → *ceteri* ; *imo* → *immo* ; *monumentum* → *monimentum* ; *Moses* → *Moyses* ; *pene* → *paene* ; *prorsus* → *prorsum* ; *quattuor* → *quatuor* ; *quis*, pronom relatif au datif ou à l'ablatif → *quibus* ; *Solomon* → *Salomon* ; *sumptus* → *sumtus*. D'autres sont très fréquentes, comme *-prehendere* → *-praehendere*, dans *L*. Parmi les substitutions courantes, on notera enfin : *aedere* / *edere* ; *foelix* / *felix* ; *definire* / *diffinire* / *deffinire*.

Les notes du texte français ont été reportées à dessein dans la fin du volume, pour ne pas interrompre la lecture. Elles élucident les citations explicites ou cachées. Elles mettent aussi en rapport le *De disciplinis* avec les autres œuvres de Vives : on a pensé qu'il serait possible de restituer ainsi la cohérence de son travail, ou ses inconséquences quelquefois, et de montrer la place centrale qu'occupe notre ouvrage, parmi tous les écrits de l'humaniste. C'est aussi un moyen de faire connaître davantage des textes trop souvent négligés dans la sphère francophone. La traduction, quant à elle, n'appelle pas ici de longues remarques. Car la discussion engagée dans les pages qui précèdent éclaire la plupart des choix dont elle procède. Tout au plus voudrait-on signaler qu'il s'agit bien d'une traduction, et non d'une version académique. On a fait prévaloir l'esprit sur la lettre, quand il fallait trancher entre les deux : un mot à mot trop fastidieux n'a jamais que l'apparence de la fidélité, et la coïncidence miraculeuse d'une parfaite précision avec les lois de l'agrément ne dure pas éternellement. Pour le reste, le traité *De ratione dicendi* distingue trois sortes de traductions<sup>147</sup>. La première ne considère que la signification du texte, et laisse à l'interprète une grande liberté : Vives ne la rejette pas. La deuxième ne regarde que l'expression et la phrase, qu'elle s'attache à reproduire avec exactitude, comme si les langues n'avaient pas leur génie propre : c'est la seule que l'humaniste repousse absolument. La troisième, que Vives semble envisager avec une certaine bienveillance, équilibre le mot et l'idée. On cherche ici cet équilibre.

Tristan VIGLIANO.

---

ne viennent pas de l'édition Stansby, en tout cas, car cette dernière en ajoute beaucoup d'autres, dont *V* ne porte jamais la trace. Inversement, *V* reprend certaines manchettes absentes de *C*, *C*<sup>2</sup>, *L*, et même de l'édition Stansby, mais présentes dans *A* : ainsi, « Grammatici officium » (f. 98 v<sup>o</sup>) ou « De artibus Mathematicis » (f. 119 r<sup>o</sup>). Preuve que l'édition princeps est connue des frères Mayans. On rappellera enfin que les éditions de Bâle, Leyde et Naples, ne comportant aucune manchette, ne peuvent entrer ici en considération.

<sup>147</sup> Vives, *De ratione dicendi*, III, p. 169.